

CÔTE D'IVOIRE, RÉCONCILIATION NATIONALE : OÙ EN SOMMES NOUS ?



**Evaluation du Processus de
Réconciliation Nationale
en Côte d'Ivoire**



Publié par
Konrad-Adenauer-Stiftung e. V.
Dialogue Politique en Afrique de l'Ouest (PDWA)

08 BP 4134 Abidjan 08 Abidjan/Côte d'Ivoire
Cocody Lycée Classique Rue Flamboyant
T: +225 22 48 18 00/08 - E: info.pdwa@kas.de
w: kas.de/westafrica -- FB: facebook.com/kas.pdwa

Le contenu et les conclusions exprimés dans cette étude n'engagent que l'APDH et ne reflète en aucun cas les opinions de Konrad Adenauer Stiftung.

Infographie : FOFANA Yssouf
Impression : YOKA-Prest, Abidjan, Tél. 00225. 05 72 43 91 / 03 17 95 35

SOMMAIRE

MOT DE LA KONRAD-ADENAUER-STIFTUNG 05

MOT DE L’APDH 07

PRESENTATION DE L’APDH 09

RESUME EXECUTIF 11

INTRODUCTION 17

SIGLES 19

CHAPITRE 1 : THEORIE DE LA RECONCILIATION AU PLAN INTERNATIONAL 21

CHAPITRE 2 : DEMARCHE SCIENTIFIQUE DE L’ENQUETE 25

CHAPITRE 3 : PRESENTATION DES RESULTATS DE L’ENQUETE 39

RECOMMANDATIONS 41

ANNEXES 67

Mot de la KONRAD-ADENAUER-STIFTUNG

La Konrad-Adenauer-Stiftung (KAS) est une fondation politique proche de l'Union chrétienne-démocrate d'Allemagne (Christlich Demokratische Union Deutschlands, CDU). En tant que cofondateur de la CDU et premier chancelier fédéral allemand, Konrad Adenauer (1876-1967) a uni les traditions chrétiennes-sociales, conservatrices et libérales. Son nom est associé à la reconstruction démocratique de l'Allemagne, à l'ancrage du pays, en matière de politique étrangère, dans une communauté de valeurs transatlantique, ainsi qu'à la vision d'une entente européenne et à l'orientation vers l'économie sociale de marché. Veiller à la préservation de son héritage spirituel reste pour nous à la fois une mission et un engagement.

Par notre coopération européenne et internationale, nous nous mobilisons pour que les hommes puissent vivre comme ils l'entendent, dans la liberté et la dignité. Nous contribuons, par notre travail axé sur les valeurs, à ce que l'Allemagne puisse honorer ses responsabilités croissantes à travers le monde.

Nous voulons inciter les hommes à participer en ce sens au façonnement de l'avenir. A travers plus de 80 bureaux dans le monde et des projets dans plus de 120 pays, nous apportons une contribution propre à l'encouragement de la démocratie, de l'Etat de droit et de l'économie sociale de marché. Pour assurer la paix et la liberté, nous cherchons à favoriser un dialogue permanent en matière de politique étrangère et de sécurité, de même que les échanges entre les cultures et les religions. Aussi, la Konrad-Adenauer-Stiftung a installé un bureau sous régional en Afrique de l'Ouest depuis 1992. A travers ce programme, dénommé Programme pour le Dialogue Politique en Afrique de l'Ouest, la Fondation œuvre pour atteindre ses objectifs.

Le 02 décembre 2015, la Konrad-Adenauer-Stiftung a délocalisé son bureau régional de Cotonou vers Abidjan. Cette délocalisation s'explique par l'évolution positive de la situation sociopolitique en Côte d'Ivoire et de son importance stratégique dans la sous-région. La KAS a ainsi répondu à l'appel du Président Alassane OUATTARA de voir la Côte d'Ivoire retrouver sa place sur la scène internationale.

C'est donc dans le cadre de ses missions que la Konrad-Adenauer-Stiftung a convenu avec l'ONG « Actions pour la Protection des Droits de l'Homme (APDH) » de réaliser la présente enquête sur la réconciliation nationale. Celle-ci a vocation en vue d'aider les autorités et le peuple de Côte d'Ivoire à aboutir à une réconciliation véritable après les différentes crises profondes que le pays a traversées.

Aucune nation aussi puissante ou prospère soit-elle ne peut se développer sans la cohésion et l'harmonie entre ses habitants. Cette enquête, loin d'incriminer les acteurs impliqués dans le processus de réconciliation en Côte d'Ivoire, se veut une contribution à l'édification de la paix et du vivre ensemble en Côte d'Ivoire. L'Allemagne célébrera prochainement en 2019 le 30e anniversaire de sa réunification. Cette réunification marque pour ce pays le retour à l'Etat de droit, base de la vie sociale en Allemagne de l'Est. Trente ans (30) ans plus tard, le bilan est clairement positif. La création de conditions de vie équitables a été en grande partie réalisée. Il reste cependant des domaines dans lesquels l'écart reste à combler. Chaque année, la/le délégué(e) du gouvernement fédéral chargé(e) des nouveaux länder fédéraux, présente le rapport annuel sur l'état de l'unité allemande. Ce dernier est axé sur les défis concernant la réalisation de conditions de vie équivalentes à l'échelle fédérale et le renforcement de la cohésion sociale qui en résulte. Pour résumer, la cohésion sociale ne peut pas être réalisée par un rapport ou une commission. Il s'agit plutôt d'un processus qui s'inscrit dans le moyen et le long terme et qui exige une ouverture et une activité de la part de tous les acteurs concernés. Ceci inclut également les rapports qui reflètent l'état actuel.

Aussi la Konrad-Adenauer-Stiftung entend-elle par ce rapport soutenir tous les efforts entrepris aussi bien par la communauté internationale que nationale, pour que la Côte d'Ivoire redevienne cette terre d'espérance, d'hospitalité, la patrie de la vraie fraternité et un modèle pour l'humanité comme l'exprime son hymne national.

Mot de l'APDH

La réconciliation nationale est un processus qui permet d'assurer la transition d'un passé divisé à un avenir commun entre les personnes d'une nation. Autrement dit, la réconciliation nationale n'est pas le début de rapprochement de points de vue mais plutôt la fin d'un tel processus. Cette étape est cruciale pour les sociétés qui ont traversé des crises. C'est pour cela qu'au lendemain des conflits en Côte d'Ivoire, l'enjeu de la réconciliation se pose. Pour ce faire, comment procéder pour aboutir à une réconciliation vraie et durable après plus d'une décennie d'instabilité politique et sociale ponctuée par des violations graves aux droits de l'homme, des élections constamment contestées et une véritable fracture sociale. Face à ce sombre tableau, la réconciliation devient un objectif crucial, vital, essentiel pour le pays. Elle passe aussi par un processus de vérité.

Compte tenu des crimes qui ont été commis en Côte d'Ivoire depuis 2002 par tous les acteurs des conflits, par tous les régimes successifs et contre toutes les communautés nationales sans exception, et alors que le pays se doit d'entrer dans une ère de reconstruction de sa démocratie, le pays et les ivoiriens tentent difficilement de s'accorder sur les conditions d'une réconciliation nationale vraie. Dans son discours d'investiture en 2011, le Président Alassane OUATTARA avait déclaré vouloir mettre fin à l'impunité et faire de la réconciliation nationale une des priorités de son action et de celle du gouvernement.

L'APDH souscrit pleinement à ces objectifs et apporte déjà une assistance juridique aux victimes des crimes commis dans le pays. Sans parti pris, l'APDH accompagne les victimes et veut leur redonner la parole, les aider à obtenir la vérité, la justice et réparation des préjudices subis. Pour ce faire, la justice nationale et la justice internationale sont des institutions fondamentales, mais des mécanismes spécifiques peuvent les compléter quand le temps a recouvert les traces des auteurs de ces crimes du passé et que la justice pénale ne peut plus enquêter sur ces crimes.

L'APDH que j'ai l'honneur de présider n'a pas la prétention de dicter la voie ou la route qu'il faut choisir pour mener ce travail essentiel à la stabilisation de la Côte d'Ivoire et son entrée effective dans une ère de paix, de dialogue et de prospérité véritables.

La Konrad-Adenauer-Stiftung, notre partenaire, les experts qui nous ont fait le plaisir et l'obligeance de répondre à notre appel ainsi que les populations qui ont participé massivement à notre enquête, souhaitent simplement accompagner les autorités ivoiriennes, la classe politique ainsi que chaque habitant de la Côte d'Ivoire sur ce chemin de vérité, de justice, de réparation pour les victimes et de réformes afin de garantir que les violations des droits humains ne se répéteront plus à l'avenir. Ce sont les quatre piliers de la justice transitionnelle et d'un processus de réconciliation quel qu'en soit sa forme finale.

Une démocratie efficace après un conflit est érigée sur une double fondation : un ensemble de structures et de procédures équitables pour traiter de manière pacifique des problèmes divisant une société, et un ensemble de rapports de travail entre les groupes impliqués. Une société ne développera pas ces rapports de coopération si les structures ne sont pas équitables et, inversement, les structures ne fonctionneront pas correctement, aussi équitables soient elles, sans une coopération minimale dans les interactions entre citoyens. Tandis que le compromis démocratique fournit des solutions aux problèmes du conflit, la réconciliation renvoie aux rapports entre ceux qui devront appliquer ces solutions. Cela ne concerne pas seulement les hommes politiques et les parties au compromis : la population entière est concernée. Le meilleur des systèmes démocratiques au monde, conçu par les démocrates les plus capables, ne pourra survivre si les populations concernées ne sont pas prêtes à se faire confiance entre elles, à accorder un minimum de confiance au système lui-même et à le mettre à l'essai. La réconciliation étaye la démocratie en développant les rapports de coopération nécessaires à sa mise en œuvre avec succès. De la même façon, la réconciliation doit être soutenue

par la justice économique et politique et un partage social du pouvoir, etc. Si l'on peut plaider la cause de la réconciliation du point de vue moral, l'argument pragmatique est également très fort : des rapports de coopération positifs génèrent l'atmosphère dans laquelle une gouvernance efficace peut se développer, tandis que des rapports négatifs saperont le meilleur système de gouvernance.

En osant donc ce pari et fidèle à son slogan « Impulser les changements, réduire les vulnérabilités », l'APDH entend simplement jouer sa participation en accompagnant résolument le peuple ivoirien, les victimes des crises et des conflits, les auteurs d'infractions graves aux droits humains et ce, aux côtés du gouvernement afin de trouver les conditions d'une paix durable, d'une justice équitable et d'un développement pour tous.

Dr Arsène Désiré NENE BI
Président du Bureau Exécutif National de l'APDH

PRESENTATION DE L'APDH

L'ONG « Actions pour la Protection des droits de l'homme » en abrégé APDH, est une organisation non gouvernementale créée en février 2003 et travaillant essentiellement en Côte d'Ivoire conformément à la loi N°60-315 du 21 septembre 1960 relative aux associations de la République de Côte d'Ivoire.

Elle a pour but d'assurer la défense, la protection et la promotion des Droits de l'Homme, tels que proclamés par les différents instruments internationaux et garantis par les textes nationaux.

L'APDH oeuvre également à la promotion de la démocratie et à la transparence de la gouvernance électorale.

Les principes gouvernant les actions de l'APDH sont : l'indépendance, l'objectivité et l'impartialité.

L'APDH est dotée du statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de l'Union Africaine, sous la référence OBS/454, statut qui lui a été conféré, lors de la 53e session de la Commission, tenue du 9 au 23 avril 2013 en Gambie.

L'APDH a obtenu en 2012, la mention Spéciale du prix des droits de l'homme de la République de France décerné par la Commission Nationale Consultative des Droits de l'homme de grâce à ses travaux de l'APDH sur les victimes de la crise post-électorale. L'APDH a été également lauréate du prix des droits de l'Homme édition 2016 décerné par la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire (CNDHCI).

L'APDH aujourd'hui, c'est une équipe jeune, dynamique, multidisciplinaire, qualifiée et engagée à impulser des changements durables qui réduisent les vulnérabilités et les inégalités.

RESUME EXECUTIF

1- Contexte

La Côte d'Ivoire a connu la rupture de son contrat social, d'abord avec le coup d'état de 1999 et ensuite celui manqué du 19 septembre 2002 qui s'est mué en une rébellion armée avec la partition du pays entre le nord et le sud.

Les élections de 2010 sensées être celles de sortie de crise vont connaître finalement un dénouement violent avec officiellement 3000 morts, plus de 150 femmes violées et de nombreux déplacés internes, sans compter les nombreux dégâts matériels.

Des rapports de plusieurs ONG et de la Commission nationale d'enquête ont mis en cause toutes les parties au conflit.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement du Président Alassane Ouattara, dès après la fin des violences, a entrepris de réconcilier la Côte d'Ivoire avec elle-même en mettant en place les conditions d'une paix durable à travers divers mécanismes participant de la justice transitionnelle.

Les différentes étapes du processus ivoirien de justice transitionnelle engagée par les autorités pour réconcilier les ivoiriens, bien que se voulant originales n'ont pas dérogé aux quatre étapes en faveur des victimes. Ainsi, pour le droit de savoir et le droit à la vérité, deux importantes commissions ont été mises en place. D'abord, la Commission Nationale d'enquête (CNE), puis la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR). Pour être des mécanismes non judiciaires, ces deux commissions devaient contribuer globalement à faire la lumière sur les nombreuses exactions commises durant la crise postélectorale.

En ce qui concerne le droit à la justice, cette deuxième composante a été exécutée à travers le tribunal militaire(TM) et la cellule spéciale d'enquête et d'instructions (CSEI) au plan national et au plan international, par la coopération avec la cour pénale internationale (CPI), dans l'optique de juger tous les crimes relevant du statut de Rome.

Quant au droit à la réparation, il a été créé plusieurs structures pour indemniser les nombreuses victimes de la crise qu'a connue la Côte d'Ivoire. La défunte CDVR a fait place à la commission nationale pour la réconciliation et l'indemnisation des victimes (CONARIV).

Le Gouvernement a également initié diverses réformes institutionnelles et législatives pour répondre à la garantie de non répétition.

Un tel processus a-t-il rempli son mandat ? Mieux, toutes ces actions menées par les autorités ivoiriennes ont-elles abouti à l'objectif de réconciliation nationale voulue par tous les ivoiriens dans leur ensemble ?

Peut-on dire que la société ivoirienne est aujourd'hui une société réconciliée ?

Alors que certains observateurs s'accordent à affirmer que la réconciliation nationale en Côte d'Ivoire a été un échec, d'autres, en revanche, parient sur le facteur temps, pour espérer une reconstruction du tissu social.

Comment les ivoiriens perçoivent-ils l'ensemble du processus de réconciliation

¹ La liste des experts est jointe à ce rapport

nationale ?

A cette question, on pourrait rétorquer que la perception des ivoiriens n'est pas plus utile que les actes concrets posés par les pouvoirs publics pour parvenir à la réconciliation nationale ; Et qu'il convient plutôt d'évaluer les actes et actions menés pour juger de leur pertinence à atteindre l'objectif de la réconciliation nationale ; Ce faisant, il importe d'avoir à l'esprit que la perception pouvant être subjective et conjoncturelle.

Le préambule de l'Acte constitutif de l'UNESCO qui proclame que «les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix».

Il en résulte que l'état d'esprit des populations, à tout le moins, leur opinion relative au processus menant à la paix apparaît incontestablement comme l'élément central ou déterminant dans la construction de la paix ; Une bonne évaluation de la réconciliation nationale se doit donc d'intégrer à la fois les actes réels accomplis par la communauté avec à leur tête, les pouvoirs publics et la perception de ces actes par les populations pour en déduire le niveau de cohésion sociale.

Sept ans après la fin des hostilités, la Côte d'Ivoire a-t-elle posé les fondements d'une paix irréversible ou a-t-elle des raisons objectives de craindre une autre dérive de violences ? Dans la négative, quels sont les actes éventuels manqués ? Quid de leur impact sur la perception des populations ?

Pour répondre objectivement à ces questions, l'APDH et la Fondation Konrad Adenauer ont convenu de mener une étude pour évaluer le processus de réconciliation en Côte d'Ivoire.

2- Méthodologie

Le présent rapport a été rédigé sur une période de dix-huit (18) mois et a mobilisé une équipe pluridisciplinaire de cinquante (50) personnes dans les chefs lieu de régions de la Côte d'Ivoire. Il constitue une évaluation par les populations de l'ensemble des actions menées par le gouvernement dans le cadre de la réconciliation nationale. Il n'a pas pris en compte la dernière ordonnance d'amnistie. La non-prise en compte de cette ordonnance d'amnistie se justifie par le fait qu'elle est intervenue après l'achèvement de l'enquête terrain et en plus dans la priorité des populations enquêtées, la libération des prisonniers politiques ne devaient venir qu'après une justice équitable et l'indemnisation des victimes.

Ce travail part de l'idée que la réconciliation nationale est la restauration de la confiance des populations dans les institutions sociales pour régler les différends entre des forces ex-belligérantes, conscientes de la nécessité de préserver leur destin commun.

L'objectif de cette étude est de soumettre le processus de réconciliation à l'évaluation des populations. Il s'est agi d'élaborer un baromètre établi par des experts et recueillir la notation de la population enquêtée par la confrontation des actes posés aux critères contenus dans le baromètre établi.

Elle combine à la fois une méthode qualitative et quantitative et se décline en plusieurs phases :

- Une première phase théorique qui a consisté en la détermination par des experts , de critères qui permettent de saisir le niveau de confiance des populations dans le processus de réconciliation ; Sur plus de 23 critères proposés par l'équipe de coordination de l'étude, les 17 experts en ont sélectionné 12, suivant leur importance ;

²La liste des experts est jointe à ce rapport

- Une deuxième phase toujours théorique a consisté pour l'ingénieur statisticien à déterminer sur la base du recensement général INS³ des populations. L'échantillon est reparti comme suit :

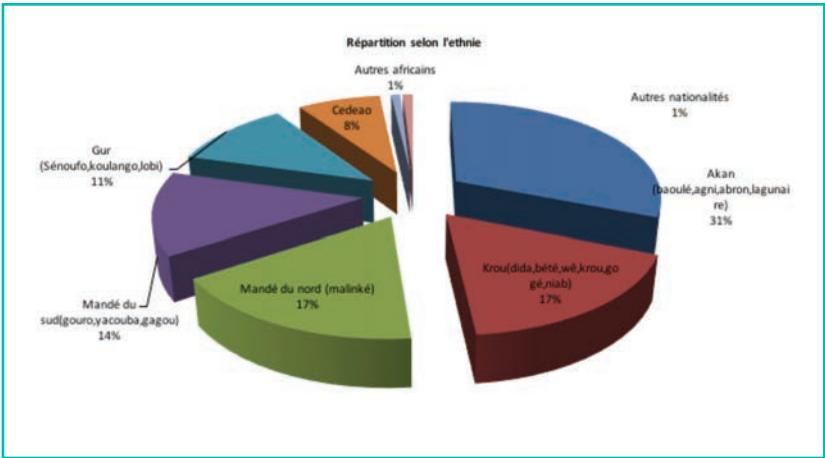


Figure 1 : Répartition des répondants selon leur origine ethnique

Tableau 1 : Répartition des répondants selon les régions

qI D2 Région/aire	Nb. cit.	Fréq.
District autonome d'Abidjan	870	67,4%
Guémon	40	
Loh-djiboua	39	3,0%
Haut sassandra	33	2,6%
Agneby-Tiassa	33	2,6%
Kabadougou	39	3,0%
Grands ponts	38	2,9%
San Pédro	40	3,1%
Gbêkê	111	8,6%
Goutougo	40	3,1%
TOTAL OBS.	1291	100%

Une troisième phase plus pratique qui a consisté à réaliser un sondage sur cet échantillon de 1290 personnes reparti sur le territoire nationale ;

Ainsi, cette étude a pu relever le niveau d'exécution de chaque critère évalué du processus de réconciliation en mettant en exergue la perception des populations enquêtées relativement à chaque critère considéré.

A l'issue de l'enquête, les différents critères ont reçu les notes présentées dans le tableau suivant:

³Institut National de la Statistique

Tableau 2 : Moyenne des critères

N°	CRITERES	MOYENNES sur 20	Coefficient	M*P
1	La volonté politique d'aller à la réconciliation	7,7	7,5	57,75
2	L'établissement de la vérité	6,58	7	46,06
3	L'autorité de l'Etat et la sécurité des biens et des personnes	7,82	6,5	50,83
4	La justice nationale et internationale	7,14	6	42,84
5	La parole publique des leaders politiques	7,96	5	39,8
6	Le dialogue politique	7,14	4,5	32,13
7	La réforme des lois confligènes	7,14	4	28,56
8	L'accès équitable à l'administration et aux emplois publics	6,43	3	19,29
9	Un processus électoral équitable et transparent	7,46	2,5	18,65
10	Le pardon	6,53	2	13,06
11	Coexistence pacifique des communautés	8,58	1,5	12,87
12	L'identification équitable des victimes	7,36	0,5	3,68
TOTAL		87,84	50	365,52

MOYENNE GENERALE = 7.31

Recommandations

1- La volonté politique

- Mettre en place une plateforme ou organiser des assises nationales incluant tous les acteurs, principalement les belligérants pour solder le passif de la crise, en mettant en lumière, toutes les causes de la crise reconnues de façon consensuelle.

2- L'établissement de la vérité

- Assurer une large diffusion du rapport y compris dans certaines langues locales et susciter un véritable débat public autour des différents problèmes.

3- L'autorité de l'Etat et la sécurité des biens et des personnes

- Auditer les processus Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR) et Réforme du Secteur de Sécurité (RSS) pour établir les forces et améliorer les faiblesses desdits processus, notamment le recrutement dans les forces de défense et de sécurité avec pour objectif de construire des outils de défense et de sécurité républicains et reflétant la diversité ethnique ivoirienne.

4- La justice nationale et internationale

- Améliorer, d'une part l'indépendance de la justice en réformant le Conseil Supérieur de la magistrature et la dépendance du parquet, par rapport au garde des Sceaux et d'autre part, coopérer pleinement avec les juridictions internationales, en ce qui concerne l'exécution des mandats de la Cour Pénale Internationale et les enquêtes.

5- La parole publique des leaders politiques

- Sensibiliser et interpeller, d'une part les acteurs politiques sur les risques encourus par le pays en rapport avec la violence des discours politiques et la résurgence des tensions, et mettre en cause d'autre part la responsabilité judiciaire des leaders politiques de tous les bords ;

6- Le dialogue politique

- Ouvrir et maintenir un cadre plus large et plus formel d'un dialogue politique en institutionnalisant la représentation de l'opposition dans le cadre de ce dialogue et en établissant un agenda, à l'effet d'examiner toutes les questions conflictuelles d'intérêt national.

7- La réforme des lois confligènes

- Approfondir les réformes des lois confligènes, notamment en ce qui concerne l'apatridie, la nationalité et le foncier rural, avec pour objectif d'assurer une harmonie des communautés et l'intégration apaisée des populations issues de l'immigration.

8- L'accès équitable à l'administration et aux emplois publics

- Lutter contre la corruption et le népotisme de façon générale et particulièrement dans les concours administratifs et en s'assurant de l'intégrité du processus de recrutement dans l'administration.

9-Un processus électoral équitable et transparent

- Reforme sans délai la Commission Electorale Indépendante (CEI) et le Conseil Constitutionnel (CC) dans le sens d'une plus grande indépendance, pour créer la confiance autour des organes en charge des élections.

10- Le pardon

- Créer un cadre symbolique pour permettre aux auteurs des crimes de demander officiellement pardon aux victimes.

11- Coexistence pacifique des communautés

- Renforcer les mécanismes traditionnels favorisant la cohésion sociale, telles que les alliances inter-ethniques et renforcer la légitimité des chefs traditionnels, en les formant à la neutralité, notamment dans le règlement des conflits communautaires ;

12- L'identification des victimes

- Adopter d'une part, une loi qui définit le statut de victime et rendre plus inclusive la liste actuelle en réexaminant, les requêtes rejetées par la CONARIV et d'autre part, privilégier la réparation communautaire et symbolique.

INTRODUCTION

La réconciliation nationale dans les pays résilients est un défi important pour la reconstruction post crise et le rétablissement du tissu social. Les conflits nationaux ont toujours pour conséquence de créer la déchirure et la méfiance entre les communautés, surtout dans les nations marquées par des diversités ; Diversités politique, ethnique et religieuse.

La Côte d'Ivoire n'échappe pas à ce postulat, depuis le coup d'état manqué du 19 septembre 2002 qui s'est mué en une rébellion armée avec la partition du pays. Le nord à majorité, fief de la rébellion proche de monsieur Alassane Ouattara, alors opposant politique et le sud, loyale au gouvernement de monsieur Laurent Gbagbo, alors Chef de l'Etat. Cette crise va connaître un véritable pique suite à la suite des élections avec une situation de quasi guerre civile et de graves violations des droits de l'homme. Selon l'organisation des Nations Unies, la crise ivoirienne a fait au moins trois mille morts et un million de déplacés, auxquels s'ajoutent plus de cent cinquante femmes violées, sans compter les milliers de personnes violentées ou torturées. Des rapports de plusieurs ONG et de la Commission nationale d'enquête ont mis en cause toutes les parties au conflit.

Dans un tel contexte, le défi qui s'est imposé au nouveau gouvernement, après le violent dénouement de la crise était de réconcilier la Côte d'Ivoire avec elle-même en créant les conditions d'une paix durable.

La réconciliation dont la pertinence apparaît comme une condition sine qua non à la réalisation des autres priorités, est essentiellement conçu comme un moyen de parvenir à la paix et s'est inscrite dans la lignée des réflexions de "la peace research" qui est une vision conçue par l'ONU. En effet, cette vision qui a été intégrée à l'ensemble des initiatives post-conflit à travers le monde, conçoit la paix comme un processus de réconciliation entre les groupes qui étaient auparavant en conflit. Sous cette acception, le processus de réconciliation va au-delà de ce que l'on appelle la justice transitionnelle. Il implique avec autant d'importance des méthodes structurelles, visant principalement à modifier la structure des relations entre les groupes, et instaurer la démocratie, et des méthodes interpersonnelles dont l'objectif est d'améliorer les relations entre les « gens ordinaires ».

Justement, les différentes étapes du processus ivoirien de justice transitionnelle engagée par les autorités pour réconcilier les ivoiriens, bien que se voulant originales n'ont pas dérogée aux quatre étapes en faveur des victimes. Elles se sont déclinées de la façon suivante : pour le droit de savoir et le droit à la vérité, il a été marqué par la mise en place de deux commissions importantes. D'abord, la Commission Nationale d'enquête (CNE), puis la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR). Mécanismes non judiciaires, ces deux commissions devaient contribuer globalement à faire la lumière sur les nombreuses exactions commises durant la crise postélectorale. En ce qui concerne le droit à la justice, cette deuxième composante a été exécutée à travers le tribunal militaire(TM) et la cellule spéciale d'enquête et d'instructions (CSEI) au plan national et au plan international, la cour pénale internationale (CPI), pour juger tous les crimes de sang, crime contre l'humanité, crime commis durant la crise postélectorale. Quant au droit à la réparation, il a été créé plusieurs structures pour indemniser les nombreuses victimes de la crise qu'a connue la Côte d'Ivoire. La défunte CDVR a fait place à la commission nationale pour la réconciliation et l'indemnisation des victimes (CONARIV).

Un tel processus a-t-il rempli son mandat ?

Peut-on dire que la société ivoirienne est aujourd'hui une société réconciliée ?

Certains observateurs s'accordent à dire que la réconciliation nationale en Côte d'Ivoire a été un échec quand d'autres parient sur le facteur temps, pour espérer une reconstruction du tissu social.

Récemment, début avril 2017, le Président de l'Assemblée Nationale à l'ouverture de la première session de la nouvelle législature a déclaré : « ...Un proverbe juif à juste titre dit ceci : " dans l'amitié,

ménage une place pour la brouille, et dans la brouille une autre pour la réconciliation". Voilà pourquoi dans une société comme la nôtre, qui a connu et traversé des tragédies, le pardon est l'antichambre nécessaire de la réconciliation nationale...un pas décisif vers le renouveau des relations humaines ... Le pardon c'est l'acceptation mutuelle de revivre ensemble en mettant fin aux causes et pratiques qui nous ont opposés et fait atrocement souffrir par le passé...

Il est par conséquent nécessaire qu'au plan interne soit conduit de manière sereine et diligente l'ensemble des processus judiciaires en cours afin de donner au chef de l'Etat lui-même les moyens juridiques de clore politiquement le chapitre le moins glorieux de notre histoire par des gestes concrets qui consacrent le pardon et au-delà la réconciliation des cœurs et des esprits... »

Restent-ils encore des « gestes concrets » pour consacrer la réconciliation ?

Au-delà de cette perception des politiques, comment les ivoiriens perçoivent-ils le processus réconciliation ?

Six ans après la fin des hostilités, la Côte d'Ivoire a-t-elle posé les fondements d'une paix irréversible ou a-t-elle des raisons objectives de craindre une autre dérive de violences ?

Quels sont les actes éventuels manqués ? Et quel est leur impact sur le ressenti des populations ?

Pour répondre objectivement à ces questions, l'APDH et la Fondation Konrad Adenauer ont convenu de mener une étude pour évaluer la réconciliation en Côte d'Ivoire.

Le présent rapport expose d'abord des considérations théoriques sur le concept de la réconciliation avant de présenter la démarche scientifique du rapport ; Enfin, le chapitre 3 présente les résultats avec les interprétations et commentaires de ces résultats ;

SIGLES

ADDR :	Autorité pour le Désarmement, la Démobilisation et la Réintégration des ex-combattants
APDH :	Actions pour la Protection des Droits de l'Homme
CCSR :	Cellule de Coordination de Suivi et de Réinsertion
CDVR :	Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation
CNE :	Commission Nationale d'Enquête
COMNAT :	Commission Nationale de lutte contre la Prolifération et la Circulation illicite des Armes Légères et de Petit Calibre
CONARIV :	Commission Nationale pour la Réconciliation et l'Indemnisation des Victimes
CPD :	Cadre Permanent de Dialogue
CPI :	Cour Pénale Internationale
CSEI :	Cellule Spéciale d'Enquête et d'Instruction
DDR :	Désarmement, Démobilisation, Réinsertion
DR :	District de Recensement
FRCI :	Forces Républicaines de Côte d'Ivoire
KAS :	Konrad-Adenauer-Stiftung
LIDER :	Liberté et Démocratie pour la République
LMP :	Ligue des mouvements pour le progrès
OBC :	Organisation à base Communautaire
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
ONU :	Organisation des Nations Unies
PNCD :	Programme National de Développement Communautaire
PNCS :	Programme National de Cohésion Sociale
RGPH :	Recensement Général de la population et de l'habitat
RPP :	Rassemblement pour la Paix
RSS :	Réforme du Secteur de la Sécurité
TM :	Tribunal Militaire
UNESCO :	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UP :	Unité Primaire

CHAPITRE 1 : THEORIE DE LA RECONCILIATION AU PLAN INTERNATIONAL

Selon le dictionnaire encyclopédique, « la réconciliation nationale est un processus d'acceptation et de déculpabilisation dans l'opinion publique d'une nation, après un épisode honteux de l'histoire récente du pays. La démarche de réconciliation nationale semble double :

- Permettre aux victimes de s'exprimer publiquement ;
- Inviter les auteurs d'exactions à reconnaître leurs actes.

L'étude des motivations et des actes des deux factions en présence, ou pourquoi chaque côté jugeait son attitude légitime, doit aider les citoyens du pays actuel, tel qu'il se retrouve à l'issue de ces luttes et de cette période noire, à se sentir désormais membres d'une même entité et à accepter de vivre ensemble »⁴.

Telle qu'exposée, la réconciliation nationale s'impose après les conflits et implique la résolution pacifique de ceux-ci tout en recousant le tissu social. Elle est appréhendée comme un processus global et inclusif, qui peut prendre du temps et auquel on ne peut fixer une durée quelconque.

Dès lors, peut-on parler d'une théorie de la réconciliation au plan international ?

Cette question révèle son importance dans la mesure où, si la réconciliation est menée de diverses manières dans les Etats et qu'il existe une difficulté réelle à saisir la notion à cause des définitions multiples parfois contradictoires dont elle a fait l'objet, elle est néanmoins reconnue comme un droit de l'homme.

Ainsi, la réconciliation nationale procède du droit à la paix, droit classé parmi ceux de la troisième génération, aussi appelés droits de solidarité. Elle est consacrée par l'art 23 de la charte africaine des droits de l'homme et des peuples en ces termes : « les peuples ont droit à la paix et à la sécurité tant sur le plan national que sur le plan international... »

L'analyse de cette question va se mener autour de trois axes : la réconciliation comme un impératif des Etats post -conflit, les difficultés d'évaluation de la réconciliation et enfin, la nécessité d'élaborer des critères.

Nonobstant cette situation, il apparaît nécessaire d'élaborer des critères d'évaluation.

Quels sont dès lors les indices par lesquels on peut interroger la question de la réconciliation nationale dans un pays ? Peut-elle être appréciée par la coexistence pacifique entre les communautés ? Ou encore par la mise en place des mécanismes de la justice transitionnelle ? Ou par l'action de la justice internationale pour mettre en lumière les crimes de masse commis lors de conflits?...

⁴ www.larousse.fr/encyclopedie/divers/reconciliation_nationale/185920

Section 1. LA RECONCILIATION, UN IMPERATIF DES ETATS POST – CONFLITS

L'histoire des peuples se construit à l'aune d'expériences multiformes, parfois douloureuses. Contenir toute résurgence des conflits passe nécessairement par la pacification et la reconstruction des relations sociales et politiques au sein de l'Etat. Il appartient dès lors à l'Etat de créer le cadre idoine pour effacer les ressentis, et commémorer le vivre ensemble.

L'histoire de la réconciliation en Europe montre que ce continent, des siècles durant, s'est forgé par les guerres. En Espagne, la guerre civile qui s'est conclue par l'arrivée au pouvoir du général Franco a débouché sur la réconciliation nationale espagnole.

Après la seconde guerre mondiale, l'Europe a dû faire face à la guerre froide qui a consacré une séparation bipolaire du monde ; pourtant de part et d'autre du "rideau de fer", on plaidait pour la paix. Mais, ce continent qui a pu avancer sur le chemin de l'unité après la fin de la guerre froide, a encore connu des conflits notamment, dans l'ex-Yougoslavie et les Balkans où les processus de réconciliation en cours restent encore incertains.

En Afrique, la réconciliation a connu l'un de ces exemples les plus aboutis en Afrique du sud avec la commission vérité réconciliation à l'époque de la transition démocratique assurée par Nelson Mandela et Frederick Decker. La guerre civile au Rwanda s'est également soldée par un processus de réconciliation.

En Amérique, depuis les années 1980, la réconciliation nationale a été un puissant mouvement dans les sociétés démocratiques d'Amérique latine.

Ces manifestations de réconciliation post-conflit se sont imposées comme des réalités légitimes de la scène internationale contemporaine, même si leur consolidation appelle un effort permanent⁵. Il incombe principalement à l'Etat de créer le cadre propice à la réconciliation par la mise en place de politique. Mais, la réconciliation doit impliquer tout l'ensemble de la population. Elle ne se limite pas seulement aux hommes politiques et aux parties en conflit. La communauté internationale dans sa représentation onusienne y joue aussi sa partition.

Ces exemples historiques montrent que pour garantir la non-répétition des graves violations des droits de l'Homme que la société a connu par le passé, il est important de reconstruire ce que Jean-Jacques Rousseau a appelé le Contrat Social.

Dans cette perspective, le processus de justice transitionnelle doit être mené dans le sens de reconstruire les valeurs et les institutions communes.

Ces valeurs sont : la démocratie, la justice, la sécurité, les droits de l'Homme etc...

Par exemple, en protégeant la dignité de chacun sans considération de sexe, de religion, d'opinion, l'on crée une société dans laquelle chacun des citoyens renoncera à la justice privée, à la vendetta, pour faire confiance à la justice institutionnelle.

Un autre exemple, lorsque, l'un des points culminant du conflit trouve son origine dans un processus électoral contesté, la réforme consensuelle de lois confligènes en cette matière entraînera plus de légitimité des nouvelles autorités.

Il s'agit pour les acteurs sociaux, en ayant connu la vérité des faits passés de se résoudre à

⁵ Robert CHAOUAD, "rendre justice après les violences de masse, un impératif fragile", in *Revue internationale et stratégique*, No 90 /2, 2013.

promouvoir lesdites valeurs pour une société apaisée.

La reconstruction d'institutions crédibles est aussi une des raisons de la réconciliation pour créer la confiance dans les institutions issues de la transition. Il est nécessaire que leur mise en place soit précédée d'un processus honnête de réconciliation.

Les différentes parties qui se sont affrontées lors de la crise doivent être impliquées dans le processus qui mène à la réconciliation.

Section 2. LES DIFFICULTES D'EVALUATION DE LA RECONCILIATION

Pourquoi l'évaluation?

A cette question, Jean King répond : «pour améliorer notre monde »⁶.

La question de l'évaluation est une question importante pour la gouvernance. Elle est essentielle pour la société mais aussi pour les gouvernements, si bien entendu, ils y accordent un intérêt particulier. L'épreuve de l'évaluation est proprement la manière de s'assurer si une chose a les qualités qu'on lui attribue ; elle est le remède contre l'erreur et contre la fourberie.

Cependant, il existe des difficultés réelles à évaluer la réconciliation à cause de la richesse et du dynamisme du champ. Depuis plus d'une dizaine d'années, les processus de réconciliation sont devenus un véritable objet de recherche de sorte que les interactions entre les praticiens et les chercheurs sont nombreuses, mais les objectifs des uns et des autres restent différents.

C'est en cela que, Astrid Brousselle indique que les théoriciens de l'évaluation doivent faire face à plusieurs questions et défis soulevés par la prolifération actuelle des modèles d'évaluation. Tel est ce qui ressort de son assertion suivante : " Nous avons, par ailleurs, la chance d'avoir un champ transdisciplinaire, les approches et les domaines d'expérimentation sont donc extrêmement variés" ⁷.

Les cas de l'Afrique du sud et du Rwanda sont éloquentes à ce titre. Les situations vécues dans ces Etats appelaient une réponse adéquate de la part des gouvernements qui ont hérité des deux pays. Dans le deuxième cas, il était question de remobiliser toutes les ressources humaines détruites par le génocide. Par contre, dans l'autre cas, des réformes visaient davantage la révision des lois héritées du système ségrégationniste pour universaliser et rendre équitable la justice dans le pays. De toute évidence, ces deux processus sont distincts de par leurs finalités respectives.

Section 3. LA NECESSITE D'ELABORER DES CRITERES

La réconciliation est un des objectifs de de toute justice transitionnelle. Celle-ci désigne un ensemble de mesures judiciaires et non judiciaires mis en œuvre pour pallier les conséquences des abus des droits de l'homme dans les Etats qui sortent d'un conflit armé ou d'un régime autoritaire. Toute justice transitionnelle reconnaît quatre (4) droits aux victimes. Ce sont : le droit à la vérité, le droit à la justice, le droit à la réparation et le droit à la garantie de non-répétition. C'est ce qu'il est convenu d'appeler les «principes Joinet» ou principes contre l'impunité, établis en 1997 par le juriste français Louis Joinet à la demande du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme.

Il est surtout question de trouver de façon consensuelle des critères d'évaluation de la réconciliation. C'est donc dire que théoriciens et praticiens devraient se mettre d'accord pour établir un standard en matière d'évaluation. Toutefois, d'ores et déjà, l'on pourrait utiliser ces critères de la justice transitionnelle pour évaluer la réconciliation nationale.

⁶ (AEA/SCE 2005).

⁷ Astrid Brousselle (Département d'administration de la santé et Groupe de Recherche Interdisciplinaire en Santé, Université de Montréal, Pavillon 1420, boul. du Mont-Royal, Montréal, QC, Canada, H2).

CHAPITRE 2 : DEMARCHE SCIENTIFIQUE DE L'ENQUETE

Section1 : Terrain et Populations d'étude : Une Enquête à Vocation Nationale

Paragraphe 1 : Terrain d'étude

La zone d'investigation de cette étude est constituée de treize villes et treize villages de Côte d'Ivoire représentant les cinq grandes régions : Est, Ouest, Centre, Nord, Sud, avec un accent particulier sur l'ouest qui a subi de lourdes pertes dans cette grave crise. Ces zones sont :

Est : Bondoukou et Bouna + 2 villages de ces départements

Centre : Yamoussoukro et Bouaké + 2 villages de ces départements

Nord : Korhogo et Odienné + 2 villages de ces départements

Ouest : Duékoué, Man, Guiglo, Bangolo, Biankouma + 5 villages de ces départements.

Sud : Abidjan et Agboville + 2 villages de ces départements

Abidjan est subdivisée en quatre(4) zones :

-Abidjan Nord : Abobo et Anyama ;

-Abidjan Sud : Port bouet, Koumassi, Marcory, Treichville ;

-Abidjan Est : Adjamé, Attékoubé, Cocody, Plateau;

-Abidjan Ouest : Yopougon, Songon)

Ces différentes zones ont été choisies comme suit : six(6) dans l'ex zone gouvernementale, six(6) dans l'ex zone forces nouvelles et un(1) dans la zone de confiance (Bangolo).

Le terrain d'étude est donc subdivisé en seize (16) strates :

Dans chacune des strates, des zones d'enquête ont été choisies de façon aléatoire.

Paragraphe 2 : Population d'étude

Notre population d'enquête répond à un souci de diversification des sources de données. Elle prend en compte des personnes relevant de toutes les catégories sociales et des témoins privilégiés pouvant fournir des données d'opinions et de faits en rapport avec le sujet. Ainsi, la population- cible de l'étude se constitue de :

- Ménages ;
- Acteurs communautaires : autorités coutumières (rois, chefs de village, chefs de communauté, chefs de terre, ...) ; autorités religieuses,...

- Acteurs des institutions gouvernementales en charge des questions de réconciliation (Ministère de la cohésion sociale, Conariv, ex Cdvr, Structures en charge de la cohésion sociale, Ministère de la sécurité ; Ministère de la justice, des droits de l'homme et des libertés publiques,...) ;
- Autorité locales (préfets, sous-préfets, maires, conseils régionaux,...)
- Leaders d'opinion et experts du domaine (cadre politique, responsables de jeunesse, représentante des femmes, experts domaine en droits de l'homme / réconciliation,...) ;
- Responsables et personnel des structures (ONG et organisations à base communautaire : OBC) qui œuvrent dans le domaine des droits de l'homme et de la réconciliation.

Base de sondage

La base de sondage est un extrait du fichier du RGPH 2014 et 1998. Elle fournit des informations sur la population et le nombre de ménages et d'habitants.

Paragraphe 3 : Approches méthodologiques

L'approche générale est transdisciplinaire. On distingue les démarches suivantes :

A. DEMARCHE QUALITATIVE

Objectif

Cette démarche a pour objectif de permettre d'une part, une meilleure connaissance de l'espace d'étude et d'autre part, de comprendre les connaissances, attitudes, pratiques et perceptions des acteurs relativement à l'objet étudié. Elle permettra ainsi d'orienter les questionnaires à réaliser et de confronter les besoins et perceptions des populations aux objectifs de l'étude.

Méthode de collecte de données

Les méthodes utilisées dans ce cadre sont les suivantes :

La recherche documentaire : Il s'agit de rechercher les travaux, publications, lois, décrets et autres textes sur les droits de l'homme et la réconciliation.

Les interviews avec les informateurs clés : Les informateurs clés sont des personnes qui, par leur ancienneté, leur position sociale et professionnelle, en rapport avec les préoccupations de la recherche, peuvent fournir des informations, des idées, des perceptions et des préoccupations intéressantes. Ce sont les Autorités administratives, des acteurs politiques, des acteurs majeurs de la société civile, des experts, etc). Certaines de ces personnes seront associées aux travaux, tandis que d'autres seront tout simplement consultées.

Les groupes focaux constituent une technique des procédures d'identification rapide dans les enquêtes sociales qui a été particulièrement utile à l'élaboration des outils des enquêtes épidémiologiques. Les focus groups sont effectués avant l'élaboration finale des outils pour la démarche d'enquête socio-économique, et servent à générer des informations utiles pour toute la démarche de l'étude. Les groupes focaux sont constitués d'environ 6 à 10 personnes, ne se connaissant pas nécessairement, qui se sentent à l'aise pour exprimer librement leur point de vue sur les questions de l'étude. Les individus invités sont rassemblés autour d'un modérateur;

Les enquêtes informelles : Des enquêtes informelles seront également menées pour mieux orienter les actions dans le cadre de cette étude.

Personnes à interviewer

Les personnes à interroger sont présentées dans le tableau ci-après :

Tableau 3 : Personnes enquêtées

GRUPE	CATEGORIES	NOMBRE DE PERSONNES A ENQUETER
1	Structures Etatiques en charge des questions de réconciliation : Ministère de la Solidarité et de la cohésion sociale, Conariv, ex-Cdvr, Pncs, Ministère de la sécurité ; Ministère de la justice et des droits de l'homme, Armée, Gendarmerie et Police	8
2	Acteurs communautaires : autorités coutumières (rois, chefs de village, chefs de communauté, chefs de terre, ...) et autorités religieuses.	10
3	Autorités locales (Préfets, sous-préfets, maires, gouverneurs, conseils régionaux,...)	10
4	Leaders d'opinion, leaders politiques et experts du domaine : cadre politique, responsables de jeunesse, représentante des femmes, experts en droits de l'homme / réconciliation...	10
5	Responsables et personnel des structures (ONG et organisations à base communautaire (OBC) qui œuvrent dans le domaine des droits de l'homme et de la réconciliation.	10
TOTAL		48

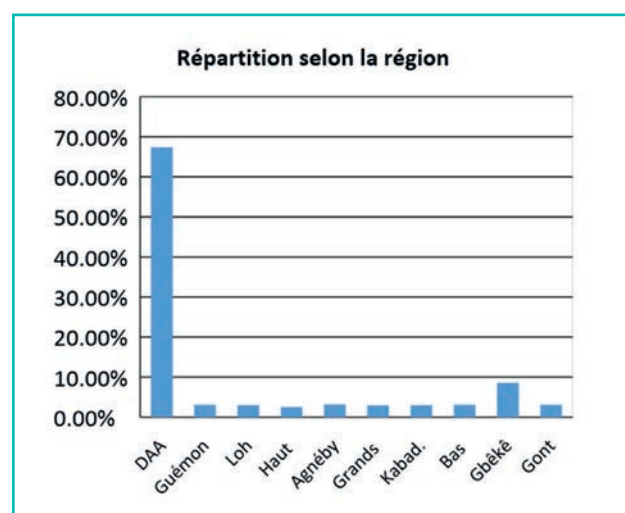


Figure 2 : Répartition par région

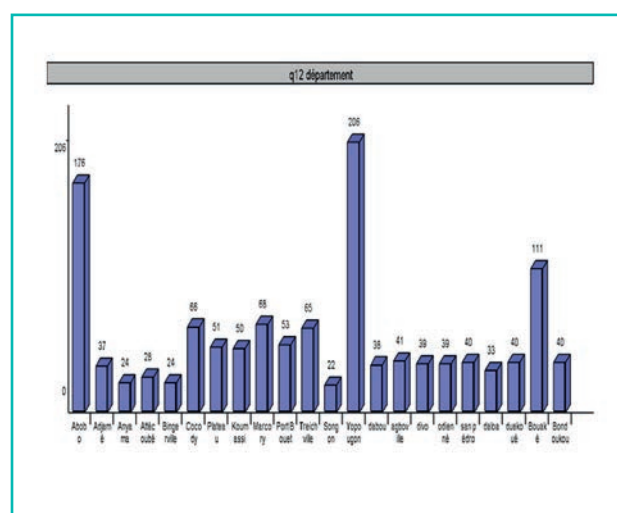


Figure 3 : Répartition par département

B. DEMARCHE QUANTITATIVE

L'opinion et la perception des populations sont éclairées par une démarche d'enquête auprès des ménages. Cette enquête va nous permettre d'évaluer le processus de réconciliation en Côte d'Ivoire. Elle évaluera les connaissances, les perceptions et les opinions des populations en matière de réconciliation dans les zones d'étude.

B1. PLAN D'ECHANTILLONNAGE

1. Univers de l'étude

L'univers de cette étude est constitué de l'ensemble des ménages vivant dans la zone d'étude.

2. Base de sondage

La base de sondage est constituée d'un extrait du fichier du RGPH 2014 ou encore du RGPH 1998 actualisé. Il fournit des informations sur les localités et populations.

3. Type d'échantillonnage

L'échantillonnage doit répondre aux objectifs des termes de références dont les plus importants dans le choix du type d'échantillonnage sont les suivants :

- Retenir le scénario le plus économique

- Fournir un échantillon représentatif

Compte tenu des objectifs mentionnés ci-avant, la méthode d'échantillonnage retenue est le sondage aléatoire stratifié à deux degrés. Ce type de sondage est le plus utilisé pour la réalisation des enquêtes auprès des ménages en Afrique. Il possède les avantages suivants :

- Il est adapté aux bases de sondage existantes (généralement les résultats d'un RGPH) et permet de pallier leurs insuffisances ;

- Il permet de reconstituer la population générale

- La stratification permet d'obtenir un échantillon représentatif par strate. Cette stratification permet aux unités primaires d'être les plus proches (semblables) possibles.

- Le tirage à deux degrés permet de réduire la dispersion dans l'échantillon (la distance entre deux ménages à interviewer) et donc de réduire le coût et le temps de réalisation. Une répartition judicieuse entre le nombre et la taille des unités primaires permet d'obtenir une précision suffisante des indicateurs statistiques observés sur l'échantillon.

- Il est économique

4. Stratification de l'univers

Comme mentionné précédemment, le plan de sondage doit permettre de disposer d'un échantillon représentatif de l'ensemble de la population étudiée. La plus grande unité permettant de réaliser cet objectif est le département. Ainsi donc, les 13 départements de la zone d'étude formeront 13 strates.

2. Choix des Unités primaires (UP) (Premier degré)

- Principe

A l'intérieur de chaque strate, l'on tire les unités primaires. L'Unité Primaire (UP) est le district de recensement (DR). Le DR est un espace délimité artificiellement et qui compte environ 100 ménages.

- Méthode de sélection des Unités primaires (UP) (Premier degré)

Les unités primaires seront tirées selon la méthode des bouts de papier c'est à dire que dans chaque strate, le nom de chaque DR sera reporté sur un bout de papier. L'ensemble sera mis dans un récipient et l'on procédera au choix des DR à enquêter par tirage sans remise. L'opération se fait indépendamment dans chacune des strates.

3. Choix des Unités Secondaires (Second degré)

- Constitution de la base de sondage des unités secondaires

Enquête ménage

Pour une étude plus fiable, chaque unité primaire sélectionnée (chaque DR sélectionné) fera l'objet, d'un dénombrement systématique. Ce dénombrement a pour objet de :

- recenser les ménages résidents dans le village ;
- localiser le lieu d'habitation de chaque ménage ;

De ce dénombrement, l'on constituera la base de sondage des unités secondaires constituée de tous les ménages dénombrés.

- Sélection des unités secondaires

Lorsque la base de sondage est constituée, on procède à la sélection des unités secondaires. La sélection des ménages est faite à partir d'un tirage systématique. Le pas est obtenu en divisant le nombre de ménages dénombrés par le nombre de ménages à tirer.

4. Taille de l'échantillon

- Niveau de précision

Le niveau de précision, encore appelé erreur d'échantillonnage, estime l'intervalle dans lequel on va situer la valeur réelle de la population. La valeur prise par la population sera comprise en deçà et au-delà de la valeur estimée pour l'échantillon, selon le niveau de précision voulu. Dans le cadre de cette étude, l'erreur est de 2%.

- Niveau de confiance

Il y a toujours un risque que l'échantillon sélectionné ne représente pas la population étudiée. Le niveau de confiance permet d'indiquer le pourcentage de chances que l'échantillon sélectionné a d'être représentatif de la population étudiée. Le niveau de confiance ici est de 95%.

- Degré de variabilité

Ce critère détermine la ressemblance (degré d'homogénéité) des individus de la population selon leurs caractéristiques communes. C'est aussi la prévalence estimative de la caractéristique étudiée. Ici, nous utiliserons le degré de variabilité maximale à savoir 50%.

- Formule de calcul de la taille de l'échantillon

La formule utilisée pour le calcul de la taille de l'échantillon est le suivant :

n = taille de l'échantillon
e = niveau de précision
p = degré de variabilité (prévalence estimative)
t = 1,96 valeur type associée au niveau de confiance requis (95%).

- Correction de la taille de l'échantillon

Pour pallier les phénomènes de non réponses et réponses erronées, nous allons ajouter 10% au résultat obtenu après le calcul.

- Calcul de la taille de l'échantillon

Dans le cadre de cette enquête, nous allons utiliser le degré de variabilité maximale pour la prévalence estimative. Il est de 50%. Nous pouvons indiquer donc un degré de variabilité $p= 50\%$ et $q=1-p = 50\%$. Avec un niveau de confiance standard de 95%, nous obtenons la taille d'échantillon suivante en fonction de la précision.

Tableau 4 :
Taille de l'échantillon en fonction de la précision (enquête auprès des artisans miniers et des ménages)

PRECISION (%)	0,01	0,02	0,03	0,04	0,05	0,06	0,07	0,08	0,09	0,1
n'	9 604	2 401	1 067	600	384	267	196	150	119	96
Taille Ech. Corrigée n	10 564	2 641	1 174	660	423	293	216	165	130	106

Avec une précision de 2%, on a une taille de 2 641 pour l'échantillon.

B2. PLAN DE COLLECTE DES DONNEES

1. Objectifs de la collecte des données

La collecte des données va nous permettre de recueillir des informations sur les perceptions et opinions des populations sur le processus de réconciliation en Côte d'Ivoire.

2. Lieu de collecte des données / personnes concernées

Les données sont collectées dans les ménages sélectionnés. Les personnes concernées sont les chefs de ménage.

3. Période de collecte

La collecte des données s'est effectuée du 1er juin au 15 juin 2017 dans les zones d'étude.

4. Informations des autorités

Pour faciliter le travail de terrain, des courriers d'information ont été transmis aux autorités administratives et locales. Cette étape a facilité la phase de collecte.

5. Organisation des équipes de terrain

Le travail de terrain s'est organisé autour des acteurs suivants :

Les agents enquêteurs : Ils sont chargés de recueillir directement les informations auprès des ménages et autres acteurs. Ils sont également chargés de réaliser le dénombrement, l'enquête pilote, l'enquête qualitative et aussi d'effectuer les recherches documentaires. Ils sont au nombre trente-deux (32) enquêteurs.

Les chefs d'équipe : Ils supervisent le travail des agents. Ils sont aussi chargés d'identifier les villages et ménages tirés, d'organiser le dénombrement de l'unité primaire, de procéder au tirage des ménages à enquêter, de répartir le travail entre ses agents et enfin de suivre, de contrôler et de corriger le travail de ses agents. Il leur est imposé d'assister à un minimum d'interviews et de réaliser des contre – enquêtes. Ils assurent la gestion des ressources tant matérielles, logistiques que financières mises à la disposition de l'équipe. Ils assurent l'encadrement des équipent de collecte et s'assurent de la qualité du travail effectué. Ils sont au nombre de quatre(4) :

- Un chef d'équipe pour ABIDJAN
- Un chef d'équipe pour l'ouest et ODIENNE
- Un chef d'équipe pour le centre et KORHOGO
- Un chef d'équipe pour L'EST.

Un superviseur : Il est l'interlocuteur principal de l'étude. Il assure le leadership et la coordination des activités. Il est Responsable de la qualité des produits livrables.

Statisticien : Il est chargé de :

- Rédiger le protocole ;
- Elaborer les outils de collecte ;
- Former les enquêteurs ;
- Concevoir le masque de saisie ;
- Encadrer la collecte des données ;
- Encadrer la saisie des données
- Effectuer tous les traitements et analyses (apurement, codification, analyses statistiques) ;

6. Supports de collecte de données

Les outils de collecte des données utilisées dans le cadre de cette étude sont entre autres :

Le questionnaire ménage : C'est l'outil principal de collecte de données. Il sera implémenté sur support papier. Il servira à collecter les données auprès des ménages.

Le guide d'entretien : Le guide d'entretien est le support de collecte de données de l'enquête qualitative. Il sert de guide à l'entretien avec les autorités et autres acteurs clés.

Les cartes : Les cartes des villages sélectionnées ont été mises à disposition pour permettre aux enquêteurs de mieux s'orienter sur le terrain.

7. Techniques de collecte de données

Les techniques de collecte des données utilisées sont les suivantes :

La recherche documentaire : Il s'agira pour l'équipe de recherche, de s'imprégner d'abord des informations disponibles sur la réconciliation ainsi que les textes de lois y afférents, de collecter et analyser les rapports et documents sur la question. Ces documents devraient nous permettre

d'enrichir les outils de collecte d'informations sur notre objet de recherche.

L'enquête-interrogation (entrevue personnelle): Etant donné que notre travail s'inscrit dans une approche à la fois quantitative et qualitative, nous utiliserons aussi bien les questionnaires que les interviews structurées.

Le questionnaire nous permettra de faire des analyses statistiques sur l'objet étudié et les interviews permettront de mieux cerner tous les aspects qualitatifs.

Le Focus groupe : Un focus sera organisé pour permettre aux populations d'exprimer leur point de vue, leur pensée, leur perception sur le sujet, objet de l'étude.

5. Formation des agents

Avant les différentes enquêtes (enquêtes qualitative, enquête quantitative,...), tous les intervenants seront formés à l'utilisation des outils pour être plus efficaces. Cette formation prendra également en compte les dispositions à prendre pour améliorer la qualité du travail (établir et entretenir de bonnes relations avec les répondants, veiller à choisir un moment opportun pour communiquer avec le répondant, laisser le répondant communiquer les données selon la méthode et dans le format qui lui conviennent ou qui conviennent à son organisme). Ce faisant, on contribue à l'augmentation des taux de réponse et de la qualité des renseignements obtenus auprès des répondants.

6. Enquête pilote

L'enquête pilote consiste à vérifier l'adéquation du questionnaire pour voir comment il s'applique et pour découvrir si des modifications s'imposent avant d'entreprendre la recherche proprement dite. Elle constitue un moyen de dépister et de résoudre les problèmes imprévus de l'application du questionnaire, tels la formulation et l'ordre des questions ou la longueur du questionnaire. En plus de permettre d'éliminer des questions, l'enquête pilote peut faire apparaître la nécessité de nouvelles questions.

7. Informations à collecter auprès des ménages

Les informations à collecter concernent essentiellement l'évaluation que les populations font du processus de réconciliation en Côte d'Ivoire à travers les critères choisis par les experts. Elles portent sur :

- Les caractéristiques des ménages et leurs activités économiques (caractéristiques sociodémographiques, cadre et condition de vie, profession, activités économiques réalisées, revenu, dépenses, ...);

- Les Connaissances sur la réconciliation nationale ;
- La note attribuée à chaque critère ou l'évaluation fait par chaque individu de chaque critère d'évaluation

8. Principe de la collecte des données

Avant l'enquête auprès des ménages proprement dite, les focus group et les entretiens individuels sont organisés par les agents enquêteurs à l'aide d'un guide d'entretien élaboré à cet effet. Cette démarche a pour objectif une meilleure connaissance de l'espace d'étude ainsi que des attitudes, pratiques et perceptions traditionnelles des acteurs. Les résultats des focus group et entretiens individuels sont notés directement par les agents enquêteurs sur une feuille. A la fin, un rapport de synthèse est élaboré à partir du logiciel Word. Ce rapport ne fait pas l'objet d'analyse statistique.

L'enquête sur le terrain est menée par les enquêteurs et leurs chefs d'équipe. Ceux-ci sont munis de questionnaires, des fiches de dénombrement contenant la liste des ménages sélectionnés ainsi que de leur badge et des différents courriers prouvant la régularité de l'enquête. Ils sillonnent les différents villages et villes sélectionnés à la rencontre des ménages. Le questionnaire est adressé au chef de ménage. En son absence, l'agent enquêteur s'adresse à la femme de ménage.

9. Qualité de l'opération de collecte des données

L'incidence des opérations de collecte des données sur la qualité et les coûts est directe et cruciale, car ces données sont les principaux intrants de l'organisme responsable de la réalisation de l'enquête, et sont souvent à l'origine des dépenses les plus importantes dans le cadre de l'enquête. Par conséquent, la qualité de cette opération influe grandement sur celle du produit final, plus particulièrement sur le plan de l'exactitude. Pour cela, deux principales actions sont prises pour assurer la qualité des données collectées.

Les chefs d'équipe : Les chefs d'équipe sont chargés de superviser, de contrôler et de corriger le travail des agents. Ils réalisent des contre – enquêtes. A la fin de la collecte, ils communiquent avec un sous échantillon pour vérifier les informations fournies.

Mise en place d'indicateurs de qualité : Les mesures de la qualité mises en place pendant la collecte des données permettent au gestionnaire de l'enquête de prendre des décisions concernant d'éventuelles modifications ou la restructuration du processus. Les mesures de la qualité les plus importantes sont les taux de réponse, les taux de non réponse, les taux d'erreur de traitement, le taux de rejet à la vérification, les taux de suivi, la durée moyenne des interviews, le taux d'unités classées comme admissibles ou inadmissible. Lorsqu'elles sont disponibles à tous les niveaux pour lesquels des estimations sont produites et à toutes les étapes du processus, ces mesures permettent d'évaluer le rendement et la qualité des données.

B3. PLAN DE TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNEES

1. Objectif du plan de traitement et d'analyse des données

Le traitement et l'analyse de données effectué doivent nous permettre de fournir les indicateurs mentionnés dans les objectifs spécifiques.

2. Système de traitement et analyse des données

Le système de traitement et d'analyse des données peut être divisé en trois phases

- Traitement primaire des données
- Traitement secondaire des données
- Analyse des données
- traitements primaires des données

Le but du traitement primaire des données est de produire des fichiers de données propres et apurés. Le traitement primaire des données implique les étapes suivantes :

- Saisie de tous les questionnaires ;
- Apurement des données ;
- Sauvegarde du fichier de données contrôlées et vérifiées ;
- Saisie des données

Les données sont collectées sur support papier et ensuite saisies dans le masque de saisie élaboré à cet effet.

- Apurement des données Il s'agit ici de :
- Vérifier que les données ont été bien saisies ;
- Vérifier que les questionnaires sont bien remplis ;
- Vérifier qu'il n'y a pas d'erreurs de saisie ni de problème de cohérence
- Identifier les problèmes éventuels ;
- Corriger les problèmes identifiés

3. Mode de contrôle ou de vérification

Le contrôle des données se déroule selon deux modes :

- Contrôle automatisé

La programmation des contrôles se fait lors de la confection du masque de saisie. L'équipe en charge de l'élaboration du masque de saisie rendra automatique les contrôles de cohérence par des sauts, messages d'erreurs et autres programmations.

- Vérification ou contrôle manuel

Il s'agit ici de procéder à un contrôle manuel approfondi des données saisies. L'on doit vérifier si les questionnaires sont bien remplis.

4. Personnel en charge du contrôle ou de la vérification

Après la saisie des données, le contrôle se fait à quatre niveaux :

a. Au niveau des agents enquêteurs : Le premier contrôle se fera au niveau des agents en fin de journée. Ils seront formés à cet effet.

b. Au niveau des Chefs d'équipe : Le chef d'équipe assure la qualité du travail de terrain. En plus des contre-enquêtes, il procède pendant et à la fin de la phase de collecte à la vérification des questionnaires avec l'agent enquêteur. Son intervention permettra d'éviter de répéter les erreurs tout au long de la phase de collecte.

c. Le coordonnateur : Il procédera régulièrement au contrôle des données envoyées par les agents. A la fin de la collecte, il procédera à un contrôle global avec les agents avant l'envoi des questionnaires renseignés au statisticien.

d. Le statisticien : Avant le traitement des données, il procédera également au contrôle des données envoyées par les agents. Les fichiers contenant des données sont tous rassemblés dans un répertoire. Pour chaque erreur constatée, il va falloir se référer aux questionnaires ou aux agents enquêteurs sur le terrain. Ce processus d'apurement des données devra être répété autant de fois que nécessaire, jusqu'à élimination de toutes les erreurs.

Une fois que cette tâche est achevée, le statisticien peut archiver les données apurées. Ces données peuvent maintenant être considérées comme propres, et elles peuvent être utilisées pour la création des fichiers d'analyse.

- TRAITEMENT SECONDAIRE DES DONNEES

Le but du traitement secondaire des données est de produire des fichiers d'analyse des données. Le traitement secondaire des données implique les étapes suivantes :

- Fusion des fichiers et Exportation des données vers le logiciel SPSS ;
- Vérification et corrections des problèmes nés de l'exportation ;
- Création d'un fichier d'analyse ;

a. Fusion et exportation des données vers SPSS

Les données « propres » stockées dans le répertoire par les différents agents de saisie sont fusionnées en un seul fichier qui est par la suite exporté vers SPSS.

b. Vérification et corrections des problèmes nés de l'exportation

Il s'agit ici de vérifier et corriger les problèmes nés de l'exportation des données vers SPSS.

c. Création d'un fichier d'analyse

La structure du fichier de données lors du traitement des données primaires simplifie le processus de saisie des données. Toutefois, cette structure n'est pas optimale pour l'analyse des données collectées et c'est la raison pour laquelle la première tâche à exécuter après que les données ont été transférées vers SPSS consiste à recoder les variables, pour faciliter l'analyse et la rendre plus efficace. Cette tâche est connue sous le nom de création d'un fichier d'analyse. SPSS recode les variables existantes pour en créer de nouvelles. Les fichiers d'analyse qui résultent de l'application de cette étape peuvent être utilisés par les plans de tabulation modèles et peuvent tout à fait être disséminés auprès de chercheurs et autres utilisateurs.

Le fichier d'analyse ainsi obtenu est sauvegardé dans plusieurs endroits pour plus de sécurité et est utilisé pour toute analyse.

• ANALYSE DES DONNEES

L'analyse des données se déroule selon deux volets :

- Analyse descriptive (uni variée et bivariée);
- Notation de la réconciliation nationale en Côte d'Ivoire

d. Analyse descriptive

L'analyse descriptive des données collectées est faite à partir du logiciel SPSS et consiste en la production de tableaux statistiques (tableaux simples ou tableaux croisés), calcul de moyennes et autres caractéristiques numériques avec interprétation des résultats. Cette analyse se fera selon deux axes principaux :

1. Caractéristiques de l'échantillon
2. Analyse par thème : Lieu, Genre, Age, Sexe, ethnie, ...

e. Notation de la réconciliation en Côte d'Ivoire

Le processus de notation des critères se présente comme suit :

- Pour chaque critère, une note sur 20 est donnée par chaque enquêté au regard du niveau atteint par le processus de réconciliation nationale en Côte d'Ivoire selon lui. Plus les actions menées en faveur de la réconciliation sont objectivement significatives, plus la note est élevée.

- Après l'enquête, la moyenne de chaque critère est calculée en divisant la somme des notes obtenus par le critère en question par la taille de l'échantillon.

- La note générale (ou moyenne générale) est obtenue en divisant la somme des moyennes pondérées (moyenne de chaque critère multipliée par son propre poids) des différents critères par le poids total.

Paragraphe 4 : DIFFERENTES PHASES DE L'ETUDE

1. PHASES ET ACTIVITÉS

Nous pouvons tracer les principales phases de l'étude dans le schéma ci-dessous. Ces phases peuvent se réaliser concomitamment. Les différentes phases sont les suivantes :

(4 phases principales) :

Ce document présente les étapes de l'étude.

Phase 1: Préparation enquête qualitative

(1) Description

Cette phase est essentielle pour préparer la mise en œuvre des enquêtes de terrain (l'enquête qualitative et l'enquête quantitative). Elle est essentielle pour créer le contact avec la population cible et les autorités en charge de la question étudiée. Elle servira à la collecte et à la structuration des données sur le sujet.

Cette phase sera marquée par les activités suivantes :

- Signature du contrat
- Echange sur les termes de référence, la méthodologie, le budget, le plan de travail et le calendrier
- Recherches documentaires
- Démarche pour les différents courriers et autorisations
- Préparation des outils de travail pour l'enquête qualitative (interviews, focus groups, enquêtes informelles, ...)
- Organisation des aspects logistiques et planification de la mission sur le terrain (prise de rendez-vous, préparation d'un itinéraire et logistique, etc.).
- Validation des outils de travail et correction
- Recrutement et Formation des enquêteurs pour l'enquête qualitative
- Atelier de lancement de la phase 2

(2) Tâches spécifiques

- Rencontres avec les responsables du projet.
- Rencontres avec les autorités compétentes et autres acteurs (Ministères, etc.)
- Recherches documentaires
- Conception
- Formation
- Atelier de lancement ;

Phase 2: Réalisation de l'enquête qualitative et Préparation de l'enquête quantitative

(1) Description

Au cours de cette phase, l'on réalisera l'enquête qualitative. Elle sera également utile pour

préparer la mise en œuvre de l'enquête quantitative. Elle nous permettra en effet d'élaborer le questionnaire et de déterminer la base de sondage. C'est aussi au cours de cette phase que l'on concevra le masque de saisie.

Cette phase sera marquée par les activités suivantes :

- Enquête qualitative : interviews, focus groups, enquêtes informelles, recherche documentaire,...
- Dépouillement, Synthèse et Débriefing de l'enquête qualitative
- Préparation de l'enquête quantitative (Base de sondage, tirage de l'échantillon, élaboration du masque de saisie, repérage des zones à enquêter, questionnaire,...)
- Organisation des aspects logistiques et planification de la mission sur le terrain (prise de rendez-vous, préparation d'un itinéraire et logistique, etc.).
- Validation des outils de travail et correction
- Enquête pilote
- Formation des enquêteurs -enquête quantitative
- Atelier de lancement de la phase 3

(2) Tâches spécifiques

- Entretiens avec tous les acteurs concernés (Ministères, Autorités administratives et coutumières,...)
- Synthèse des données
- Formation.
- Organisation de focus groups auprès des populations cibles

Phase 3 : Enquête quantitative - Collecte des données de terrain

(1) Description

Cette activité a pour objet de la collecte des données de terrain auprès des ménages. L'analyse de ces données permettra par la suite de noter le processus de réconciliation en Côte d'Ivoire :

- Enquête quantitative (collecte des données de terrain,...)

(2) Tâches spécifiques

- Administration de questionnaires
- Phase 4 : Analyse des données et Rédaction du rapport final

(1) Description

Cette activité a pour objet le traitement, l'analyse des données et la rédaction du rapport. L'analyse de ces données permettra par la suite de noter le processus de réconciliation en Côte d'Ivoire. Elle est marquée par :

- Saisie, traitement et analyses des données
- Rapport provisoire
- Atelier de restitution
- Prise en compte des corrections et Rapport final

(2) Tâches spécifiques

- Saisie des données

- Analyse des données
- Calcul des notes
- Atelier de restitution
- Rédaction de Rapports

B.DETERMINATIONDESCRITERESD'EVALUATIONDELARECONCILIATION

Le processus de classement des critères se présente comme suit :

1. Il a été proposé 18 critères à évaluer. Chaque expert ayant la possibilité de compléter la liste par d'autres critères qu'il juge déterminants dans le cadre de la réconciliation.
2. Pour chaque critère, un classement est fait par chaque expert allant du critère le plus déterminant, c'est-à-dire le critère dont la réalisation est déterminante pour réussir un processus de réconciliation. Le dernier critère étant selon l'expert qui évalue, le critère le moins déterminant dans la réconciliation.
3. On effectue la somme des rangs pour chaque critère donné.
4. La somme des rangs d'un critère donné permettra de lui donner un rang final ; le premier critère sera celui ayant la plus petite somme des rangs et le dernier critère aura la plus grande somme des rangs.

CHAPITRE 3 : PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE

Section 1: LA VOLONTE POLITIQUE D'ALLER A LA RECONCILIATION

« Une volonté politique perçue comme insuffisamment affirmée »

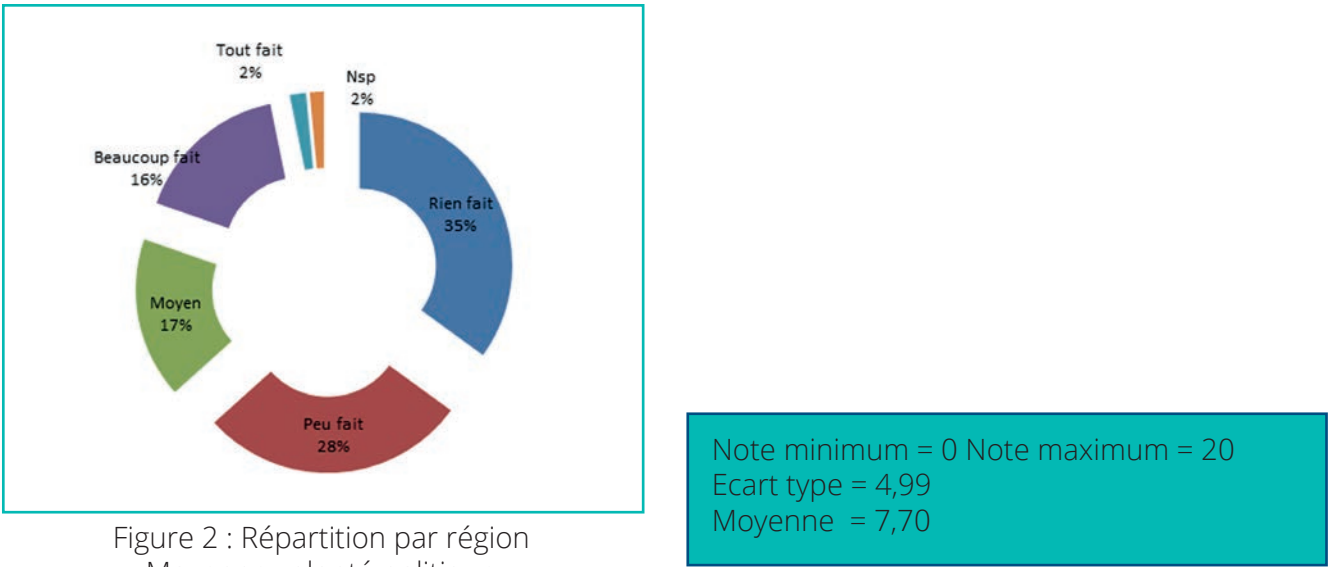
7/20

Dès la fin de la crise en 2011, le nouvel exécutif ivoirien a énoncé sa volonté manifeste de travailler "à la Réconciliation, au rassemblement [des fils et des filles] et à l'espérance" après la violente crise que le pays a connu. Toutefois, au sein des populations, un sentiment largement partagé semble établir que les actions menées par l'Etat sont en deçà des attentes d'un vivre ensemble nouveau et apaisé. En effet, pour 41% des personnes consultées, le gouvernement semble ne pas avoir la volonté d'aller à la réconciliation. Ou, à tout le moins, même si des initiatives publiques existent, elles ne semblent peut être pas suffisamment volontariste pour engager le pays sur la voix d'une réconciliation et d'une paix durable. Ainsi, ce critère s'est-il vu affecté la note de 7, 70 / 20.

Une perception diversement appréciée suivant les régions

A l'échelle du pays, une frange non négligeable de la population estime que, les actions menées par l'Etat pour rétablir la confiance et la cohésion sociale ne sont pas à la dimension de sa volonté d'aller à la réconciliation, tel que cela est prôné dans le discours politique. En effet pour 35% des populations consultées, rien n'a été fait, contre seulement 16% qui pense que beaucoup a été fait.

Que pensez-vous des actions menées par rapport à la volonté d'aller à la réconciliation



Lorsqu'on descend à l'échelle des régions, le sentiment qu'il y aurait un fossé entre la rhétorique politique sur le vivre ensemble apaisé et les initiatives publiques tendant à le promouvoir, reste prégnant. En effet, 55 % des ivoiriens interrogés dans la région du Bas-Sassandra estiment que rien n'a été fait. Cette position semble être partagée également par 54, 1% des habitants de la région du Loh Djiboua ainsi que 50% des habitants de la région du Grand Pont. En revanche, 48 % des populations interrogées dans la région de l'Agnéby Tiassa estime que l'action politique de réconciliation portée par l'Etat est significative tant en quantité qu'en qualité. Pour elles au contraire, beaucoup aurait été fait

pour la réconciliation depuis 2011. Au niveau politique et institutionnel, en effet, les initiatives n'ont pas manqué. Seulement elles semblent n'avoir pas été efficaces.

Des initiatives multiples mais peu efficaces

Dès sa prise effective du pouvoir, le Chef de l'Etat et son gouvernement, les membres de la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR) ont multiplié les actions afin de permettre aux membres de l'ancienne majorité présidentielle de participer activement à la reconstruction du pays. Un cadre permanent de dialogue (CPD) a même été mis en place entre le gouvernement et l'opposition, à l'initiative du chef de l'Etat.

Le Président de la CDVR a multiplié également les initiatives à l'endroit des partis politiques de l'opposition à l'effet d'obtenir une décrispation générale et leur participation au processus. En réponse à ces initiatives, une partie de l'opposition a constamment réclamé au préalable la libération des prisonniers dits politiques. A l'échelle communautaire, dans les régions fortement favorables à l'opposition ou encore dans les régions dont sont originaires ces cadres de l'opposition, cette position semble être partagée justifiant certainement l'idée selon laquelle beaucoup reste à faire au niveau de l'Etat pour la réconciliation.

De fait, la réconciliation nationale semble être au centre de toute l'activité politique et serait devenu un enjeu politique national, qu'exploiterait une partie de la classe politique nationale pour tenter d'exister politiquement. Elle engendre des enjeux stratégiques majeurs au niveau politique, économique et social.

Au niveau politique, les actions menées par la Commission « Dialogue, vérité et réconciliation » (CDVR) ont beaucoup de mal à convaincre et à produire les résultats attendus. Jusqu'en 2012, la CDVR ne disposait pas de budget propre, en dehors de deux milliards alloués par l'UEMOA en 2011. Ce manque de moyens avait fortement irrité l'administration américaine⁸.

Parallèlement, les initiatives de la CDVR et du Gouvernement en faveur des personnalités proches de Monsieur Laurent GBAGBO ont été multipliées. Ainsi le gouvernement a entrepris une opération de rapatriement des exilés politiques et engagé l'opération de restitution des biens des cadres proches de l'ancien régime et aussi le dégel des avoirs d'une partie desdits cadres. Il y'a eu également des vagues de libérations successives des prisonniers politiques. En réponse à des actions l'opposition est restée figée sur sa prétention de voir tous les prisonniers politiques libérés et le retour de tous les exilés de la crise postélectorale. Une telle attitude de l'opposition a constitué une des entraves au processus de réconciliation nationale.

La volonté politique du gouvernement d'aller à la réconciliation peut également être critiquée au regard de l'attitude du gouvernement en lien avec l'arrêt du 18 novembre 2016. La commission électorale indépendante a été constamment contestée par la Société Civile et une partie de la classe politique. Elle a été plus récemment censurée par la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples. Dans ces conditions, en tardant à la reformer, le Gouvernement fait planer des suspicions sur sa volonté d'aller à la réconciliation.

⁸ La Lettre du Continent, dans son numéro 638 de juin 2012.

RECOMMANDATIONS

AU GOUVERNEMENT

- ▶ Prendre une loi sur la réconciliation nationale qui définit le cadre et les mesures de nature à impulser la réconciliation nationale ;
- ▶ Soutenir le processus de réconciliation par la mise en place d'un Gouvernement d'unité nationale pour faire face au défi de la reconstruction post-crise ;
- ▶ Renforcer et légaliser le cadre de discussion permanent avec l'opposition ;
- ▶ Communiquer mieux sur les initiatives prises par le gouvernement et qui montre sa volonté de réconcilier ;
- ▶ Ouvrir l'espace audiovisuel à l'ensemble des courants de pensée et assurer la liberté d'expression à tous.

AUX PARTIS POLITIQUES

- ▶ S'engager pleinement dans la voie du dialogue entre acteurs politiques en vue de contribuer à un véritable apaisement du climat politique.

AUX PARTENAIRES

- ▶ Encourager les partis politiques et le Gouvernement à un véritable dialogue inclusif de toutes les forces politiques sans exclusion aucune ;
- ▶ Soutenir la société civile dans son mandat de contrôle citoyen en vue d'aboutir à des réformes profondes du cadre juridique et institutionnel de la vie politique ;

Section 2 : L'ETABLISSEMENT DE LA VERITE, LE PARDON

"Toute la vérité n'a pas été mise en lumière"

Paragraphe 1 : L'ETABLISSEMENT DE LA VERITE

« On ne sait toujours pas ce qui s'est passé. »

6,58/20

Le droit de savoir ou le droit à la mémoire suppose l'établissement de la vérité pour permettre aux victimes et aux générations futures de connaître les causes des conflits qui ont émaillé l'histoire de la société. La Commission interaméricaine des droits de l'homme a estimé que : « *Le droit de connaître la vérité est un droit collectif qui garantit à la société l'accès aux informations qui sont essentielles au fonctionnement des systèmes démocratiques (...)* Le droit à la vérité exige que les États fournissent des informations sur : les causes des événements qui ont conduit une personne à être victime d'une violation; les raisons, les circonstances et les conditions des violations des droits humains ; aussi , chaque peuple a le droit inaliénable de connaître la vérité sur les événements passés relatifs à la perpétration de crimes odieux, ainsi que sur les circonstances et les raisons qui ont conduit, par la violation massive ou systématique des droits de l'homme, à la perpétration de ces crimes. L'exercice plein et effectif du droit à la vérité constitue une protection essentielle contre le renouvellement des violations. »⁹

En Côte d'Ivoire, le droit de savoir a été incarné successivement par la Commission Nationale d'Enquête, et la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation.

Les populations enquêtées soutiennent à 68% que les causes de la crise n'ont pas été suffisamment mises en lumière de sorte que personne ne peut dire avec certitude les causes des violences survenues dans le pays. Et la note de 6,58/20 est la 3e note la plus faible après celle de l'accès équitable à l'administration et aux emplois publics et celle du pardon.

La perception de travail inachevé sur la question de la recherche des causes profondes et de l'établissement de la vérité prend de l'importance et traduit la différence de point de vue suivant les grands groupes ethniques. Ainsi, les akans, les krous et les mandés du sud ont plus le sentiment que la vérité n'a pas été élucidée. Ce sont respectivement à 47%, 60,5% et 51% qu'ils trouvent que rien n'a été fait pour rétablir la vérité. Par contre, les mandés du nord et les gur sont plus modérés sur la question. Les mandés du nord pensent seulement à 21'5% que rien n'a été fait. Et les gur répondent la même chose à 37%.

Tableau 5 :
Ethnie / nationalité * Que pensez-vous des actions menées dans le cadre de l'établissement de la vérité ?

Tableau croisé

		Que pensez-vous des actions menées dans le cadre de l'établissement de la vérité ?						Total
		rien fait	peu fait	moyen	beaucoup fait	tout fait	nsp	
Ethnie / nationalité Akan (baoulé,a-gni,abron,lagunaire)	Effectif	187	129	49	18	2	13	398
	% compris dans Ethnie / nationalité	47,0%	32,4%	12,3%	4,5%	,5%	3,3%	100,0%
krou (dida,-godié,nia-boua,krou,wê,bété)	Effectif	135	64	10	7	3	4	223
	% compris dans Ethnie / nationalité	60,5%	28,7%	4,5%	3,1%	1,3%	1,8%	100,0%
mandé du nord (malinké)	Effectif	48	79	41	46	1	8	223
	% compris dans Ethnie / nationalité	21,5%	35,4%	18,4%	20,6%	,4%	3,6%	100,0%
mandé du sud (ya-couba,gouro,gagou)	Effectif	89	56	13	14	1	1	174
	% compris dans Ethnie / nationalité	51,1%	32,2%	7,5%	8,0%	,6%	,6%	100,0%
Gur (sénoufo,kou-lango,lobi)	Effectif	54	49	15	16	4	5	143
	% compris dans Ethnie / nationalité	37,8%	34,3%	10,5%	11,2%	2,8%	3,5%	100,0%

⁹ Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Doc. ONU E/CN.4/2006/91, 8 février 2006, paragraphe 38 et Conclusions.

cedeo	Effectif	28	31	11	13	2	11	96
	% compris dans Ethnie / nationalité	29,2%	32,3%	11,5%	13,5%	2,1%	11,5%	100,0%
autres africains	Effectif	7	1	2	0	1	0	11
	% compris dans Ethnie / nationalité	63,6%	9,1%	18,2%	0,0%	9,1%	0,0%	100,0%
autres nationalités	Effectif	8	3	1	0	0	0	12
	% compris dans Ethnie / nationalité	66,7%	25,0%	8,3%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Total	Effectif	556	412	142	114	14	42	1280
	% compris dans Ethnie / nationalité	43,4%	32,2%	11,1%	8,9%	1,1%	3,3%	100,0%

Tests du Khi-deux

	Valeur	ddl	Signification asymptotique (bilatérale)
Khi-deux de Pearson	174,115a	35	,000
Rapport de vraisemblance	167,806	35	,000
Association linéaire par linéaire	17,314	1	,000
Nombre d’observations valides	1280		

a. 19 cellules (39,6%) ont un effectif théorique inférieur à 5. L’effectif théorique minimum est de ,12.

Mesures symétriques

		Valeur	Erreur standard asymptotiquea	T approximéb	Signification approximée
Intervalle par Intervalle	R de Pearson	,116	,029	4,188	,000c
Ordinal par Ordinal	Corrélation de Spearman	,113	,028	4,078	,000c
Nombre d’observations valides		1280			

- a. L’hypothèse nulle n’est pas considérée.
- b. Utilisation de l’erreur standard asymptotique dans l’hypothèse nulle.
- c. Basé sur une approximation normale.

Les causes de la crise ont-elles été mises en lumière

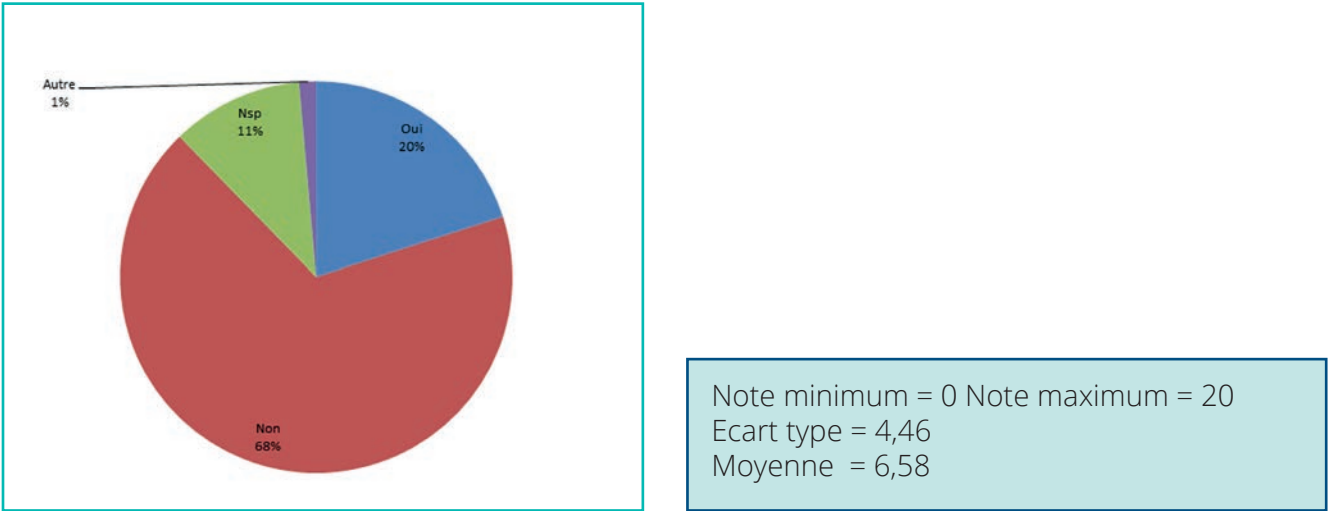


Figure 5 : L'établissement de la vérité.
Moyenne établissement de la vérité

Au nombre des efforts à fournir par l'Etat de Côte d'Ivoire, l'établissement de la vérité apparaît comme un axe important à explorer.

La perception des enquêtés peut se justifier par la démarche non publique adoptée par la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR) dans l'exécution de son mandat et le délai mis avant de rendre publique le rapport.

La question de la réconciliation est aussi une question d'inclusion et de justice. La réconciliation suppose la recherche d'une solution basée sur la mémoire et la vérité. Les enquêtés ont exprimé le sentiment qu'une partie seulement de la vérité avait été dite. C'est pourquoi, lorsqu'il leur a été demandé de faire des propositions en vue d'impulser la réconciliation, ils parlent de « Vérité », « Réconciliation vraie », « Justice équitable », « un forum », et « le pardon ». Ces 5 éléments concentrent 41% sur 26 propositions pour impulser le processus de réconciliation nationale.

Recommandations

Au Gouvernement

- Fournir une plateforme publique à toutes les victimes pour s'exprimer et aux perpétrateurs pour avouer leurs actes ;
- Etablir une version réconciliée avec les comptes rendus précis, détaillés et impartiaux différents des versions partisans des acteurs du conflit.
- Inclure un curricula de formation dans les programmes scolaires ;
- Vulgariser et rendre accessible la version complète du rapport de la CDVR.

A la société civile

- Soutenir et adresser des initiatives des victimes tendant à établir la vérité des faits.
- Plaider pour la mise à disposition des différents rapports de la CDVR.

Paragraphe 2 : Le pardon

“Une demande de pardon proportionnellement liée en intensité au trauma vécu”

Plus leur zone de résidence a été le théâtre de confrontations violentes avec d’importantes incidences en termes de violations des droits humains, plus la demande de reconnaissance du tort subi est importante pour les populations enquêtées.¹⁰ Ainsi, pour une frange importante de celles-ci, soit 57%, il n’y a pas eu de demande de pardon. Mieux, l’Etat n’a pas suffisamment travaillé, de leur point de vue, à institutionnaliser la demande de pardon en mettant en place des espaces de contrition collective aussi bien à l’échelle nationale qu’à l’échelle locale.

Dans le processus de reconciliation y t-il de-
mande de pardon ou concord de pardon

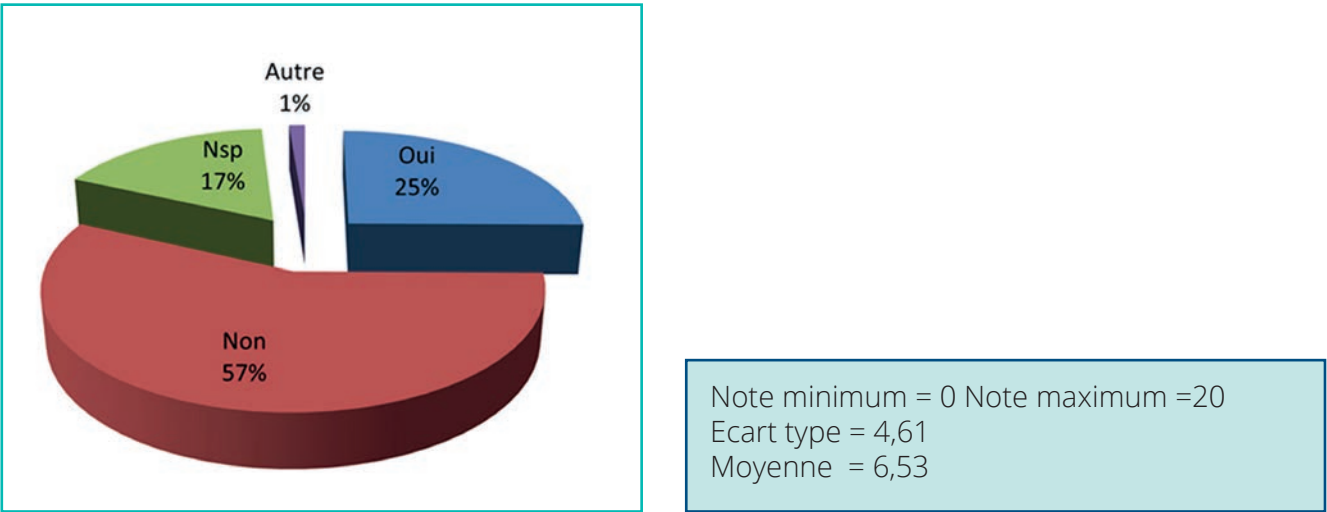


Figure 7 : Demande de pardon
Moyenne pardon

Pour une frange non négligeable de la population, l’Etat n’a pas suffisamment créé d’espace de contrition collective. Cela sous-entend que, malgré la mise en place de structures par l’Etat notamment la CDVR, remplacée plus tard par la CONARIV, et même l’existence d’un ministère chargé de promouvoir les idéaux de pardon et de réconciliation, ces différentes instances semblent n’avoir pas été à la hauteur des attentes de reconnaissance du tort subi et de contrition de la part des bourreaux. Pour les populations enquêtées, certes l’Etat s’est engagé dans un processus de justice transitionnelle post conflit mais, semble n’avoir pas su créer un cadre institutionnel de contrition collective.

Cette attente collective et individuelle de pardon est d’autant plus forte que ce sont 57% des enquêtés qui affirment qu’il n’y a pas eu demande de pardon, ou à tout le moins que s’il y a eu contrition, cela n’a pas été perceptible. Ainsi, pour 74% des enquêtés, les actions menées par rapport à la demande de pardon n’ont pas été satisfaisantes. Pour ces derniers en effet, peu ou rien n’a été fait pour recevoir et donner le pardon après la crise.

Désagrégées à l’échelle régionale, les données d’enquêtes établissent que plus une zone a subi

¹⁰ Cas de ZOUAGNIN, la seule région de l’Ouest a enregistré 20 cas médiatisé.

les affres de la violence induite par la crise postélectorale, plus les populations qui y vivent sont en demande de reconnaissance du tort subi. Ainsi, ce sont quelques 45% des enquêtés dans le district d'Abidjan qui estiment que rien n'a été fait concernant la demande de pardon contrairement à 12% qui répondent la même chose dans l'Agneby-Tiassa. Il en est de même lorsque l'on compare les données issues du Guémon et du kabadougou. L'on note que ce sont 45% des enquêtés qui dans la première localité estiment que rien n'a été fait tandis que seuls 10% de leurs homologues du Kabadougou avancent la même chose.

L'un des facteurs expliquant cette attente forte semble se justifier par la conviction partagée que les mesures prises pour créer un espace de pardon semblent ne s'être limitées qu'à une échelle nationale sans toucher véritablement le niveau micro de la société. Il est vrai que la CDVR dont l'une des missions était « d'entendre les victimes, obtenir la reconnaissance des faits par les auteurs des violations incriminées et le pardon consécutif » a mis en place des commissions locales pour relayer son action à l'échelle communautaire. Toutefois, celles-ci n'ont pas eu le temps et les ressources d'ouvrir ces espaces locaux d'échange et de pardon.

De plus, en Côte d'Ivoire, contrairement à l'expérience sud-africaine, le processus de justice transitionnelle a mis une emphase importante sur la justice pénale. En effet, comme le souligne Lætitia Bucaille (2007) "en Afrique du Sud"¹¹, la Commission Vérité et réconciliation a placé au centre de son action, les notions de compassion, de responsabilité, et de pardon. En instaurant une amnistie à la fois personnelle et conditionnée à la reconnaissance de la vérité, la Commission a cherché à contribuer à la refondation de la nation". Ce processus créait un cadre d'échange entre victimes et bourreaux ; les faits étaient exposés en public ; après quoi, des excuses publiques étaient présentées par les bourreaux. Les excuses officielles peuvent jouer un rôle important pour la réconciliation nationale. Même si les victimes peuvent demander des excuses, le pouvoir d'y donner suite ou non, revient en fin de compte à l'État. La juriste Martha Minow souligne que « les excuses officielles peuvent rétablir des faits, procurer la reconnaissance publique d'une violation, imputer une responsabilité et réaffirmer les fondements moraux pour définir la violation des normes fondamentales ». De là, la vérité qui jusqu'ici n'est pas assez claire pourrait être mise à nu et ouvrir une autre vision de la chose. Comme l'adage le dit une faute avouée est à moitié pardonnée, les excuses pouvant jouer un rôle très important dans le Pardon.

Recommandations : **Etat**

- Créer un cadre symbolique et officiel avec pour objectif de demander pardon aux victimes ;
- Mettre les moyens et collaborer avec les ONG pour agir en synergie dans des actions concrètes qui mèneront à la réconciliation nationale ;
- Organiser des journées dites du pardon en vue de la cicatrization des blessures résultant des crises successives en Côte d'Ivoire ;
- Donner la parole aux personnalités (politiques, institutionnelles, militaires, civiles, etc.) reconnaissant et conscientes de leurs responsabilités dans le déclenchement des principales crises, en vue de demander pardon à la nation;
- Amener l'Etat a demandé officiellement pardon à la nation pour sa responsabilité dans le développement des crises successives vécues en Côte d'Ivoire.

¹¹ Lætitia Bucaille « Vérité et réconciliation en Afrique du Sud. Une mutation politique et sociale », Politique étrangère 2007/2 (Été), p. 313-325,

Section 3: AUTORITE DE L'ETAT ET SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES:

« Les mutineries ont révélé que l'Etat est encore fragile... »

7,82/20

L'Etat est l'élément central de la réconciliation, dans la mesure où pour mettre en œuvre les différents mécanismes de la réconciliation, il faut que l'Etat existe. Les conflits ont pour conséquence de désorganiser ou d'affaiblir l'Etat, si bien que la théorie du "state building", théorie qui met au cœur des priorités post-conflits, la reconstruction de l'Etat, est devenue une priorité de l'action de la communauté internationale.

L'Etat a l'obligation de protéger sa population et veiller à l'intégrité de son territoire. Aux termes de l'art 39 de la Constitution ivoirienne : « *La défense de la Nation et l'intégrité du territoire est un devoir pour tout ivoirien. Elle est assurée exclusivement par les forces de défense et de sécurité nationales, dans les conditions déterminées par la loi.* ».

Il est une garantie de sécurité pour chaque personne de telle sorte que la protection des Droits Humains s'en trouve épanouie. Encore faut-il que cet Etat ait suffisamment d'autorité pour garantir sa mission.

Les Etats post-conflits se trouvent toujours confrontés à ce défi. Comment dans un contexte de ressources limitées de tissu social décousu, l'Etat peut-il inspirer confiance ?

En Côte d'Ivoire, en plus de ces défis communs à tous les Etats résilients, il faut compter avec des spécificités qui sapent l'autorité de l'Etat et entament la confiance des citoyens dans l'appareil d'Etat. Il s'agit de la corruption, du tribalisme, du manque d'indépendance de la justice.

Il ressort de cette étude que l'incapacité de l'Etat à protéger ses populations, est sévèrement sanctionnée par la note de 7,82/20.

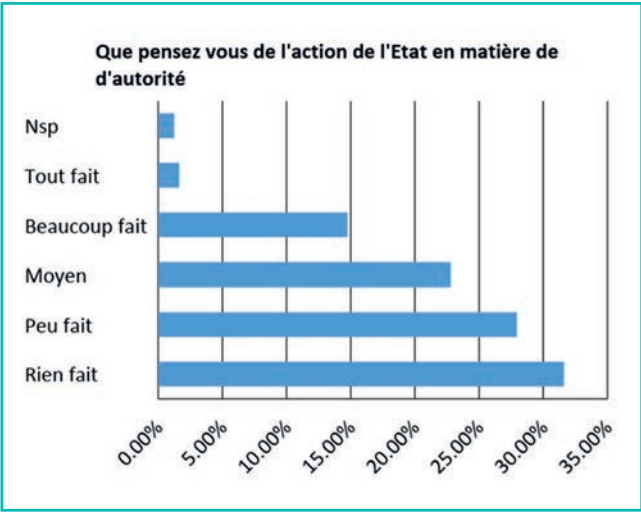
Cette faible note est aussi le reflet des derniers remous sociaux avec les mutineries dans l'armée. Le gouvernement en abdiquant et en payant les sommes exigées par les mutins a montré la faiblesse de l'Etat.

Ces dernières mutineries font apparaître également le visage d'une armée déconstruite, qui inspire plus craintes que confiance aux citoyens.

La reconstruction de l'armée et des forces de sécurité est une priorité dans le processus de réconciliation. Après la crise, la reconstruction de l'Etat s'est traduite par la réforme du secteur de la sécurité (RSS) et le processus Désarmement, démobilisation et Réinsertion (DDR). Ces deux processus ont permis de rétablir un relatif climat de sécurité.

Cette amélioration a été confirmée par divers rapports des Nations-Unies. Pour rappel, selon le rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) de mai 2015, la situation sécuritaire demeurerait « stable dans l'ensemble, mais fragile ». Estimé à 3,8 en 2012, l'indice de sécurité établi par l'ONU est passé à 1,3 à fin 2014, puis à 1,18 à début janvier 2015. Ce qui correspondrait au niveau de sécurité de Genève et New York.¹¹ . A noter que lors de l'annonce de la prolongation du mandat de l'ONUCI en juin 2015, le Conseil de sécurité a déclaré qu'il envisageait de réduire encore les effectifs de l'ONUCI (déjà réduits en 2013 et 2014) et éventuellement de mettre fin à son mandat après la présidentielle de 2015¹².

¹² Conseil de Sécurité des Nations Unies, Trente-cinquième rapport du Secrétaire général sur les opérations des Nations Unies en Côte d'Ivoire, 12.12.2014, http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/2014/892 (25.09.2015).



Moyenne autorité de l'Etat

L'amélioration de cette situation sécuritaire va effectivement conduire à la fin de la mission des Nations –Unies en Côte d'Ivoire en juin 2017.

En janvier 2017, lors de la cérémonie de présentation de vœux aux forces armées de Côte d'Ivoire, le Président de la République annonçait que l'indice sécuritaire qui était à un niveau de 1.6 en janvier 2015 est passé à 1.2 en décembre 2016.

Cependant, la perception des populations n'est pas toujours celle projetée par les Nations-Unies. En effet, il ressort de la présente enquête que l'autorité de l'Etat et la sécurité des biens et des personnes a recueilli la note de 7,82. Ce qui est insuffisant.

Plus récemment, les différentes mutineries avec la prompte réaction de l'Etat à satisfaire d'importantes exigences financières ont fini par établir dans la perception populaire, l'image de l'Etat faible et incapable d'assurer la discipline dans l'armée. La proximité de ces mutineries avec la présente étude est aussi une des justifications de la faible note attribuée par les enquêtés.

Note minimum = 0 Note maximum = 20
Ecart type = 4,31
Moyenne = 7,82

Plus récemment, les différentes mutineries avec la prompte réaction de l'Etat à satisfaire d'importantes exigences financières ont fini par établir dans la perception populaire, l'image de l'Etat faible et incapable d'assurer la discipline dans l'armée. La proximité de ces mutineries avec la présente étude est aussi une des justifications de la faible note attribuée par les enquêtés.

RUBRIQUES	EFFECTIF	FREQUENCE
Rien fait	405	31,62%
Peu fait	358	27,95%
Moyen	292	22,79%
Beaucoup fait	189	14,75%
Tout fait	21	1,64%
Nsp	16	1,25%
Total	1281	100,00%

Tableau 6 : L'autorité de l'Etat

Sur l'échantillon enquêté, seulement 1% des populations affirme que l'Etat a pleinement assuré son rôle régalien, quand 31% s'accordent à dire que le gouvernement n'a rien fait pour imposer son autorité.

Face à ces données, quelle stratégie faut-il mener pour consolider l'autorité de l'Etat et éviter que surviennent des soubresauts ?

RECOMMANDATIONS :

- ▶ Auditer les processus DDR et RSS sur la base de critères objectifs et de compétence
- ▶ Evaluer les processus de recrutement dans l'armée avec pour objectif de créer une armée républicaine...
- ▶ Mettre l'accent sur la formation des soldats aux valeurs républicaines
- ▶ Promouvoir la diversité et la cohésion sociologique dans le recrutement.
- ▶ Equiper les différentes unités de l'armée de sorte à les rendre plus opérationnelle

Section 4 : LA JUSTICE NATIONALE ET INTERNATIONALE DANS LE PROCESSUS DE RECONCILIATION NATIONALE

« En manquant de poursuivre tous les camps, la justice a enlevé un maillon au processus de réconciliation. »

7,14/20

Dans les pays qui sortent de crise, l'administration de la justice de façon à faire droit à l'attente des victimes est un critère de construction de la réconciliation nationale.

L'impartialité de la justice contribue à réparer les violations des droits de l'homme et à obliger les bourreaux à rendre compte.

Dans l'exemple ivoirien, des poursuites ont été engagées sur le plan national contre plus de 150 personnes et sur le plan international 2 personnes.

Quelle est la perception des populations de l'impact de ces actions sur le processus de la réconciliation nationale ?

Il ressort des présents travaux que la contribution de la justice nationale et internationale à la reconstruction de la confiance n'a pas été à la hauteur des attentes des populations.

Ainsi, sur 1287 personnes interrogées sur la question de la poursuite de tous les suspects ou acteurs clés de la crise par la justice nationale et internationale, 987, soit 77 % ont répondu par la négative contre 184 individus soit 14,30 % pour l'affirmative. Seulement 108 enquêtés, soit 8,39% ne se sont pas prononcés.

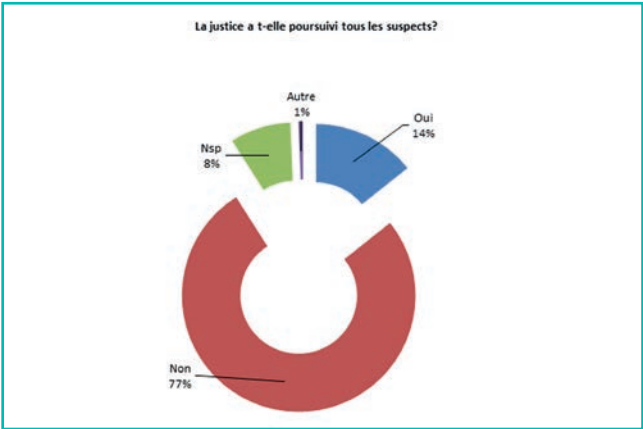


Figure 10 : La Justice nationale

RUBRIQUES	EFFECTIF	FREQUENCE
Rien fait	519	40,33%
Peu fait	414	32,17%
Moyen	214	16,63%
Beaucoup fait	113	8,78%
Tout fait	9	0,70%
Nsp	18	1,40%
Total	1287	100,00%

Tableau 7 : Justice nationale

Dans une dimension plus spécifique, l'appréciation de la partition jouée par la justice internationale est décryptée d'un point de vue sexo-spécifique. Ainsi, sur 794 hommes interrogés sur la population totale de 1291 enquêtés, 336 attestent pour leur part que la justice internationale n'a rien fait dans le cadre de la réconciliation nationale contre 246 plus modérés qui pensent eux, que peu de choses aient été faites et 131 enquêtés qui en donnent une appréciation moyenne. Seulement 66 individus se félicitent des actions menées par la justice internationale.

Pour ce qui concerne les femmes, sur une population féminine de 492 femmes, 181 sont d'avis que rien n'a été fait, quand 166 estiment que peu a été fait, 83 trouvent moyennes les actions accomplies tandis que 47 voient une effectivité d'action de la justice internationale.

q202a pensez vous action justice intern q101 sexe	Non réponse	rien fait	peu fait	moyen	beaucoup fait	tout fait	TOTAL
Non réponse	1	2	2	0	0	0	5
masculin	10	357	235	118	63	11	794
féminin	14	188	178	63	42	7	492
TOTAL	25	547	415	181	105	18	1291

Tableau 8 : La justice internationale

Une lecture objective de ces indicateurs montre aisément que la tendance désapprouve l'approche séquentielle des poursuites adoptées par la justice internationale dans la crise post-électorale ; mieux, elle plaide pour l'instauration d'une justice qui paraît plus « juste » et qui décrisperait l'atmosphère déjà délétère vécue dans le pays et amoindrirait le sentiment d'une justice internationale partisane.

Ces données laissent transparaître un sentiment de déséquilibre de l'action judiciaire sur la crise et donne l'impression d'une partialité voulue et entretenue. Toute chose qui fortifie le sentiment d'une action non efficiente de la justice. Ce sentiment se vérifie à travers la perception qu'ont les populations de l'action de la justice nationale prise isolément dans le processus de la réconciliation nationale.

Plus de **40%** des répondants estiment que la justice nationale n'a rien fait en faveur de la réconciliation nationale, contre **32 %** qui estime qu'elle a peu fait, **16, 63 %** pense qu'elle a moyennement fait et seulement **0,70%** se satisfait des actions menées par la justice nationale.

A l'observation de ces résultats, se dégage une opinion assez négative de la justice de façon générale dans le traitement des crimes et autres exactions vécues par les populations durant la période post-électorale. Cette lecture de la population enquêtée sur cette variable qu'est la justice dans la réconciliation nationale s'intensifie davantage quand l'on se réfère aux sphères géographiques dans le pays.

Une analyse cartographique de ces opinions conduit dans la région du Guémon, où près de **37%** de la population estiment que l'Etat ivoirien n'a pas donné suffisamment de gage de son équité en poursuivant les deux camps belligérants. En effet, la région a été le théâtre de plusieurs actions que bien d'observateurs nationaux et internationaux attribuent aux forces proches du pouvoir actuel lors de l'accession au pouvoir de **Monsieur Alassane OUATTARA**. Lesquels actes selon les qualificatifs en vogue (crimes contre l'humanité) notamment n'échappent aux même caractéristiques et donc passibles de peines de prison, voire de jugement. Cette perception pourrait trouver son explication dans le fait que ladite région a été marquée par¹³ les litiges fonciers intercommunautaires, mais surtout de leur transposition dans l'arène politique.

Cette proportion est accentuée dans la région du Loh-djiboua à 55%. La particularité dans cette région s'explique par une forte présence de dozo¹⁴ à qui l'on impute des exactions sur les populations autochtones de la région.

Il en est de même pour le **Bas-Sassandra** qui estime, à un taux de **57%**, l'insuffisance des actions de l'Etat en faveur de la gestion de la crise au niveau de la justice.

Pour les populations des Grands ponts, ce taux est estimé à **52%** ; quant au **district d'Abidjan** qui a été le théâtre de l'affrontement des deux camps, **44%** estime que la justice ivoirienne n'a pas donné suffisamment de gage de son impartialité.

Cette perception est partagée dans la région du **GBEKE, zone ex-CNO**. Pour **39%** de cette population, la capacité de la justice à poursuivre distinctement les différents protagonistes de la crise post-électorale, a été un facteur inhibiteur de la crise et a contribué ainsi à créer la fracture sociale. Le constat empirique qui fonde ces opinions dépeintes plus haut découle du fait que les personnes qui font l'objet de poursuites et d'incarcération dans le cadre des faits de la crise post-électorale, sont issues d'un seul camp : celui de l'ex-président Laurent Gbagbo. Ceci est d'autant plus flagrant que toutes les enquêtes nationales, qu'internationales menées pour situer les responsabilités après la crise post-électorale s'accordent pour reconnaître que les deux camps belligérants se partagent cette responsabilité.

¹³ European Scientific Journal May 2016 edition vol.12, No.14 ISSN: 1857 – 7881 (Print) e - ISSN 1857- 7431
Conflits Fonciers Intercommunautaires Et Fracture Sociale Dans Les Régions Du Guémon Et Du Cavally À L'ouest De La Côte d'Ivoire

¹⁴ Chasseurs traditionnels du nord de la Côte d'Ivoire, réputés pour leurs pouvoirs mystiques, proches du pouvoir actuel et ayant pris une part active dans les combats pendant la crise post-électorale

Cette lecture de la double responsabilité dans la crise est largement partagée et documentée par des organes à travers divers rapports produits et disponibles.

Quelques exemples sont assez édifiants.

Dans son rapport de 2011 intitulé : « Côte d'Ivoire : Les méthodes expéditives de la Commission nationale d'enquête suscitent des inquiétudes »¹⁵, Human Rights Watch, signale que, les forces armées des deux camps avaient commis des crimes de guerre et selon toute probabilité des crimes contre l'humanité.

Une commission d'enquête internationale a présenté un rapport au Conseil des droits de l'homme établissant également que des crimes de guerre et de probables crimes contre l'humanité avaient été perpétrés à la fois par les forces pro-Gbagbo et pro-Ouattara. Le Haut-commissariat aux droits de l'homme¹⁶, les Opérations des Nations-Unies en Côte d'Ivoire, la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme et Amnesty International ont tous publié des conclusions similaires.

Le fait pour la justice, qu'elle soit nationale ou internationale de ne juger qu'un seul camp est certainement préjudiciable au processus de réconciliation.

Au niveau même national, l'exécutif ivoirien a institué par décret N° 2011-176 en date du 20 juillet 2011, la commission nationale d'enquête. Les conclusions de ladite commission ont déduit que les crimes, qui avaient été commis lors de la crise de 2010 à 2011 émanent des forces fidèles à Gbagbo et à Ouattara et soulignent par ailleurs, l'importance de juger tous les auteurs, quelle que soit leur affiliation.

De même, un groupe de travail de juges et de procureurs, connu sous le nom de Cellule Spéciale d'Enquête et d'Instruction (CSEI), a été mis sur pied pour gérer les poursuites des auteurs de crimes liés à la violence postélectorale.

Loin d'une évaluation de la politique d'action gouvernementale, il faut toutefois noter que la perception des enquêtés relativement à la justice internationale s'apprécie indifféremment des couches socio-professionnelles. Il ressort des tendances que pour cette frange de la population, la justice internationale a fait montre de partialité quant aux poursuites engagées.

Ainsi, 53% des fonctionnaires estiment que la justice internationale a poursuivi un seul camp, alors que, les exactions commises émanent des deux camps opposés. Ce point de vue est partagé par les retraités à près de 50%. Il en va de même des salariés du secteur privé, qui eux estiment à un taux de 48%, que la justice internationale n'a pas donné suffisamment de gage de son équité de sorte à inspirer confiance et recréer le tissu social déconstruit.

S'il apparaît indéniable que, les autorités ivoiriennes ont manifesté la volonté de ressouder le tissu social à travers différents mécanismes, force est de constater que, dans la pratique, la justice ivoirienne, n'a pas donné suffisamment de gage à la population dans sa grande majorité, soit à cause des méthodes jugées expéditives ou non inclusives, soit à cause du manque d'indépendance de la justice où de l'ingérence de l'exécutif dans le pouvoir judiciaire.

Quant à la justice internationale, les poursuites engagées par la Cour Pénale Internationale n'ont été qu'à l'encontre d'un seul camp.

Ainsi, en laissant certains crimes impunis, les victimes ou leurs ayants droits nourrissent un sen-

⁹ <https://www.hrw.org/fr/news/2012/02/23/cote-divoire-les-methodes-expeditives-de-la-commission-nationale-denquete-suscitent>

¹⁰ <http://www.un.org/apps/news/story.asp>

timent d'injustice et de frustration ; toute chose qui n'apaiserait pas suffisamment les douleurs restées très vivaces.

Aussi, pour les populations enquêtées, la justice, qu'elle soit nationale ou internationale est tout simplement une « justice partielle ». Elle dénie ainsi toute crédibilité à cette justice qui ne peut, en de telles circonstances mériter leur confiance¹⁷.

En définitive, les enquêtés ont évalué l'action de la justice à 7,14/20. Il ressort de cette note, que le chantier de la justice demeure un véritable défi pour la reconstruction du tissu social en Côte d'Ivoire.

Note minimum = 0 Note maximum = 20
Ecart type = 4,34
Moyenne = 7,14

RECOMMANDATIONS

Au Gouvernement

- ✓ Donner suffisamment de gage d'une justice indépendante, équitable et impartiale, de sorte que, le justiciable soit en présence d'une juridiction qui jouit de toutes les garanties de fait et de droit de son indépendance ;
- ✓ Poursuivre les responsables de violations graves aux droits humains indépendamment de leur opinion politique, religieuse, ethnique, et raciale ;
- ✓ Rendre la justice accessible en réformant la carte judiciaire.
- ✓ Doter la justice des moyens nécessaires à son efficacité.

A la Société Civile

- ✓ Informer et sensibiliser la population sur leurs droits, devoirs, les lois réprimant les crimes internationaux.
- ✓ Promouvoir une culture d'accès à la justice.

Section 4 : DIALOGUE POLITIQUE, ET PAROLE PUBLIQUE DES LEADERS POLITIQUES

Bien qu'elles fassent le constat de ce que la violence politique ait connu une relative atténuation depuis la fin de la crise postélectorale (en dehors des récentes tensions liées aux scrutins locaux), les populations restent préoccupées par le climat sociopolitique général. En effet, pour elles la rhétorique politique reste clivante et porteuse de risques pour la cohésion sociale en dépit d'initiatives tendant à ouvrir un espace de dialogue entre les principaux acteurs politiques. De ces initiatives, la plus emblématique reste la création du CPD (Cadre Permanent de Dialogue), puis son institutionnalisation à travers la création d'un ministère auprès du chef de l'Etat chargé du dialogue politique et des relations avec les institutions. Seulement, qu'il soit connu ou pas des populations, ce cadre de dialogue politique semble n'avoir pas été suffisamment efficace quant à inclure l'ensemble des acteurs et réussir à

¹⁷ La justice rétablit l'équilibre » Vers une lutte crédible contre l'impunité pour les crimes graves commis en Côte d'Ivoire Human Right Watch

apaiser le jeu politique national. En effet, pour au moins 67% des enquêtés, rien ou peu a été fait dans ce sens depuis 2011.

Un dialogue politique insuffisamment inclusif et incapable de décrire le champ sociopolitique

7,14/20

Si la fin de la belligérance militaire en avril 2011 puis l'investiture officielle du nouveau chef de l'Etat en mai 2011 semblaient augurer de l'écriture « d'une page nouvelle pour la Côte d'Ivoire », ¹⁸ il reste établi pour beaucoup en Côte d'Ivoire que les tensions entre les acteurs politiques en lutte pour le pouvoir n'ont pas pour autant cessé. Bien au contraire, la perspective d'échéances électorales présidentielles plus ou moins ouvertes en 2020 semble avoir accru au regard des développements récents dans le champ politique des risques importants de confrontations violentes. Pour les populations, ces risques sont porteuses d'incertitudes fortes, et ce d'autant plus qu'elles semblent ne pas avoir le sentiment qu'un cadre élargi de dialogue existe entre les acteurs politiques pour désamorcer une probable implosion sociopolitique.

Ce sentiment semble trouver écho auprès de l'expert indépendant des Nations unies sur la situation des droits de l'Homme en Côte d'Ivoire, Monsieur Doudou Diène. Dans son rapport de 2013, ce dernier affirmait que: *«Le dialogue politique constitue la condition fondamentale du relèvement socio-économique de la Côte d'Ivoire. Son enjeu ultime est de faire du cadre démocratique national le seul terrain crédible du débat politique, de nature à délégitimer le recours à la violence et à conforter une culture de la paix...»*.

S'appropriant cette recommandation, le gouvernement a mis en place un cadre permanent de dialogue politique (CPD) supposé établir un pont entre lui et son opposition. Pour les personnes enquêtées, cet espace de dialogue politique reste peu connu. Seuls 31% affirment en savoir l'existence. La faiblesse de ce taux reste une préoccupation eu égard aux activités de ce cadre de dialogue.

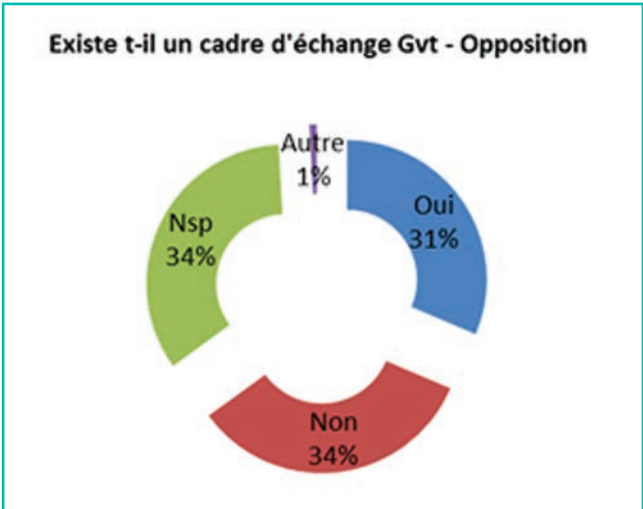


Figure 11 : le dialogue politique

De fait, à la suite de sa création, ce sont au moins une quinzaine de rencontres, parfois fortement médiatisées, que le CPD a organisé. Mais par le bas, une partie des citoyens semble n'avoir pas perçu l'incidence tangible de ces discussions. En effet, pour elles, de nombreuses questions éminemment importantes pour garantir la paix au niveau politique semblent n'avoir pas fait l'objet de consensus, le gouvernement ayant gardé la haute main sur la décision finale. Ainsi, des sujets comme la révision du

¹⁸ Discours du Président Alassane Ouattara : <http://www.presidence.ci/discours-du-president-de-la-republique-sem-ouattara-lors-de-la-ceremonie-douverture-de-la-2eme-session-ordinaire-de-lassemblee-nationale/>

code électoral, le projet de réforme de la CEI, le couplage des élections municipales et régionales, la date du scrutin couplé et le découpage électoral bien que discuté n'ont pas fait l'objet de compromis constructifs. Pour un acteur politique local, cette approche souffre d'un déficit d'inclusivité et de prise en compte de la parole de l'opposition : *« Nous voyons que le gouvernement avance par décrets, par projets de lois, etc. Nous souhaitons être une opposition qui participe. Participer ne veut pas dire entrer au gouvernement. Nous souhaitons qu'à notre action, vous ne répondiez ni par le mépris, ni par l'indifférence, mais plutôt par la bonne foi et par une volonté de nous voir travailler à côté et avec vous pour le bien de la Côte d'Ivoire »*¹⁹. Cette situation a même conduit à un début de crise : le parti Liberté et démocratie pour la République (LIDER) a suspendu sa participation aux travaux du CPD en janvier 2013 estimant que ceux-ci ne relevaient que de la *« communication pour des opérations de charme à l'attention de la communauté internationale »*. Pire, pour la Ligue des mouvements pour le progrès (LMP) de KABRAN APPIAH, ce cadre de dialogue permanent ne saurait être efficace vu que le gouvernement, *« ne veut respecter que son propre agenda et n'aller qu'à son rythme »*.

• **Un discours politique faiblement apaisé**

Le sentiment décrit supra semble être partagé par les enquêtés relativement à leur perception de l'état actuel du dialogue politique. Pour une majorité de ceux-ci en effet, les politiques «... parlent beaucoup mais ils ne font rien ». Cet état de fait, semble alors justifier les données d'enquête qui établissent que 67% des populations estiment que rien ou peu est fait pour apaiser le champ politique national. Indifféremment des régions, cette perception reste importante. Que ce soit dans le district autonome d'Abidjan ou dans l'arrière-pays, à peine un enquêté sur 5 reconnaît à minima les efforts du gouvernement en matière de décrispation du jeu politique. Mieux, ils sont nombreux les enquêtés qui pointent du doigt la responsabilité du personnel politique local.

Pour au moins 18% des enquêtés, le discours politique ambiant est empreint de référents susceptibles d'inciter à la haine et à la confrontation identitaire. Pour 50% des enquêtés, ce discours politique est ambivalent dans son contenu et dans son orientation. En même temps qu'il prône l'apaisement, il n'est pas rare qu'il soit véhément et porteur de germe de violence. Seuls 23% des enquêtés estiment alors qu'il y a des raisons d'espérer et de croire en la capacité du politique de maintenir la paix de par son discours.

Orientation des discours des hommes politiques

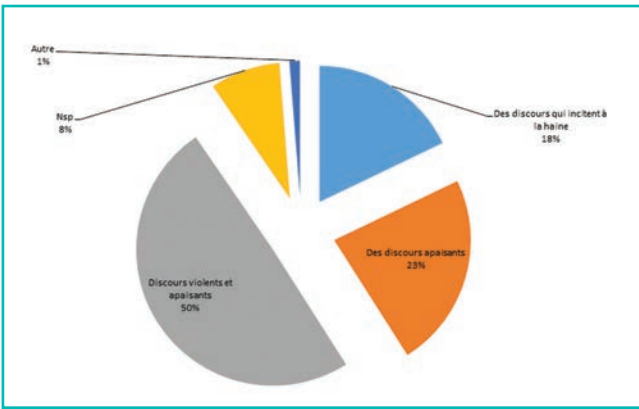


Figure 12 : Orientation des discours politiques

Sans conteste, les attentes sociales d'un jeu et d'un discours politiques apaisés sont fortes au sein des populations. Aussi, la mise en place d'un espace de dialogue inclusif demeure un impératif pour les communautés surtout dans une société ivoirienne qui sort d'un conflit violent et qui a besoin

¹⁹ Discours Laurent Dona FOLOGO, <http://news.abidjan.net/h/448302.html>.

de refonder son vivre ensemble, de remobiliser ses communautés pour se bâtir un nouveau modèle de société. Or, aujourd’hui, au regard de l’évolution de l’actualité cette dynamique reste l’un des défis majeurs. L’instauration d’un dialogue au plan national, mais aussi au niveau intercommunautaire reste une préoccupation permanente sept ans après la fin de la crise post-électorale.

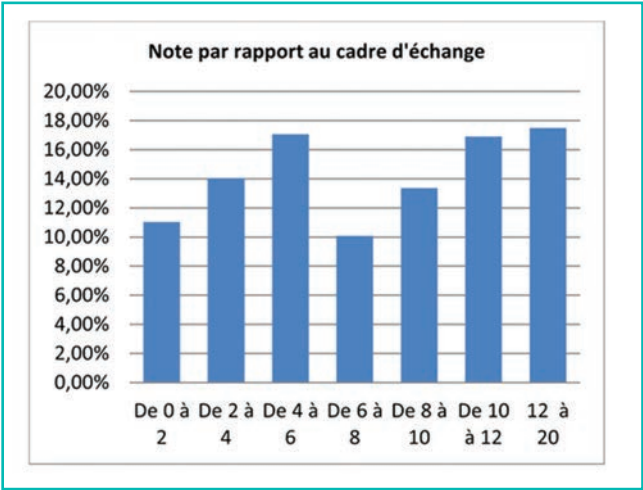


Figure 13 : Note par rapport au cadre d’échange

Moyenne dialogue politique et paroles publiques des leaders politiques.

Note minimum = 0	Note maximum = 20
Ecart type = 4,44	
Moyenne = 7,14	

Section 5 : COEXISTENCE PACIFIQUE DES COMMUNAUTES

En attribuant la note de 8,58/20 à ce critère, les enquêtés semblent convenir que la promotion de la coexistence pacifique entre communautés reste l’un des meilleurs acquis du processus de réconciliation dans le pays. D’importants investissements en termes de mécanismes institutionnels de renforcement de la coexistence pacifique entre communautés à l’échelle locale auraient été réalisés dans ce sens. Toutefois, du point de vue des populations, les efforts des pouvoirs publics tendant à ressouder le tissu social, malgré des campagnes intenses de communication, semblent ne pas être suffisamment perçus. Seuls 17% des enquêtés estiment que l’Etat a vraiment travaillé par le bas à promouvoir une cohabitation apaisée entre communautés, même si pour 31% des efforts pour le règlement diligent des conflits locaux peuvent être notés. Pour une grande partie des populations en effet, cette action de proximité à la base est bien plus le fait de la société civile nationale et internationale que des pouvoirs publics.

Des actions de rapprochement communautaires manifestes mais peu lisibles « par le bas » **8,58/20**

La cohabitation apaisée entre communautés à l’échelle locale a presque toujours été fragilisée par des conflits traditionnels d’usage, de ressources (conflits fonciers, conflits entre éleveurs et

¹³ Discours Laurent Dona FOLOGO, <http://news.abidjan.net/h/448302.html>.

agriculteurs, etc.) ou autres. A la faveur de quasi décennie de crises militaro-politiques, celle-ci s'est surtout fortement dégradée du fait de la transposition dans l'arène villageoise, de la confrontation armée entre les belligérants. Aussi, les attentes de réconciliation à l'échelle locale sont-elles importantes vis-à-vis de l'Etat en lien avec le besoin de dialogue et de sécurité dans les communautés. A cet effet, des missions de promotion, de sécurisation et de la cohabitation ont-elles été assignées aussi bien aux autorités préfectorales et sous-préfectorales qu'à des structures étatiques spécialisées comme le **PNCS**, le **PNDC**, la **COMNAT**, l'ADDR, la **CCSR** les commissions locales de la **CDVR**, etc. En dépit de l'action de l'ensemble de ces acteurs, la cohabitation communautaire apaisée reste un défi à l'échelle du pays, eu égard à la récurrence des violences communautaires.

Les conflits sont-ils traités avec diligence

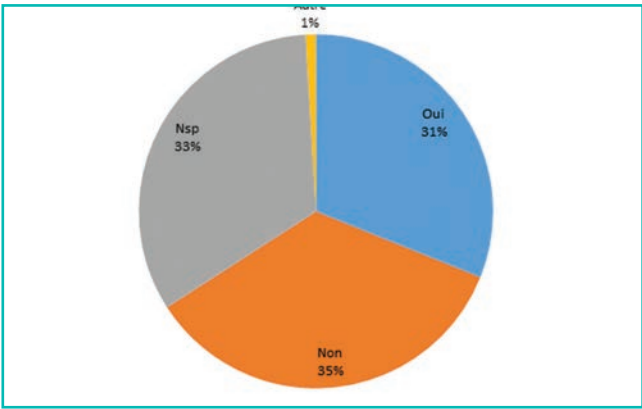


Figure 14 : Coexistence pacifique des communautés

Aussi, même si pour 31% des personnes enquêtées, les conflits entre les communautés sont traités avec diligence, il n'empêche qu'ils restent perçus comme une véritable gageure pour la réconciliation nationale et la cohésion sociale. Ce, d'autant plus que l'action publique dans sa grande diversité et malgré la campagne de communication faite autour, reste peu lisible des communautés. Cette perception est particulièrement tranchée lorsqu'on désagrège les répondants en fonction de leur origine ethnoculturelle. En effet, les groupes ethniques se considérant, surtout dans l'ouest, soit comme les perdants de la crise, soit en situation d'envahissement dans leur terroir, ont le sentiment que l'Etat ne fait rien ou fait trop peu pour les sécuriser ou apaiser les contextes dans lesquels ils vivent. Ainsi, pendant que 73,9% des Krous, 60,2% des Mandés du Sud estiment que l'Etat ne fait rien ou fait peu, 61,3 % des mandés du nord, 46,1% africains ressortissants de la CEDEAO estiment que l'Etat fait des choses pour apaiser la cohabitation.

Néanmoins, la majorité des personnes enquêtées et surtout celles issues des régions fortement impactées par la crise et les conflits fonciers (l'Ouest, le Centre) affirment que des acteurs de la société civile et principalement les ONG sont ceux qui ont le plus œuvré à la cohésion sociale. Pour ces populations, l'Etat serait à la peine quant à trouver une solution définitive aux conflits qui sévissent dans ces régions. Pire, certains de ses agents seraient partie prenantes à ces conflits, d'où leur récurrence. Cette situation les conduit donc à donner plus de crédit au travail des organisations de la société civile jugées plus neutres et plus efficaces.

La coexistence pacifique comme acquis pour la réconciliation

Il convient cependant de mentionner que pour une grande majorité des populations enquêtées, la cohabitation pacifique entre communauté est dans de nombreux contextes locaux un acquis. Aussi, comme facteur pouvant stimuler la réconciliation nationale, elles estiment que ce critère tient une place de choix d'où la note de 8,58 sur 20 qui lui est attribuée. Cette note quoi qu'en deçà de la moyenne

place la coexistence pacifique devant tous les autres critères avec des particularités régionales fortes.

En effet, sur neuf (9) régions ciblées pour l'enquête plus le district autonome d'Abidjan, deux (2) régions à savoir le Kabadougou et l'Agneby-Tiassa ont attribué à ce critère une note supérieure à 12/20. Bien que situés dans deux espaces de gouvernance différentes lors de la crise (zone CNO sous contrôle de l'ex rébellion des forces nouvelles et zone dite gouvernementale administrée par l'Etat), ces deux régions semblent n'avoir pas connu un important délitement de la cohabitation communautaire à la différence de l'ouest ou même du centre du pays et particulièrement dans le district d'Abidjan. Aussi, les attentes d'actions publiques de rapprochement communautaire y semblent moins fortes.

Moyenne coexistence pacifique des communautés

Note minimum = 0 Note maximum = 20
Ecart type = 4,66
Moyenne = 8,58

RECOMMANDATIONS :

Au Gouvernement

- Reforme la loi n°98-750 du 23 déc 1998 relative au foncier rural afin de l'adapter aux réalités actuelles ;
- Promouvoir la cohésion sociale à travers des émissions télé et radio dans les principales langues du pays sur les chaînes nationales (RTI, radio CI et fréquence 2) ;
- Mettre en place dans les régions potentiellement exposées aux conflits intercommunautaires, des comités locaux, composés de personnes formées sur les techniques de médiation;
- Eduquer les populations à la citoyenneté;
- Promouvoir le jeu à caractère de plaisanterie inter-ethnique.

A LA SOCIÉTÉ CIVILE

- Poursuivre inlassablement ses actions en faveur de la cohésion sociale;
- Faire des campagnes de vulgarisation de la loi de 1998 sur le foncier, méconnue des populations, afin qu'elles s'imprègnent et s'approprient pour éviter les conflits fonciers ;

AUX PARTENAIRES

- Appuyer financièrement et techniquement la société civile dans toutes les activités relatives à la paix et à la cohésion sociale ;
- Faire du lobbying auprès des autorités pour la mise en œuvre des différentes recommandations des OSC relatives à la cohésion sociale.

Section 6 : IDENTIFICATION EQUITABLE DES VICTIMES

« L'absence d'un statut légal de victime, jette une suspicion sur la liste établie.. » 7,36/20

Le droit d'être reconnu comme victime est un droit fondamental qui permet aux personnes dont les droits ont été gravement violés de ne pas connaître un déni de leur douleur. Après un travail préparatoire mené par la CDVR, la CONARIV a annoncé avoir établi une liste de 316.954 sur 874.056 requêtes formulées.

Une majorité de la population consultée a le sentiment que l'identification des victimes de la crise n'a pas été équitable.

La preuve en est que seulement 17% des personnes interrogées lors de cette étude affirment que l'identification des victimes a été équitable, tandis que 69% pensent le contraire.

Qui est victime ? Quel est le mode ou le critère de désignation d'une victime ? Toutes les victimes des différentes crises ont-elles réellement été prises en compte ?

L'absence d'une loi sur l'indemnisation des victimes qui aurait eu vocation à définir « la victime » reste un handicap du processus et peut expliquer le sentiment des populations. Par ailleurs, en choisissant un mode d'indemnisation individuelle pour la réparation des torts, l'Etat de Côte d'Ivoire s'est mise dans une situation qui pourra difficilement satisfaire l'ensemble des victimes ;

Les difficultés déjà apparues au moment de la sélection des victimes conjuguées au nombre de dossiers rejetés sont de nature à questionner l'inclusivité du processus.

Les différences dans la satisfaction des notes d'une région à une autre inclinent à conclure que les victimes ne perçoivent pas le caractère inclusif de l'indemnisation et de la reconnaissance de leur statut de victime ; Ainsi, on s'aperçoit que hormis la région du Kabadougou (Odienné) avec une note de 13 sur 20, toutes les autres régions (Gbêkê, Guémon, Loh-Djiboua, Gontougo, Haut-Sassandra, Agneby-Tiassa, Grands-Ponts et San-Pedro) y compris le district autonome d'Abidjan sont unanimes sur le fait que l'identification des victimes n'a pas été équitable en attribuant des notes inférieures à 10 sur 20 à ce critère.

Toutes les victimes de tous les bords ont elles été identifier

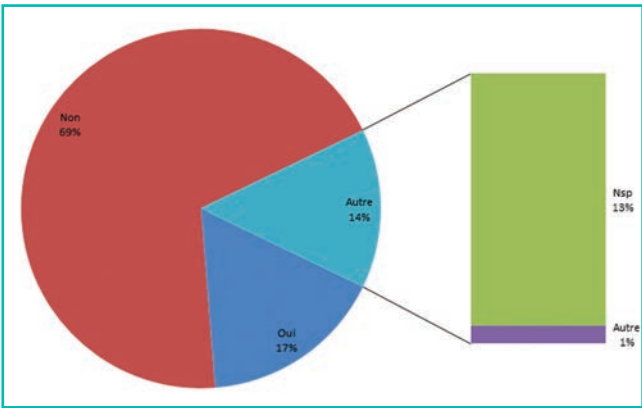
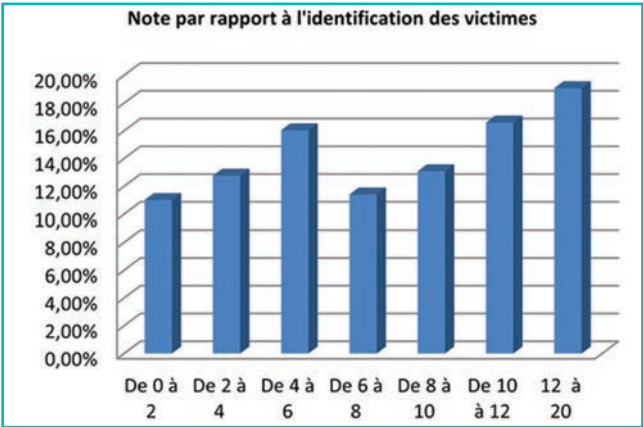


Figure 15 : Identification équitable des victimes

En résumé, nous pouvons retenir que l'ensemble des personnes enquêtées affirment que toutes les victimes des différentes crises n'ont pas été prises en compte dans le processus d'identification confié à la CONARIV.



Moyenne identification équitable des victimes

Note minimum = 0 Note maximum = 20
Ecart type = 4,56
Moyenne = 7,36

RECOMMANDATIONS :

- Adopter une loi sur le statut de victime pour justifier légalement le rejet de certaines requêtes;
- Privilégier l'indemnisation communautaire et symbolique marquée par la préservation de la mémoire collective (Monuments, dates et cérémonies...) dans les régions particulièrement impactées.

Section 7 : L'ACCES EQUITABLE A L'ADMINISTRATION ET AUX EMPLOIS", "

«l'ethnie est devenue un critère de recrutement et de nomination »

6/20

L'enquête révèle qu'une frange importante de la population ne croit pas en l'égalité des chances dans l'accès aux emplois publics. Pour 74% des enquêtés, le déroulement des concours n'offre pas suffisamment de gage de transparence permettant à chacun d'être évalué selon ses compétences. Dans les mêmes proportions, ils estiment que l'administration repose sur d'autres critères que le mérite et la pertinence du profil. En clair, plus l'Etat est perçu comme n'étant pas en capacité de générer un accès équitable aux opportunités économiques dont l'emploi, moins, il est inspire confiance.

Un sentiment partagé d'inégalité dans l'accès aux emplois et aux nominations

Globalement, le sentiment que l'accès aux emplois publics n'est pas égalitaire et donc ne repose pas sur des critères objectifs de mérite, semble être largement partagé. En effet, ce sont 74% des enquêtés qui pensent que les nominations aux emplois publics, ainsi que l'accessibilité aux concours de la fonction publique manque de transparence et d'équité.

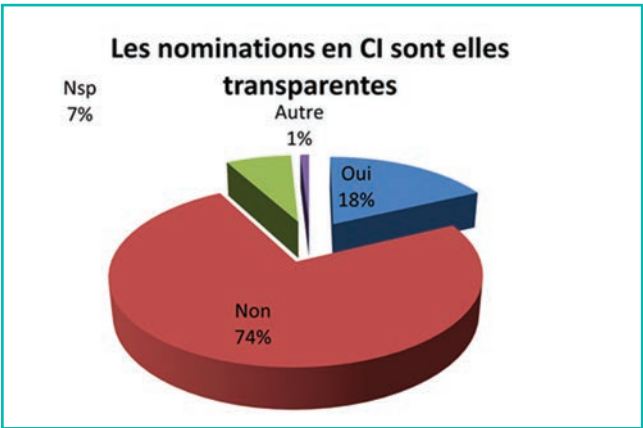


Figure 17 : Accès équitable à l'administration et aux emplois

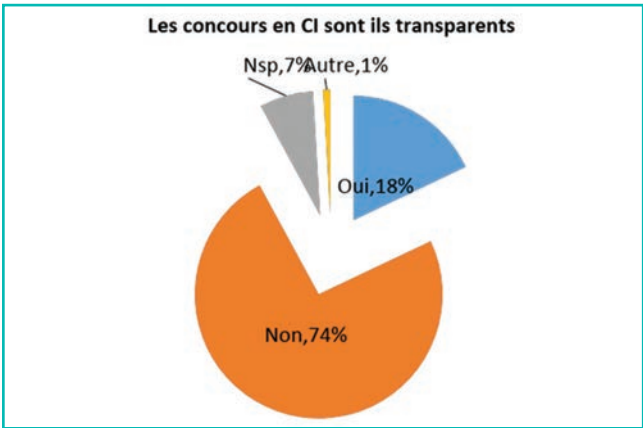


Figure 18 : la transparence dans les concours

En effet, pour nombre d'enquêtés, bien plus que le mérite et la qualification, il semblerait que bien souvent, ce soit la proximité ethnoculturelle ou les affinités politiques qui servent de critères à la nomination et à l'accès à un emploi. Aussi, un profond sentiment d'exclusion et d'inégalité semble se développer chez ceux appartenant aux groupes ethniques ou politiques convaincus de ne pas être actuellement dans le cercle du pouvoir. Selon les données d'enquête, 54% de répondants d'origine Akan, 63,4 % de Krou et 57,8% Mandé du Sud partagent le sentiment que l'origine ethnique est un critère déterminant d'accès aux nominations et aux emplois. Ce ressenti porte à croire qu'il y aurait bien en Côte d'Ivoire une entorse à la loi N° 2016-886 portant Constitution de la République de Côte d'Ivoire qui dispose en son article 14 alinéa 2 que : « Toute personne a le droit de choisir librement sa profession ou son emploi. **L'accès aux emplois publics** ou privés est égal pour tous, en fonction des qualités et des compétences. Est interdite toute discrimination dans l'accès aux emplois ou dans leur exercice, fondée sur le sexe, l'ethnie ou les opinions politiques, religieuses ou philosophiques ».

Il convient cependant de souligner que ces réponses déclinées plus haut ne relèvent que de perception et qu'aucune disposition législative écrite ou tacite ne prescrit l'appartenance ethnique comme modalité d'accès à une fonction quelconque. Seulement, dans un contexte de contraction des opportunités économiques et d'explosion de la demande, la faible visibilité de certains processus de sélection et de recrutement peut donner lieu à ce type d'interprétation. Il convient donc pour les pouvoirs publics à rendre ces processus suffisamment transparents pour rétablir la confiance des populations. Cela reste un défi important vu que l'administration doit concilier deux intérêts contradictoires : d'un côté, elle doit sélectionner les meilleurs candidats ; ce qui suppose de les choisir librement mais de l'autre côté, elle doit faire preuve d'impartialité ; elle doit respecter le principe de l'égalité d'accès de tous aux **emplois publics**.

Le principe d'égale admissibilité aux emplois publics est un principe qui a d'abord été consacré à l'article 6 de la Déclaration des Droits de l'Homme et des Citoyens du 26 août de 1789 en ces termes : « ...étant égaux (aux yeux de la loi), sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans aucune autre distinction que celle de leurs vertus et de leur talents».

Cet article 6 de la Déclaration des Droits de l’Homme et des Citoyens du 26 août 1789 consacre ainsi le principe d’égal accès aux emplois publics. En somme, ce principe d’égal accès conditionne les modalités de recrutement aux emplois publics.

Plus l’Etat est en capacité de générer l’équité et moins, il est source de méfiance.

Pour inspirer confiance à l’ensemble de la population, l’Administration doit être neutre et l’Etat doit garantir un accès équitable aux emplois **publics** à tous. Ainsi, garantir un travail ou même la chance à chaque Ivoirien d’en avoir un, devrait être une question centrale dans le processus de réconciliation. Le travail étant un droit de l’homme, le rendre accessible à tous sans discrimination et sur des critères objectifs fondés exclusivement sur le mérite, doit être favorisé dans une perspective de réconciliation nationale. Dans certains pays africains comme l’Afrique du Sud, à l’époque de la politique d’apartheid, la discrimination dans l’accès au travail a été l’un des facteurs aggravant des tensions sociales. Cette situation pourrait être un frein à la réconciliation car participant à la fracture sociale et au délitement de la confiance dans les institutions.

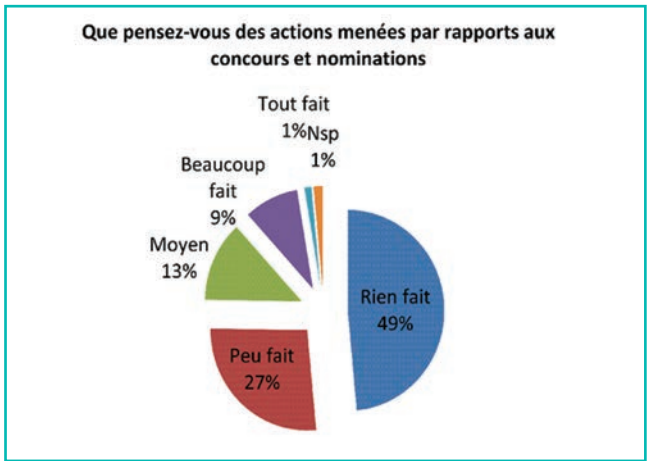


Figure 19 : Accès équitables à l’administration et aux emplois publics

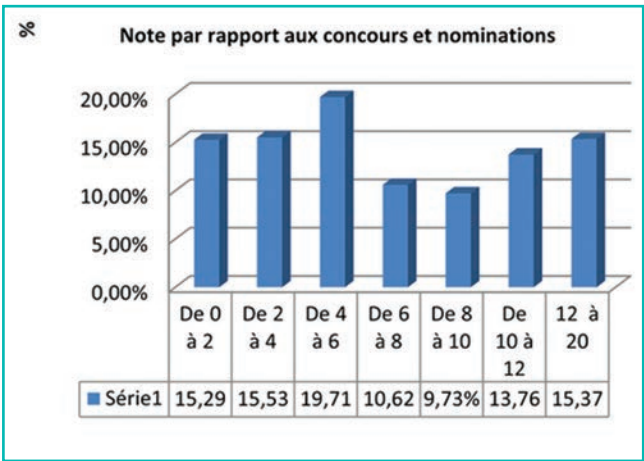


Figure 20 : Note par rapport aux nominations

Moyenne accès équitable à l’administration aux emplois publics

Note minimum = 0	Note maximum = 19
Ecart type = 4,55	
Moyenne = 6,43	

RECOMMANDATIONS:

Au Gouvernement

- Mettre en place des mécanismes de lutte contre la corruption ;
- Créer des emplois pour les plus vulnérables et assurer leur accès auxdits emplois ;
- Favoriser la diversité sociologique dans les recrutements et représentations de l’administration ;

- Evaluer chaque année le processus d'accès à l'administration et aux emplois publics.

A La Société Civile

- Initier des sondages d'opinion chaque année en vue d'aider l'Etat dans le processus d'évaluation et d'amélioration du processus d'accès à l'Administration et aux emplois publics ;
- Faire le plaidoyer pour un accès équitable à l'administration et aux emplois publics.

Section 8 : UN PROCESSUS ELECTORAL EQUITABLE ET TRANSPARENT, LA REFORME DES LOIS CONFLIGENES

« Des institutions électorales confligènes qui n'inspirent pas confiance. » (7,14/20)¹⁴

La garantie de non répétition est un droit reconnu aux victimes de graves violations des droits de l'homme. Elle implique qu'au terme d'un processus de justice transitionnelle, les autorités de transition opèrent les réformes législatives et institutionnelles nécessaires pour éviter que les mêmes violations ne se répètent.

Dans le processus ivoirien, le gouvernement a procédé à une série de réformes notamment celle de la Constitution, de la loi sur la nationalité, de la loi sur la Commission électorale indépendante (CEI) et de la loi sur le foncier rural.

Il s'agit à l'occasion de la présente étude d'évaluer l'impact de ces réformes sur la construction de la réconciliation post-crise.

Globalement, il ressort de l'étude que les acteurs et les institutions qui incarnent les élections n'inspirent pas confiance et que par ailleurs, les élections restent une source potentielle de tension. Autrement, l'opinion générale traduit un climat de méfiance à l'égard des institutions en charge des élections.

Une des questions était de savoir si la CEI et le Conseil Constitutionnel étaient dignes de confiance. A cette question, les enquêtées ont répondu à 62,21% que ces institutions n'emportaient pas leur confiance. Mieux, sur les 37, 79 % restant, seul 20% affirme avoir totalement confiance dans ces organes électoraux.

La CEI et le Conseil Const. sont ils dignes de confiance

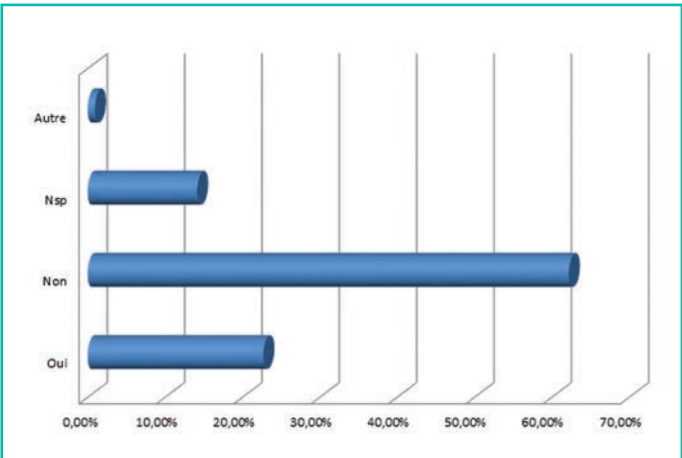


Figure 21 : un processus électoral équitable et transparent, la réforme des lois confligènes

Pourtant, le gouvernement a procédé à une série de réformes en matière d'organes électoraux. Ainsi, par la loi n° 2001-634 du 09 octobre 2001 portant création, organisation, attributions et fonctionnement de la Commission Electorale Indépendante, le gouvernement a procédé à la réforme de la Commission électorale indépendante et à la nomination d'un nouveau président du Conseil constitutionnel.

Pourquoi une telle perception des populations ? La justification souvent revenue dans les motifs de cette perception est que les réformes institutionnelles sont faites pour arranger ceux qui les font.

L'examen des tableaux par grand groupe ethnique fait apparaître que 54,3% des mandés du nord estiment que le gouvernement a beaucoup fait en vue de doter la Côte d'Ivoire d'institutions électorales crédibles.

Au contraire, les krou ne soutiennent qu'à 7,5% que le gouvernement a engagé des réformes nécessaires pour un cadre électoral crédible.

Comment expliquer cette différence de perception ? Elle peut s'expliquer par les affinités politiques des uns et des autres.

Cependant, force est de reconnaître que les observateurs avisés s'étaient déjà inquiétés de la composition partisane de l'organe électoral ivoirien. Ainsi, un groupe d'experts dans un rapport sur la gouvernance en Afrique de l'Ouest, cas de la Côte d'Ivoire mené en 2011 à l'initiative de CODESRIA et OSIWA, a conclu comme suit : « l'identité politiquement affirmée de ses principaux animateurs, laissait entrevoir des difficultés de fonctionnement et l'élection de 2010 a fini par révéler l'absence d'indépendance de ses membres à l'égard des pouvoirs constitués. Les querelles intra-partisanes ont nourri, à l'occasion, le positionnement des principaux membres de la structure vis-à-vis de l'ensemble des différentes opérations du processus électoral. Cela a eu pour conséquence manifeste, les blocages organisés dans le recensement des votes, l'opposition à la proclamation des résultats officiels par les membres de la CEI ».

Dans le même sens, suite à une requête initiée par l'APDH, la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) a conclu comme suit :

« La COUR,

A l'unanimité :

- 1) *Déclare qu'elle a compétence pour connaître la présente affaire ;*
- 2) *Rejette l'exception d'irrecevabilité de la requête tirée de la nature du langage utilisé par la requérante ;*
- 3) *Rejette l'exception d'irrecevabilité de la requête tirée du non épuisement des voies de recours internes ;*
- 4) *Déclare la requête recevable ;*

A la majorité de 09 voix pour et 01 voix contre, le juge El HADJI GUISSSE étant dissident :

5) Dit que l'Etat défendeur a violé son obligation de créer un organe électoral indépendant et impartial, prévue par l'article 17 de la Charte africaine sur la Démocratie, les élections et la gouvernance et l'article 3 du protocole de la CEDEAO sur la Démocratie et qu'il a également par voie de conséquence, violé son obligation de protéger le droit des citoyens de participer librement à la direction des affaires publiques de leur pays, garanti par l'article 13 (1) et (2) de la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples ;

6) Dit que l'Etat défendeur a violé son obligation de protéger le droit à une égale protection de la loi, garanti par l'article 10 (3) de la Charte Africaine sur la Démocratie, les élections et la gouvernance, l'article 3 (2) de la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples et l'article 26 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ;

7) Ordonne à l'Etat défendeur de modifier la loi n°2014-335 du 18 juin 2014 relative à la Commission Electorale Indépendante pour la rendre conforme aux instruments ci-dessus mentionnés auxquels il est partie ;

8) Ordonne à l'Etat défendeur de lui soumettre un rapport sur l'exécution de la présente décision dans un délai raisonnable, qui dans tous les cas, ne doit pas excéder une année, à partir de la date du prononcé du présent arrêt ;... »

Par ailleurs, le rapport MO IBRAHIM 2017²⁰, en son critère sur les agences de contrôle des élections estime que la Côte d'Ivoire est dans le signal d'alerte avec une tendance à la régression en ce qui concerne la CEI avec une marge négative de **- 0,30**.

La perception des populations est donc ici à l'image de celle de ces experts.

Qu'en est-il du conseil constitutionnel ?

Le rôle discutable du conseil constitutionnel dans les élections de 2010 impose que sa composition soit également questionnée. Sa réputation, au terme de la présente étude suit celle de la commission électorale indépendante. L'attente légitime des acteurs et observateurs était également dans le sens de la réforme de cette institution pour créer autour d'elle la confiance.

L'on se rappelle que le conseil constitutionnel était dirigé par une personnalité proche de l'ancien Président, M. Laurent GBAGBO, il avait été son Ministre, membre de son parti politique, du même grand groupe ethnique que lui.

Les décisions d'un tel conseil étaient légitimement frappées de suspicion.

²⁰ Rapport MO IBRAHIM 2017, alerte sur la Bonne Gouvernance en Afrique

Dans un tel contexte, la nomination de M. Francis WODIE par le nouveau Président de la République, M. Alassane OUATTARA avait été perçue comme la volonté du gouvernement de créer la confiance autour de cette institution, avec cette personnalité connue pour ses qualités émérites de juriste et sa distance avec le parti au pouvoir.

Malheureusement, ce dernier a fini par démissionner en invoquant des pressions du chef de l'Etat²¹.

Son successeur, ancien Ministre de l'actuel Président issu du même grand groupe ethnique que lui, de son parti politique n'inspire pas confiance aux populations.

Une réforme du conseil constitutionnel avec une composition impartiale devrait permettre de faire taire les suspicions.

Moyenne processus électoral équitable et transparent, la réforme des lois confligènes

Note minimum = 0 Note maximum = 20
Ecart type = 4,80
Moyenne = 7,46

Recommandations :

Au Gouvernement

- ✓ Reformier l'ensemble des lois confligènes, notamment en ce qui concerne l'apatridie, la nationalité et le foncier rural, avec pour objectif d'assurer une harmonie des communautés et l'intégration apaisée des populations issues de l'immigration.
- ✓ Reformier sans délai la CEI et le Conseil Constitutionnel pour créer la confiance autour des organes en charge des élections.

Aux acteurs politiques

- ✓ Promouvoir une réforme d'une CEI indépendante et non une CEI équilibrée.

²¹ FRANCIS Wodié : « Pourquoi j'ai démissionné du Conseil Constitutionnel »

ANNEXES

ANNEXE I: Questionnaire d'enquête



EVALUATION DU PROCESSUS DE RECONCILIATION EN COTE D'IVOIRE

QUESTIONNAIRE

N°Q	IDENTIFICATION DU MENAGE	Codes
1	Numéro du questionnaire (Rempli par le superviseur)	I _ II _ II _ II _ I
2	Région/Aire :	
3	Localité / Département	
4	Quartier :	
5	Indications précises pour retrouver le ménage (éventuellement nom d'une référence)	
6	Milieu de résidence 1. Rural 2. Urbain	I _ I
7	Date et heure de début de l'entretien	
8	Nom et Prénoms de l'enquêteur	
9	Nom et Prénoms du superviseur	
CARACTERISTIQUES INDIVIDUELLES		
10	Sexe 1. Masculin 2. Féminin	I _ I
11	Groupe d'âge 1. Moins de 18 ans 2. 18 à 30 ans 3. 31 à 45 ans 4. Plus de 46 ans	
		I _ I
12	Situation matrimoniale 1. Célibataire 2. Union libre 3. Marié 4. Séparé/divorcé/veuf	
13	Niveau d'instruction 1. Aucun et ne sait pas lire ni écrire 2. Aucun mais sait lire et écrire 3. Primaire 4. Secondaire I 3. Secondaire II 4. Supérieur	
14	Ethnie/Nationalité 1. Akan (baoulé, abron, agni ; lagunaire) 2. Kroui (dida, godié, niaboua, krou, wê, bété) 3. Mandé Nord (malinké) 4. Mandé Sud (yacouba, gouro, gagou) 5. Gur (Senoufo, koulango, lobi) 6. CEDEAO 7. Autre africain 8. Autre nationalité	I _ I
15	Principale activité professionnelle 1. Fonctionnaire 2. Salarié privé 3. Commerçant 4. Profession libérale 5. Etudiant/Retraité 6. Autre à préciser.....	
LA JUSTICE NATIONALE ET INTERNATIONALE		
16	La justice nationale et la justice internationale ont-elles poursuivi tous les suspects de la crise selon vous ? 1. Oui, elles ont poursuivi tous les suspects 2. Non, elles n'ont pas poursuivi tous les suspects 3.Nsp 4. Autre à préciser	

17	Que pensez- vous de l'action de la justice nationale dans le processus de réconciliation en Côte d'Ivoire ? 1. Rien fait 2. Peu fait 3. Moyen 4. Beaucoup fait 5. Tout fait	__
18	Que pensez- vous de l'action de la justice internationale dans le processus de réconciliation en Côte d'Ivoire ? 1. Rien fait 2. Peu fait 3. Moyen 4. Beaucoup fait 5. Tout fait	
19	Dans le processus de réconciliation en Côte d'Ivoire, si vous devriez donner une note / 20 à la justice (nationale et internationale), quelle note donneriez-vous ? (Justifiez-vous)	__
L'AUTORITE DE L'ETAT ET LA SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES		
20	L'Etat a-t-il suffisamment d'autorité pour imposer le respect de la loi sur tout le territoire national ? 1. Oui 2. Non 3. Nsp	__
21	Que pensez- vous aujourd'hui de l'action de l'Etat en matière de respect de son autorité ? 1. Rien fait 2. Peu fait 3. Moyen 4. Beaucoup fait 5. Tout fait	__
22	Dans le processus de réconciliation en Côte d'Ivoire, si vous devriez donner une note / 20 à l'Etat en matière de respect de son autorité, quelle note donneriez-vous ? (Justifiez-vous)	__
LA PAROLE PUBLIQUE DES LEADERS POLITIQUES		
23	Les leaders politiques au pouvoir ou dans l'opposition ont-ils des discours qui incitent à la violence, à la haine ou bien des discours apaisants ? 1. Des discours qui incitent à la haine 2. Des discours apaisants 3. Certains ont des discours apaisants et d'autres des discours qui incitent à la haine 4. Nsp 5. Autre	
24	Que pensez- vous aujourd'hui des actions menées en ce qui concerne les discours des hommes politiques (pouvoir et oppositions) dans le cadre de la réconciliation en Côte d'Ivoire ? 1. Rien fait 2. Peu fait 3. Moyen 4. Beaucoup fait 5. Tout fait	
25	Dans le processus de réconciliation en Côte d'Ivoire, si vous devriez donner une note / 20 par rapport aux discours des hommes politiques (pouvoir et oppositions), quelle note donneriez-vous ? (Justifiez-vous)	__
LE DIALOGUE POLITIQUE		
26	Existe-t-il un cadre d'échange politique entre le gouvernement et l'opposition ? 1. Oui 2. Non 3. Nsp 4. Autre à préciser ...	__
27	Que pensez- vous aujourd'hui des actions menées en ce qui concerne le dialogue politique entre le gouvernement et l'opposition ? 1. Rien fait 2. Peu fait 3. Moyen 4. Beaucoup fait 5. Tout fait	__
28	Dans le processus de réconciliation en Côte d'Ivoire, si vous devriez donner une note / 20 par rapport au cadre d'échange politique entre le gouvernement et l'opposition, quelle note donneriez-vous ? (Justifiez-vous)	__
L'ACCES EQUITABLE A L'ADMINISTRATION ET AUX EMPLOIS PUBLICS		

29	Les concours passés en Côte d'Ivoire sont-ils transparents ? Toutes les couches sociales et ethniques ont-elles les mêmes chances de réussir ? 1. Oui toutes les couches ont les mêmes chances 2. Non toutes les couches n'ont pas les mêmes chances 3. Nsp 4. Autre à préciser	
30	Les nominations dans l'administration en Côte d'Ivoire sont-ils transparentes ? Toutes les couches sociales et ethniques ont-elles les mêmes chances d'être nommées ? 1. Oui toutes les couches ont les mêmes chances 2. Non toutes les couches n'ont pas les mêmes chances 3. Nsp 4. Autre à préciser	__
31	Que pensez- vous des actions menées par rapport à l'accès équitable de toutes les couches sociales et ethniques aux concours et aux nominations? 1. Rien fait 2. Peu fait 3. Moyen 4. Beaucoup fait 5. Tout fait	__
32	Dans le processus de réconciliation en Côte d'Ivoire, si vous devriez donner une note / 20 par rapport à l'accès équitable de toutes les couches sociales et ethniques aux concours et aux nominations, quelle note donneriez-vous ? (Justifiez-vous)	__
COEXISTENCE PACIFIQUE DES COMMUNAUTES		
33	Les conflits entre communauté sont-ils traités avec diligence par des mécanismes d'alerte précoce, de sensibilisation et de répression des infractions ? 1. Oui 2. Non 3. Nsp 4. Autre	__
34	Que pensez- vous aujourd'hui des actions menées dans le cadre de la coexistence pacifique des communautés ? 1. Rien fait 2. Peu fait 3. Moyen 4. Beaucoup fait 5. Tout fait	__
35	Dans le processus de réconciliation en Côte d'Ivoire, si vous devriez donner une note / 20 par rapport à coexistence pacifique des communautés, quelle note donneriez-vous ?	__
L'ETABLISSEMENT DE LA VERITE		
36	Les causes et les évènements qui se sont passés lors de la crise ont-elles été clairement mises en lumières ? 1. Oui 2. Non 3. Nsp 4. Autre à préciser	__
37	Que pensez- vous des actions menées dans le cadre de l'établissement de la vérité? 1. Rien fait 2. Peu fait 3. Moyen 4. Beaucoup fait 5. Tout fait	__
38	Dans le processus de réconciliation en Côte d'Ivoire, si vous devriez donner une note / 20 par rapport à l'établissement de la vérité, quelle note donneriez-vous ? (Justifiez-vous)	__
UN PROCESSUS ELECTORAL EQUITABLE ET TRANSPARENT		
39	La CEI et le conseil constitutionnel inspirent-t-il confiance aux acteurs ? 1. Oui 2. Non 3. Nsp 4. Autre à préciser	__
40	Que pensez- vous des actions menées par rapport au processus électoral ? 1. Rien fait 2. Peu fait 3. Moyen 4. Beaucoup fait 5. Tout fait	__

41	Dans le processus de réconciliation en Côte d'Ivoire, si vous devriez donner une note / 20 par rapport au processus électoral, quelle note donneriez-vous ?	
LA VOLONTE POLITIQUE D'ALLER A LA RECONCILIATION		
42	Selon vous le gouvernement a-t-il la volonté d'aller à la réconciliation ? 1. Oui 2. Non 3. Nsp 4. Autre	
43	Que pensez- vous des actions menées par l'Etat en ce qui concerne sa volonté politique d'aller à la réconciliation? 1. Rien fait 2. Peu fait 3. Moyen 4. Beaucoup fait 5. Tout fait	
44	Dans le processus de réconciliation en Côte d'Ivoire, si vous devriez donner une note / 20 par rapport à la volonté politique du gouvernement d'aller à la réconciliation, quelle note donneriez-vous ? (Justifiez-vous)	
LA REFORME DES LOIS CONFLIGENES		
45	Les lois confligènes au niveau de la constitution, de la loi sur la nationalité, de la loi sur le foncier, de la loi sur la commission électorale, ... ont-elles été consensuellement réformées ? 1. Oui 2. Non 3. Nsp 4. Autre à préciser	
46	Que pensez- vous des actions menées en ce qui concerne les lois confligènes ? 1. Rien fait 2. Peu fait 3. Moyen 4. Beaucoup fait 5. Tout fait	
47	Dans le processus de réconciliation en Côte d'Ivoire, si vous devriez donner une note / 20 par rapport à la réforme des lois confligènes , quelle note donneriez-vous ? (Justifiez-vous)	
LE PARDON		
48	Dans le cadre de la réconciliation, y a-t-il eu demande de pardon des perpétrateurs ou déclaration d'accord de pardon des victimes ? 1. Oui 2. Non 3. Nsp 4. Autre	
49	Que pensez- vous des actions menées dans le cadre du pardon? 1. Rien fait 2. Peu fait 3. Moyen 4. Beaucoup fait 5. Tout fait	
50	Dans le processus de réconciliation en Côte d'Ivoire, si vous devriez donner une note / 20 par rapport au pardon, quelle note donneriez-vous ?	
L'IDENTIFICATION EQUITABLE DES VICTIMES		
51	Toutes les victimes de tous les bords politiques et ethniques sont-elles prises en compte ? 1. Oui toutes les victimes de tous les bords sont prises en comptes 2. Non toutes les victimes de tous les bords ne sont pas prises en compte 3. Nsp 4. Autre	
52	Que pensez- vous des actions menées par rapport à l'identification équitable des victimes? 1. Rien fait 2. Peu fait 3. Moyen 4. Beaucoup fait 5. Tout fait	
53	Dans le processus de réconciliation en Côte d'Ivoire, si vous devriez donner une note / 20 par rapport à l'identification équitable des victimes, quelle note donneriez-vous ?	

GENERAL		
54	Par rapport à la réconciliation nationale, quelles sont les domaines où beaucoup reste encore à faire selon vous ?	
		
55	Si vous devez donner une note globale / 20 à la Côte d'Ivoire par rapport à la réconciliation, quelle note donneriez-vous ?	_ _
56	Quelles propositions faites-vous, par rapport à la réconciliation ?	
57	Votre dernier mot	

ANNEXE II: liste des critères :

Le processus qui conduit au choix des 10 critères les plus déterminants se présente comme suit :

1- Chaque expert classe les critères qui lui sont proposés du 1er au 18ème, S'il a des critères supplémentaires à proposer, il les intègre. Le 1er est le critère qui lui semble le plus déterminant dans la réconciliation. Le dernier critère est celui qui semble le moins déterminant.

CRITERES	Rang
La justice nationale et internationale (une justice pénale nationale et internationale qui poursuit tous ceux qui sont suspectés de crime)	
L'autorité de l'Etat et la sécurité des biens et des personnes (l'Etat est suffisamment fort pour imposer le respect de la loi dans tout le pays et assurer la protection de tous sans distinction)	
La parole publique des leaders politiques (les leaders politiques au pouvoir ou dans l'opposition ont-ils des discours qui incitent à la violence, à la haine, à la xénophobie ou des discours apaisants)	
Le dialogue politique (existe-t-il un cadre d'échange politique entre le gouvernement et l'opposition)	
L'accès équitable à l'administration et aux emplois publics (la transparence des concours, les nominations dans l'administration sont-elles inclusives de toutes les couches sociales et ethniques)	
La liberté de presse et d'opinion (les différentes opinions politiques sont-elles librement exprimées et notamment dans les médias publics ? La libéralisation de la presse écrite et de l'espace audiovisuel est-elle effective ? La création d'entreprises de presse est-elle encouragée ou entravée ?)	
Un processus électoral équitable et transparent (la commission électorale indépendante est-elle indépendante et équitable ? le conseil constitutionnel inspire-t-il confiance aux acteurs, est-il indépendant ?)	
Une réforme du secteur sécurité équitable et transparent (les recrutements faits dans l'armée, la police et la gendarmerie sont-ils équitables et représentatifs de toutes les composantes socio-ethnique)	
L'identification équitable des victimes (toutes les victimes de tous les bords politiques et ethniques sont-elles prises en compte ?)	
La juste indemnisation des victimes (les victimes sont-elles indemnisées sur des bases justes et transparentes ?)	
L'établissement de la vérité (les causes de la crise ont-elles été clairement mises en lumière ?)	
Le pardon (existe-t-il des mesures de pardon en termes de grâce, amnistie après aveu et demande de pardon des perpétrateurs et déclaration d'accord de pardon des victimes)	
L'accès équitable à la propriété foncière (les lois sur la propriété foncière rurale sont-elles équitables à l'égard de tous notamment pour les étrangers)	
Restitution des biens (les biens illégalement confisqués par des groupes armés ou des individus ont-ils été restitués ?)	
Coexistence pacifique des communautés (les conflits entre communauté sont-ils traités avec diligence par des mécanismes d'alerte précoce, de sensibilisation et de répression des infractions ?)	
Les réformes des lois confligènes (la Constitution, loi sur la nationalité, loi sur le foncier, loi sur la commission Electorale... si elles sont admises comme l'un des facteurs du conflits, ont-elles été consensuellement reformées ?.)	

La volonté politique d'aller à la réconciliation (le gouvernement a-t-il pris les mesures idoines pour parvenir à la réconciliation)	
L'opposition politique a-t-elle joué sa part dans la réconciliation (volonté de participer à dialogue politique, appel au pardon)	

Domaine de la réconciliation ou beaucoup reste à faire

q250 Domaines réconciliation reste à fa	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	28	2,2%
Tout a été faits	27	2,1%
tout reste à refaire	120	9,3%
pardon des autorités	152	11,8%
indemnisation des victimes	204	15,8%
justice équitable	240	18,6%
libération des prisonniers politiques	191	14,8%
phénomène des microbes	4	0,3%
entente entre opposition et pouvoir	48	3,7%
libération de gbagbo	33	2,6%
Accès équitable aux concours et nominations	117	9,1%
relever l'économie/emplois	79	6,1%
sécurité	173	13,4%
vérité	93	7,2%
restitution des biens	29	2,2%
liberté d'expression	24	1,9%
cherté de la vie	54	4,2%
cohésion sociale	117	9,1%
retour et sécurité des réfugiés	17	1,3%
conflits fonciers	34	2,6%
respect des lois et autorités	17	1,3%
autre	361	28,0%
nsp	79	6,1%
TOTAL OBS.	1291	

DETERMINATION DES POIDS : PRINCIPE

PRINCIPE

- PROPOSITION P1 : Les poids correspondent au rang mais dans l'ordre inverse
- PROPOSITION P2 : C'est la proposition P1 ramené à 100 (total des poids ramené à 100)
- PROPOSITION P3 : C'est la proposition 1 ramené à 20
- PROPOSITION P4 : C'est la proposition 1 ramené à 25
- PROPOSITION P5 : C'est la proposition 1 ramené à 50

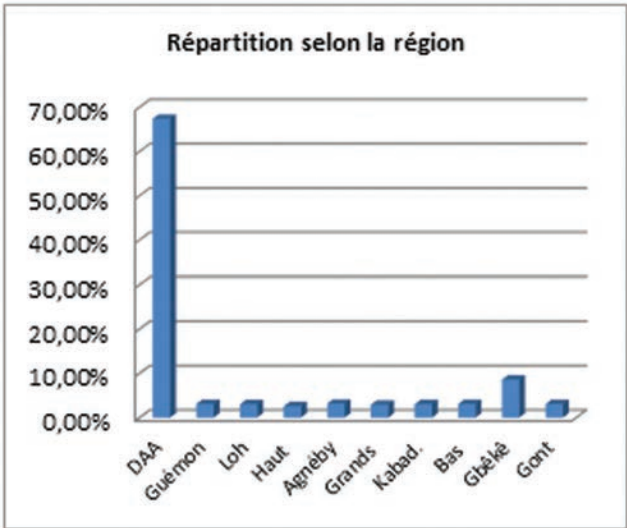
RANG FINAL	CRITERES	POIDS : PROPOSITIONS				
		P1	P2	P3	P4	P5
1	17- La volonté politique d'aller à la réconciliation	12	15	3	3,8	7,5
2	11- L'établissement de la vérité	11	14	2,8	3,5	7
3	2- L'autorité de l'Etat et la sécurité des biens et des personnes	10	13	2,6	3,3	6,5
4	1- La justice nationale et internationale	9	12	2,4	3	6
5	3- La parole publique des leaders politiques	8	10	2	2,5	5
6	4- Le dialogue politique	7	9	1,8	2,3	4,5
7	16- La réforme des lois confligènes	6	8	1,6	2	4
8	5-L'accès équitable à l'administration et aux emplois publics	5	6	1,2	1,5	3
9	7- Un processus électoral équitable et transparent	4	5	1	1,3	2,5
10	12- Le pardon	3	4	0,8	1	2
11	15- Coexistence pacifique des communautés	2	3	0,6	0,8	1,5
12	9- L'identification équitable des victimes	1	1	0,2	0,3	0,5
TOTAL		78	100	20	25	50

NB : C'est P5 qui a été utilisé pour les calculs

Analyse Globale des résultats
I. ANALYSE DE LA POPULATION ETUDIEE

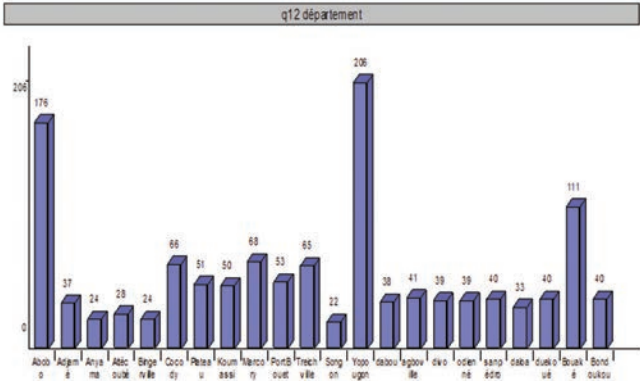
1.1. Répartition par région

q D2 région/aire	Nb. cit.	Fréq.
Distric t autonome d'Abidja	870	67,4%
Guémon	40	3,1%
Loh-djiboua	39	3,0%
Haut Sassandra	33	2,6%
Agneby-Tiassa	41	3,2%
Grands ponts	38	2,9%
Kabadougou	39	3,0%
San Pédro	40	3,1%
Gbêké	111	8,6%
Gontougo	40	3,1%
TOTAL OBS.	1291	100%



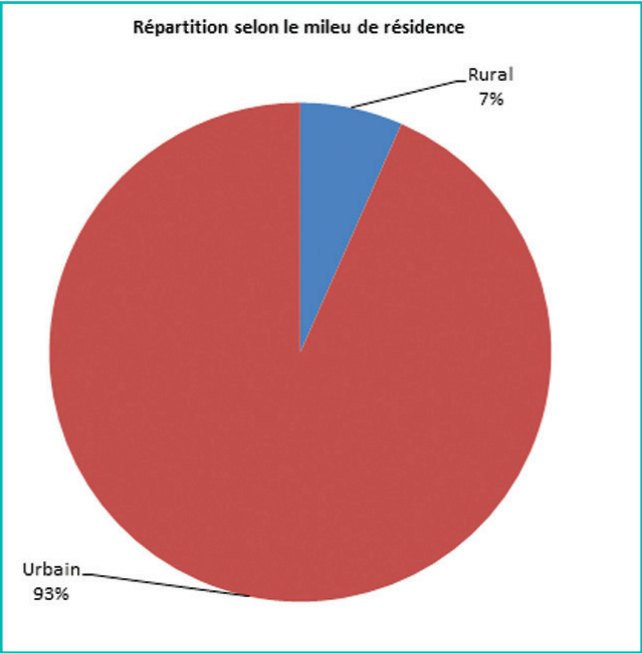
1.2. Répartition par département

q12 département	Nb. cit.	Fréq.
Abobo	176	13,6%
Adjamé	37	2,9%
Anyama	24	1,9%
Attécoubé	28	2,2%
Bingerville	24	1,9%
Cocody	66	5,1%
Plateau	51	4,0%
Koumassi	50	3,9%
Marcory	68	5,3%
Port Bouet	53	4,1%
Treichville	65	5,0%
Songon	22	1,7%
Yopougon	206	16,0%
dabou	38	2,9%
agboville	41	3,2%
divo	39	3,0%
odienné	39	3,0%
san pédro	40	3,1%
daloa	33	2,6%
duekoué	40	3,1%
Bouaké	111	8,6%
Bondoukou	40	3,1%
TOTAL OBS.	1291	100%



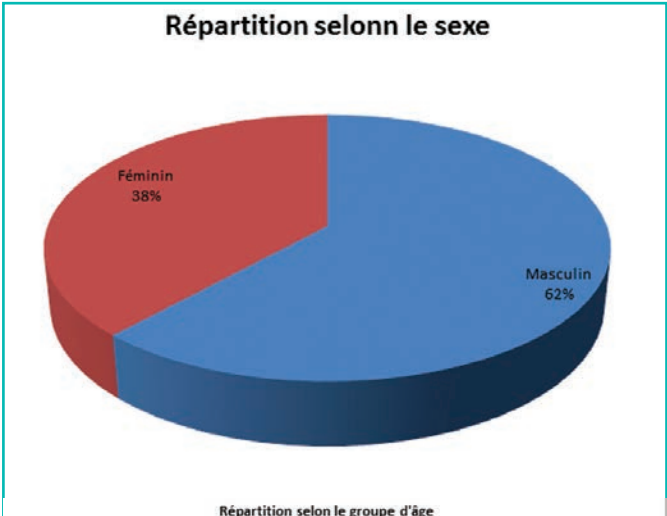
1.3.Répartition par milieu de résidence

RUBRIQUES	EFFECTIF	FREQUENCE
Rural	85	6,60%
Urbain	1202	93,40%
Total	1287	100,00%



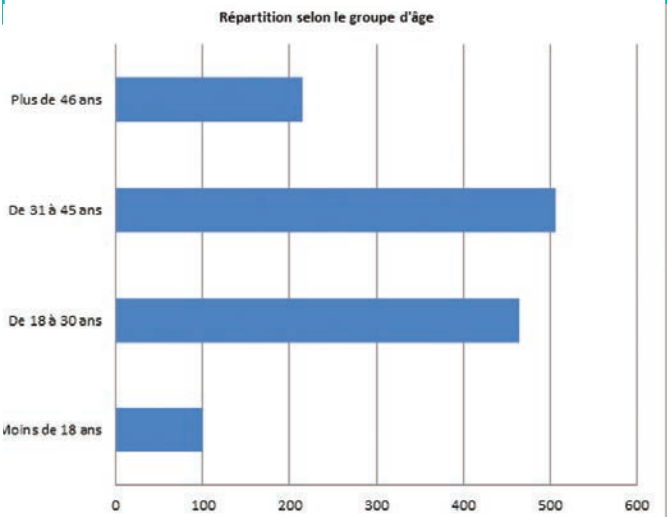
1.4. Répartition par sexe

RUBRIQUES	EFFECTIF	FREQUENCE
Masculin	794	61,74%
Féminin	492	38,26%
Total	1286	100,00%



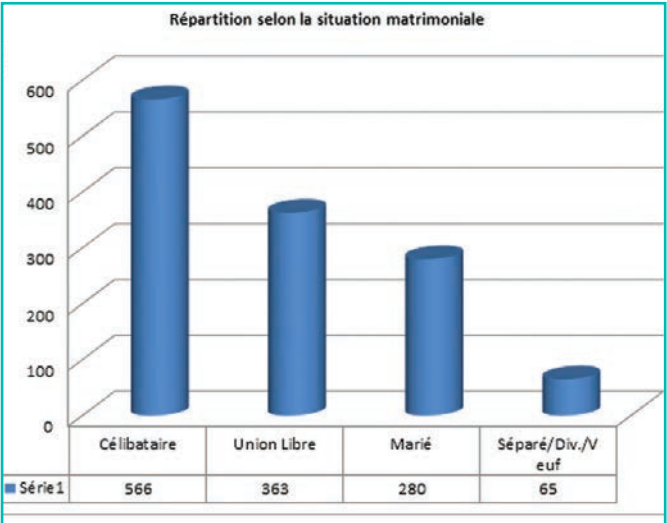
1.5. Répartition par groupe d'âge

RUBRIQUES	EFFECTIF	FREQUENCE
Moins de 18 ans	101	7,85%
De 18 à 30 ans	464	36,08%
De 31 à 45 ans	506	39,35%
Plus de 46 ans	215	16,72%
Total	1286	100,00%



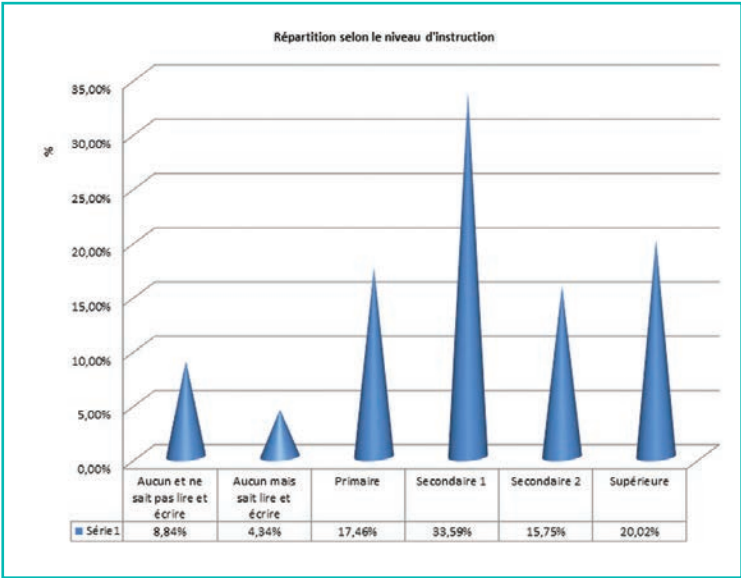
1.6. Répartition par situation matrimoniale

RUBRIQUES	EFFECTIF	FREQUENCE
Célibataire	566	44,43%
Union Libre	363	28,49%
Marié	280	21,98%
Séparé/Div./Veuf	65	5,10%
Total	1274	100,00%



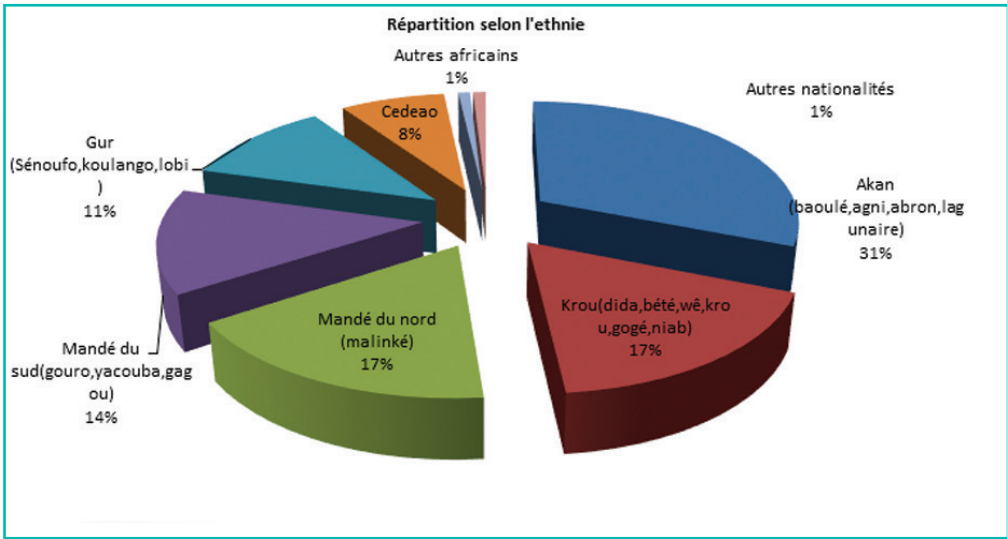
1.7. Répartition selon le niveau d’instruction du chef de ménage

RUBRIQUES	EFFECTIF	FREQUENCE
Aucun et ne sait pas lire et écrire	114	8,84%
Aucun mais sait lire et écrire	56	4,34%
Primaire	225	17,46%
Secondaire 1	433	33,59%
Secondaire 2	203	15,75%
Supérieure	258	20,02%
Total	1289	100,00%



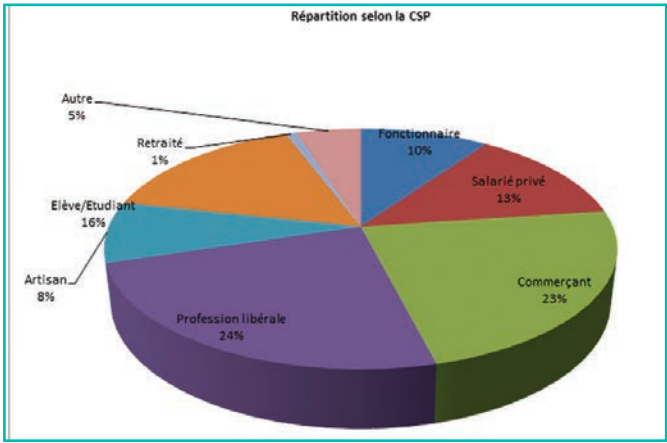
1.8. Répartition par ethnie

RUBRIQUES	EFFECTIF	FREQUENCE
Akan (baoulé,agni,abron,lagunaire)	401	31,09%
Krou(dida,bété,wê,krou,gogé,niab)	224	17,36%
Mandé du nord (malinké)	223	17,29%
Mandé du sud(gouro,yacouba,gagou)	176	13,64%
Gur (Sénoufo,koulango,lobi)	144	11,16%
Cedeao	99	7,67%
Autres africains	11	0,85%
Autres nationalités	12	0,93%
Total	1290	100,00%



1.9. Répartition selon catégorie socio professionnelle

RUBRIQUES	EFFECTIF	FREQUENCE
Fonctionnaire	125	9,70%
Salarié privé	169	13,12%
Commerçant	299	23,21%
Profession libérale	311	24,15%
Artisan	106	8,23%
Elève/Etudiant	205	15,92%
Retraité	10	0,78%
Autre	63	4,89%
Total	1288	100,00%



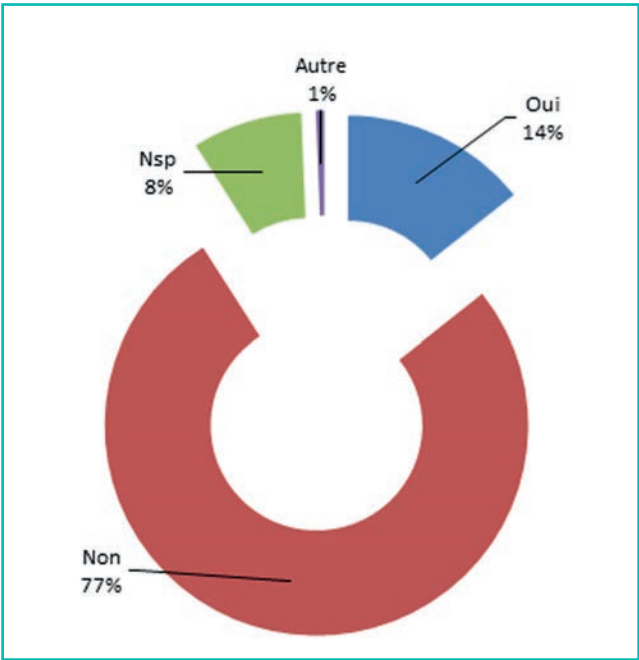
II. ANALYSE DES CRITERES

2.1. CRITERE 1 : JUSTICE NATIONALE ET INTERNATIONNALE

2.1.1. La justice nationale et internationale ont-elles poursuivi tous les suspects de la crise selon vous ?

RUBRIQUES	EFFECTIF	FREQUENCE
Oui	184	14,30%
Non	987	76,69%
Nsp	108	8,39%
Autre	8	0,62%
Total	1287	100,00%

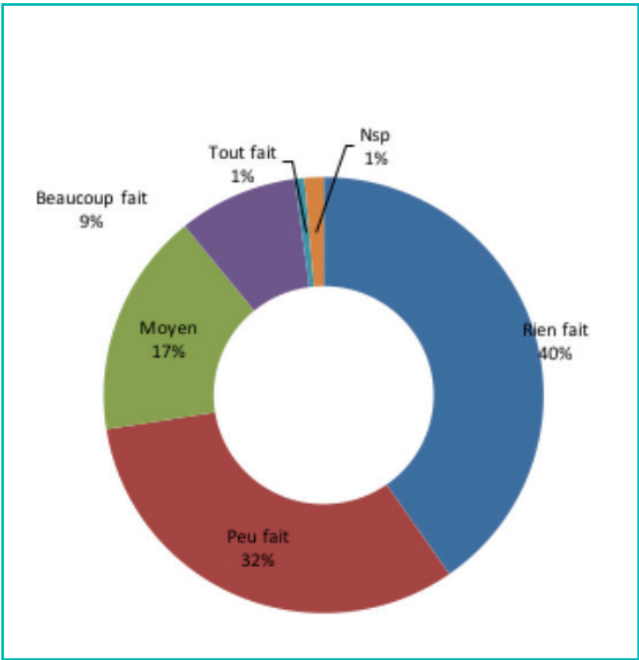
La justice a t-elle poursuivi tous les suspects?



2.1.2. Que pensez-vous de l'action de la justice nationale dans le processus de réconciliation?

RUBRIQUES	EFFECTIF	FREQUENCE
Rien fait	519	40,33%
Peu fait	414	32,17%
Moyen	214	16,63%
Beaucoup fait	113	8,78%
Tout fait	9	0,70%
Nsp	18	1,40%
Total	1287	100,00%

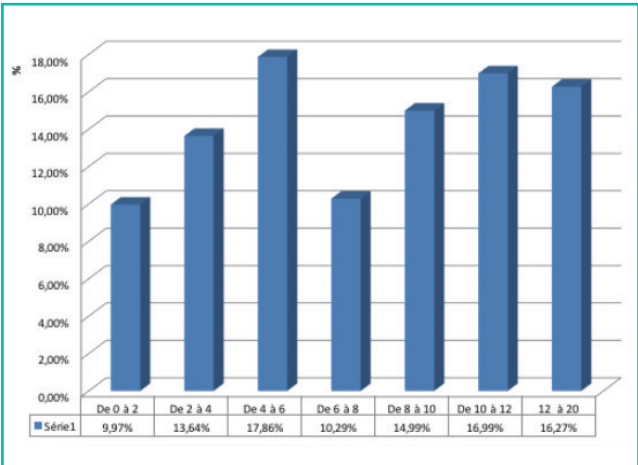
Que pensez-vous de l'action de la justice nationale



2.1.3. Que pensez-vous de l'action de la justice internationale dans le processus de réconciliation ?

RUBRIQUES	EFFECTIF	FREQUENCE
Rien fait	547	43,21%
Peu fait	415	32,78%
Moyen	181	14,30%
Beaucoup fait	105	8,29%
Tout fait	18	1,42%
Nsp	0	0,00%
Total	1266	100,00%

Note par rapport à l'action de la justice



Note minimum = 0
Note maximum = 20
Ecart type = 4,34
Moyenne = 7,14

2.1.5. Justification de la note

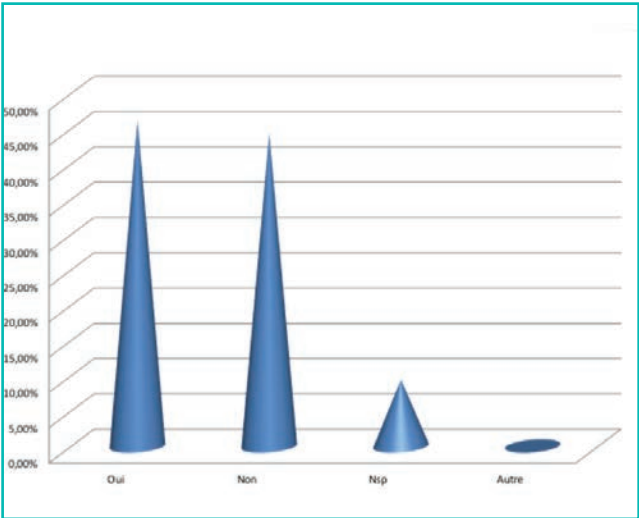
q204 j ustifiez	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	57	4,4%
justice des vainqueurs	66	5,1%
justice a bien fait son travail	159	12,3%
justice n'a pas bien fait son travail	268	20,8%
justice a poursuivi un seul camp	186	14,4%
justice partiale et corrompue	163	12,6%
Action insuffisante(n'a pas arrêté tous les suspects)	156	12,1%
il n'y a pas de résultat concret	58	4,5%
justice a besoin de temps et de moyens	21	1,6%
tueurs dehors et innocents en prison	36	2,8%
nsp	89	6,9%
autre	208	16,1%
TOTAL OBS.	1291	

2.2. CRITERE 2 : AUTORITE DE L'ETAT ET SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

2.2.1. L'Etat a-t-il suffisamment d'autorité pour imposer le respect de la loi sur tout le territoire?

RUBRIQUES	EFFECTIF	FREQUENCE
Oui	595	46,27%
Non	570	44,32%
Nsp	121	9,41%
Autre	0	0,00%
Total	1286	100,00%

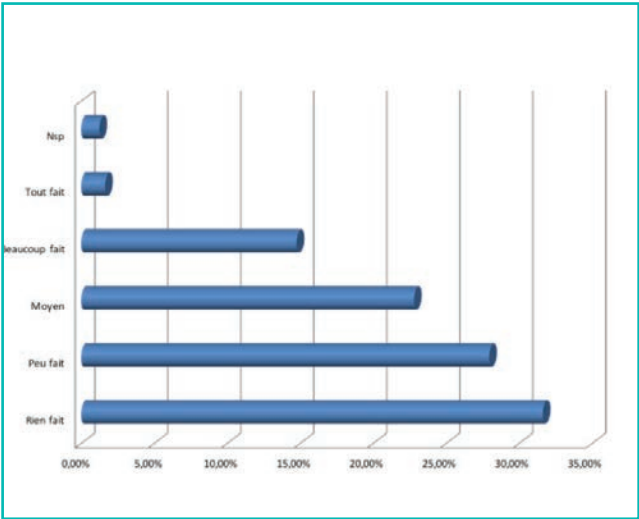
L'Etat a t-il suffisamment d'autorité



2.2.2. Que pensez-vous de l'action de l'Etat en matière d'autorité

RUBRIQUES	EFFECTIF	FREQUENCE
Rien fait	405	31,62%
Peu fait	358	27,95%
Moyen	292	22,79%
Beaucoup fait	189	14,75%
Tout fait	21	1,64%
Nsp	16	1,25%
Total	1281	100,00%

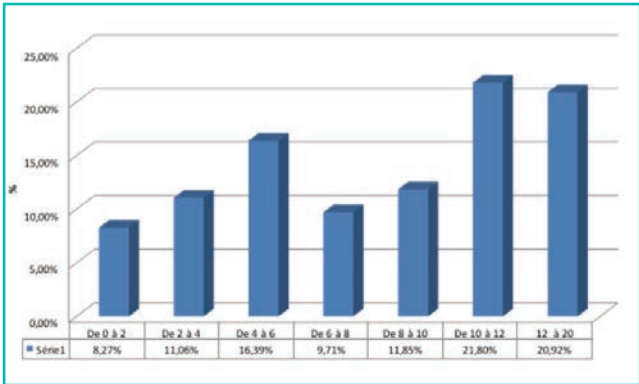
Que pensez vous de l'action de l'Etat en matière de d'autorité



2.2.3. Note par rapport au respect de l'autorité

RUBRIQUES	EFFECTIF	FREQUENCE
De 0 à 2	104	8,27%
De 2 à 4	139	11,06%
De 4 à 6	206	16,39%
De 6 à 8	122	9,71%
De 8 à 10	149	11,85%
De 10 à 12	274	21,80%
12 à 20	263	20,92%
Total	1257	100,00%

Note par rapport au respect de l'autorité



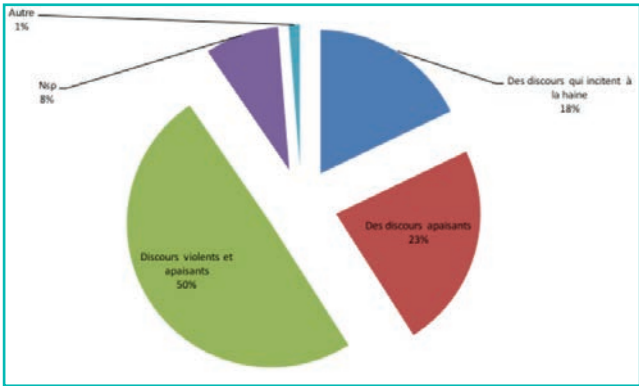
Note minimum = 0
Note maximum = 20
Ecart type = 4,31
Moyenne = 7,82

2.3. CRITERE 3 : PARLOLE PUBLIQUES DES LEADERS POLITIQUES

2.3.1. Orientation des discours des hommes politiques

RUBRIQUES	EFFECTIF	FREQUENCE
Des discours qui incitent à la haine	230	17,86%
Des discours apaisants	298	23,14%
Discours violents et apaisants	637	49,46%
Nsp	107	8,31%
Autre	16	1,24%
Total	1288	100,00%

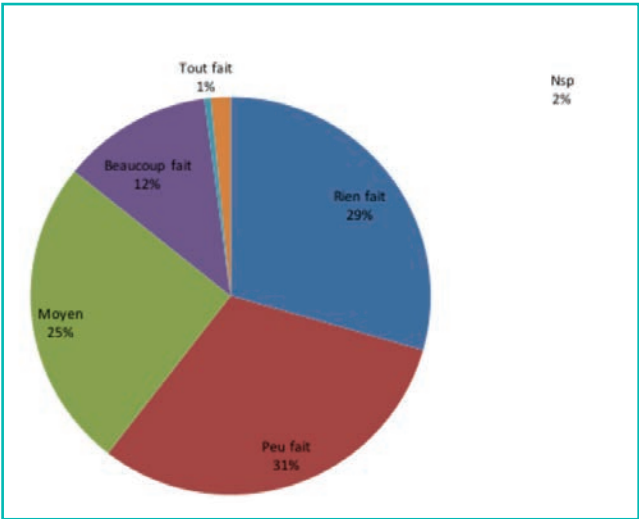
Orientation des discours des hommes politiques



2.3.2. Que pensez-vous des actions menées par rapport aux discours des hommes politiques

RUBRIQUES	EFFECTIF	FREQUENCE
Rien fait	376	29,42%
Peu fait	397	31,06%
Moyen	323	25,27%
Beaucoup fait	155	12,13%
Tout fait	7	0,55%
Nsp	20	1,56%
Total	1278	100,00%

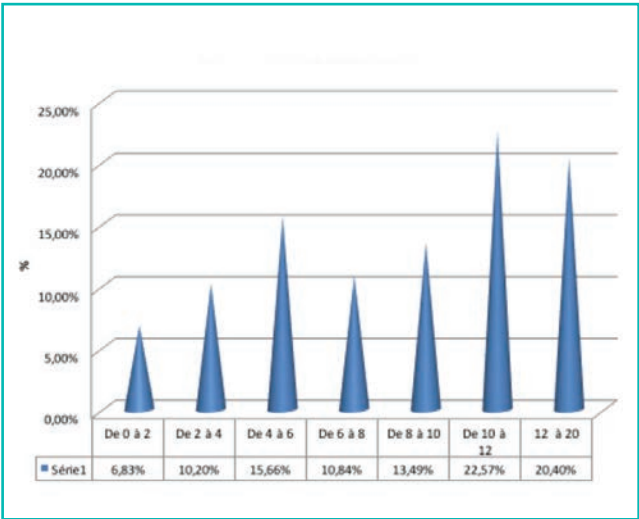
Que pensez-vous des discours politiques



2.3.3. Note par rapport aux discours politiques

RUBRIQUES	EFFECTIF	FREQUENCE
De 0 à 2	85	6,83%
De 2 à 4	127	10,20%
De 4 à 6	195	15,66%
De 6 à 8	135	10,84%
De 8 à 10	168	13,49%
De 10 à 12	281	22,57%
12 à 20	254	20,40%
Total	1245	100,00%

Note par rapport aux discours politiques



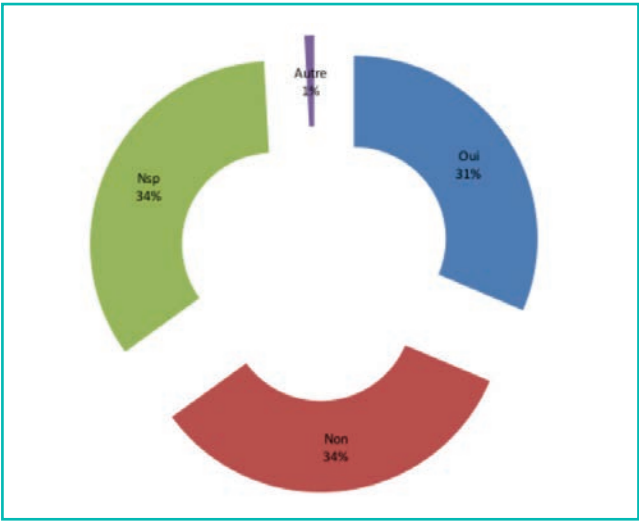
Note minimum = 0
Note maximum = 19
Ecart type = 4,18
Moyenne = 7,96

2.4. CRITERE 4 : DIALOGUE POLITIQUE

2.4.1. Existe-t-il un cadre d'échange Gouvernement – Opposition

RUBRIQUES	EFFECTIF	FREQUENCE
Oui	401	31,40%
Non	429	33,59%
Nsp	436	34,14%
Autre	11	0,86%
Total	1277	100,00%

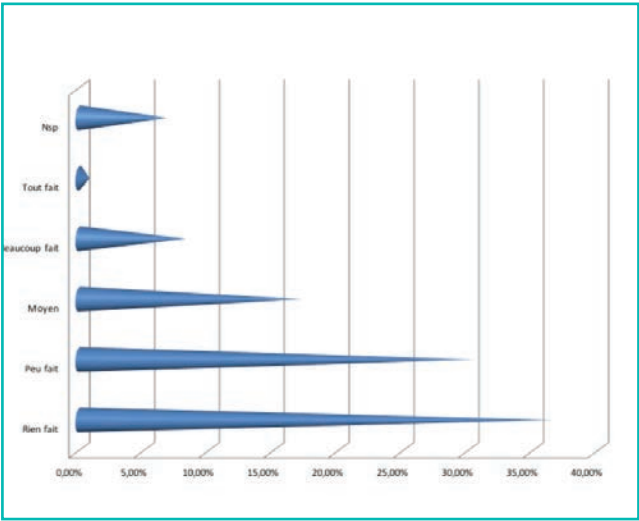
Existe t-il un cadre d'échange Gvt - Opposition



2.4.2. Que pensez-vous des actions menées par rapport au dialogue politique

RUBRIQUES	EFFECTIF	FREQUENCE
Rien fait	463	36,43%
Peu fait	388	30,53%
Moyen	219	17,23%
Beaucoup fait	105	8,26%
Tout fait	10	0,79%
Nsp	86	6,77%
Total	1271	100,00%

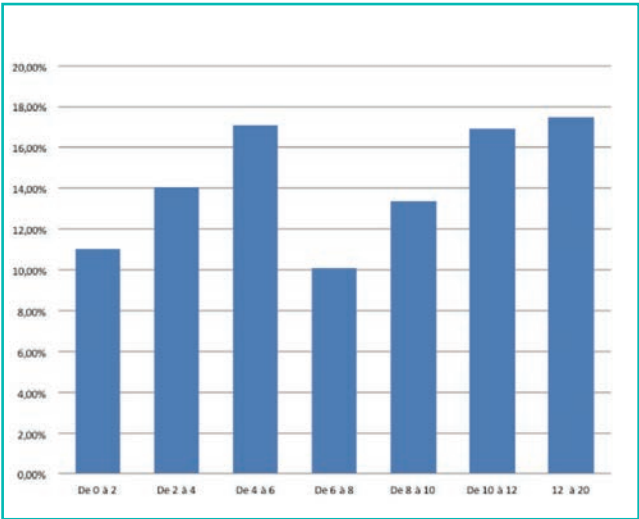
Que pensez-vous des actions menées par rapport au dialogue politique



2.4.3. Note par rapport aux actions menées par rapport au dialogue politique

RUBRIQUES	EFFECTIF	FREQUENCE
De 0 à 2	128	11,03%
De 2 à 4	163	14,05%
De 4 à 6	198	17,07%
De 6 à 8	117	10,09%
De 8 à 10	155	13,36%
De 10 à 12	196	16,90%
12 à 20	203	17,50%
Total	1160	100,00%

Note par rapport au cadre d’échange



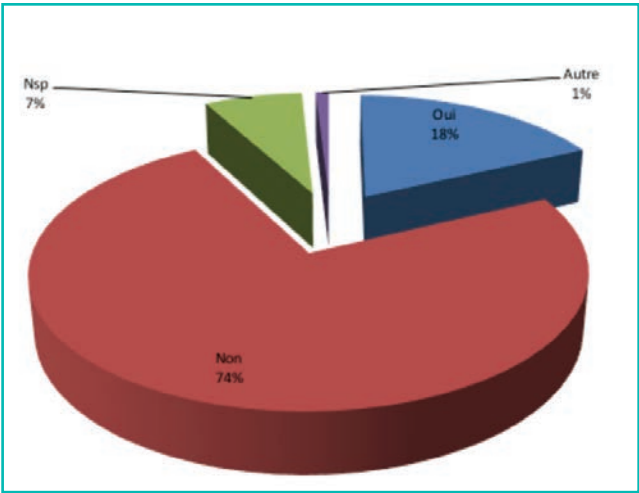
Note minimum = 0 Note maximum = 20
Ecart type = 4,44
Moyenne = 7,14

2.5. CRITERE 5 : ACCES EQUITABLE A L’ADMINISTRATION ET AUX EMPLOIS

2.5.1. Les concours en Côte d’Ivoire sont-ils transparents ?

RUBRIQUES	EFFECTIF	FREQUENCE
Oui	231	17,96%
Non	953	74,11%
Nsp	90	7,00%
Autre	12	0,93%
Total	1286	100,00%

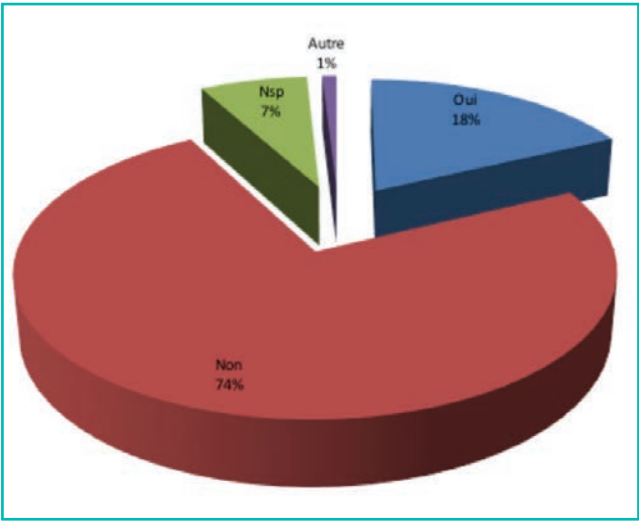
Les concours en CI sont ils transparents



2.5.2. Les nominations sont-elles transparentes ?

RUBRIQUES	EFFECTIF	FREQUENCE
Oui	229	17,85%
Non	952	74,20%
Nsp	90	7,01%
Autre	12	0,94%
Total	1283	100,00%

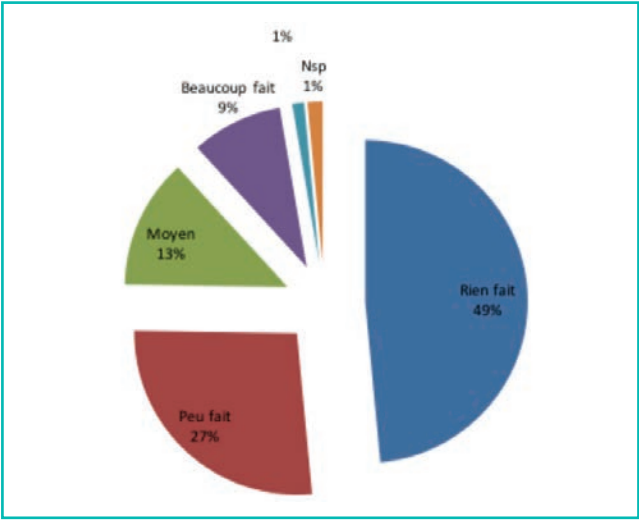
Les nominations en CI sont elles transparentes



2.5.3. Que pensez-vous des actions menées par rapport aux concours et aux nominations ?

RUBRIQUES	EFFECTIF	FREQUENCE
Rien fait	619	48,51%
Peu fait	341	26,72%
Moyen	166	13,01%
Beaucoup fait	116	9,09%
Tout fait	15	1,18%
Nsp	19	1,49%
Total	1276	100,00%

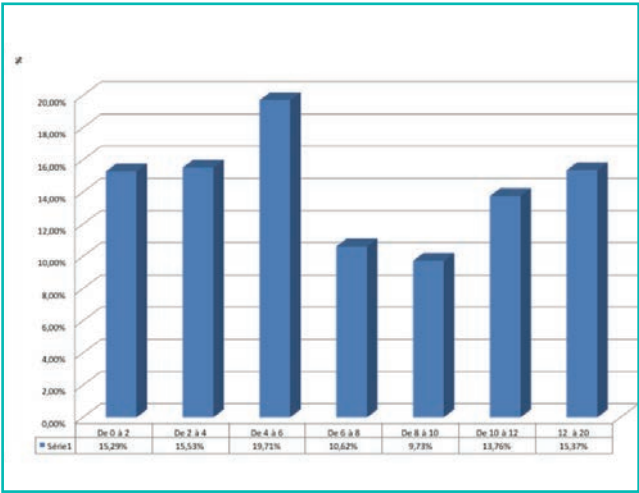
Que pensez-vous des actions menées par rapports aux concours et nominations



2.5.4. Note par rapport aux concours et aux nominations

RUBRIQUES	EFFECTIF	FREQUENCE
De 0 à 2	190	15,29%
De 2 à 4	193	15,53%
De 4 à 6	245	19,71%
De 6 à 8	132	10,62%
De 8 à 10	121	9,73%
De 10 à 12	171	13,76%
12 à 20	191	15,37%
Total	1243	100,00%

Note par rapport aux concours et nominations



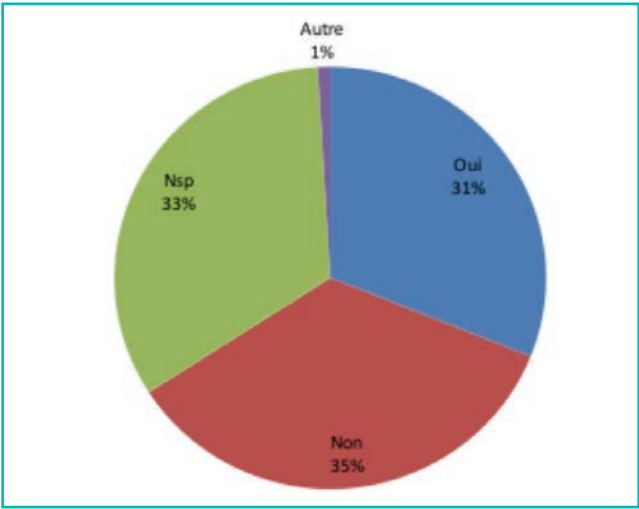
Note minimum = 0
Note maximum = 19
Ecart type = 4,55
Moyenne = 6,43

2.6. CRITERE 6 : COEXISTENCE PACIFIQUE

2.6.1. Les conflits sont-ils traités avec diligence ?

RUBRIQUES	EFFECTIF	FREQUENCE
Oui	399	31,07%
Non	447	34,81%
Nsp	426	33,18%
Autre	12	0,93%
Total	1284	100,00%

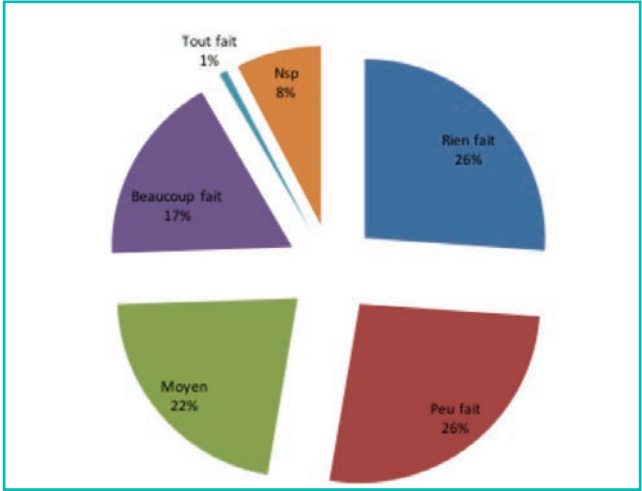
Les conflits sont-ils traités avec diligence



2.6.2. Que pensez-vous des actions menées par rapport à la coexistence pacifique

RUBRIQUES	EFFECTIF	FREQUENCE
Rien fait	331	26,10%
Peu fait	337	26,58%
Moyen	276	21,77%
Beaucoup fait	218	17,19%
Tout fait	9	0,71%
Nsp	97	7,65%
Total	1268	100,00%

Que pensez-vous des actions menées par rapport à la coexistence pacifique

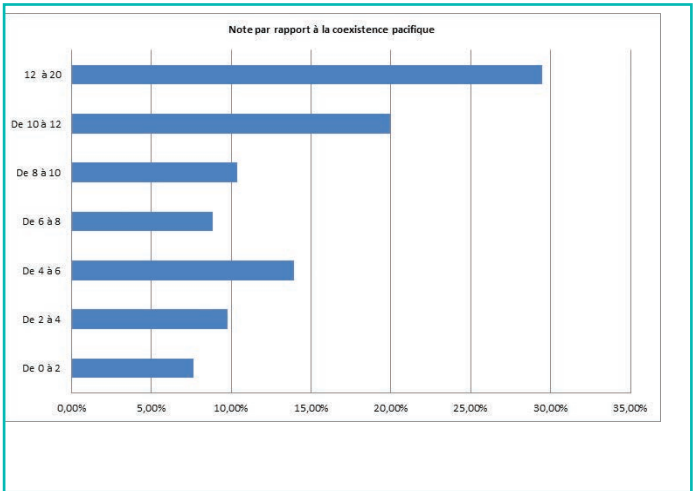


2.6.3. Note par rapport à la coexistence pacifique

Note minimum = 0
Note maximum = 20
Ecart type = 4,66
Moyenne = 8,58

Note par rapport à la coexistence pacifique

RUBRIQUES	EFFECTIF	FREQUENCE
De 0 à 2	90	7,65%
De 2 à 4	115	9,77%
De 4 à 6	164	13,93%
De 6 à 8	104	8,84%
De 8 à 10	122	10,37%
De 10 à 12	235	19,97%
12 à 20	347	29,48%
Total	1177	100,00%

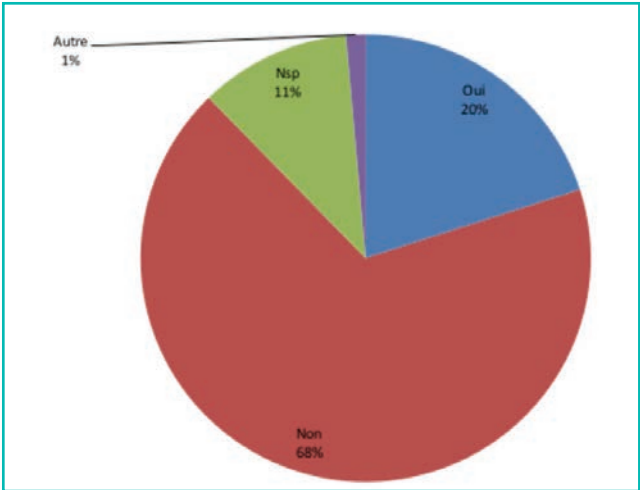


2.7. CRITERE 7 : L’ETABLISSEMENT DE LA VERITE

2.7.1. Les causes de la crise ont été suffisamment mises en lumière

RUBRIQUES	EFFECTIF	FREQUENCE
Oui	258	20,05%
Non	871	67,68%
Nsp	140	10,88%
Autre	18	1,40%
Total	1287	100,00%

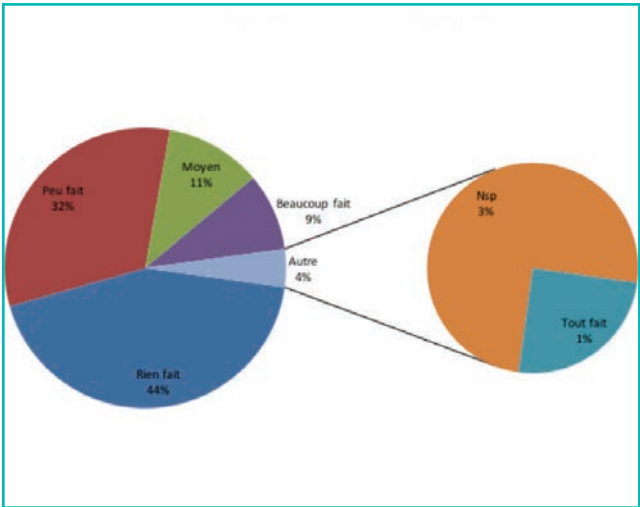
Les causes de la crise ont elles été mises en lumière



2.7.2. Que pensez-vous des actions menées par rapport à l’établissement de la vérité

RUBRIQUES	EFFECTIF	FREQUENCE
Rien fait	556	43,44%
Peu fait	412	32,19%
Moyen	142	11,09%
Beaucoup fait	114	8,91%
Tout fait	14	1,09%
Nsp	42	3,28%
Total	1280	100,00%

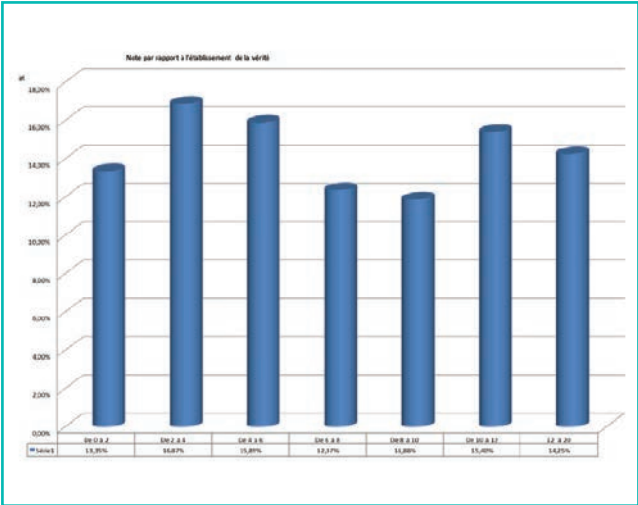
Que pensez-vous des actions menées par rapport à l’établissement de la vérité



2.7.3. Note par rapport à l'établissement de la vérité

RUBRIQUES	EFFECTIF	FREQUENCE
De 0 à 2	163	13,35%
De 2 à 4	206	16,87%
De 4 à 6	194	15,89%
De 6 à 8	151	12,37%
De 8 à 10	145	11,88%
De 10 à 12	188	15,40%
12 à 20	174	14,25%
Total	1221	100,00%

Note par rapport à l'établissement de la vérité



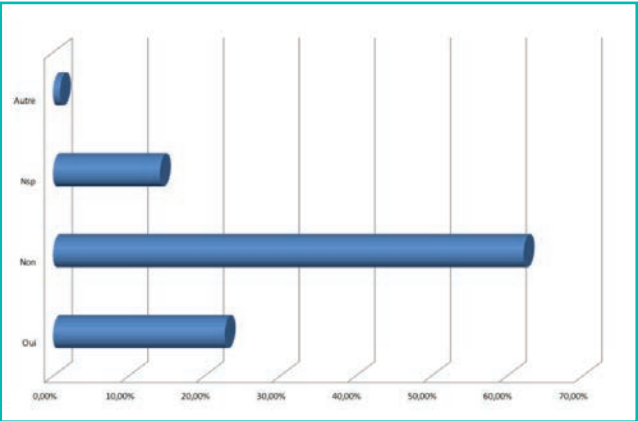
Note minimum = 0
Note maximum = 20
Ecart type = 4,46
Moyenne = 6,58

2.8. CRITERE 8 : UN PROCESSUS ELECTORAL EQUITABLE ET TRANSPARENT

2.8.1. La CEI et le Conseil constitutionnel sont-ils dignes de confiance ?

RUBRIQUES	EFFECTIF	FREQUENCE
Oui	292	22,71%
Non	800	62,21%
Nsp	182	14,15%
Autre	12	0,93%
Total	1286	100,00%

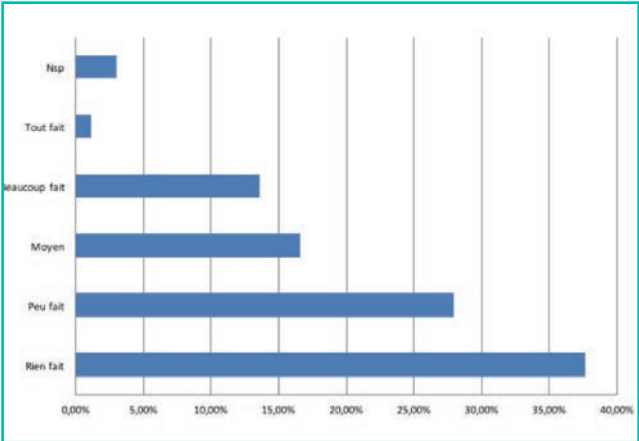
La CEI et le Conseil Const. sont ils dignes de confiance



2.8.2. Que pensez-vous des actions menées par rapport au processus électoral

RUBRIQUES	EFFECTIF	FREQUENCE
Rien fait	482	37,63%
Peu fait	358	27,95%
Moyen	213	16,63%
Beaucoup fait	174	13,58%
Tout fait	15	1,17%
Nsp	39	3,04%
Total	1281	100,00%

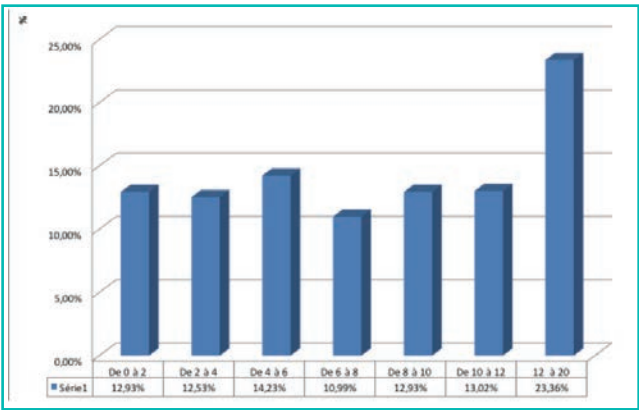
Que pensez-vous du processus électoral?



2.8.3. Note par rapport au processus électoral

RUBRIQUES	EFFECTIF	FREQUENCE
De 0 à 2	160	12,93%
De 2 à 4	155	12,53%
De 4 à 6	176	14,23%
De 6 à 8	136	10,99%
De 8 à 10	160	12,93%
De 10 à 12	161	13,02%
12 à 20	289	23,36%
Total	1237	100,00%

Note par rapport au processus électoral



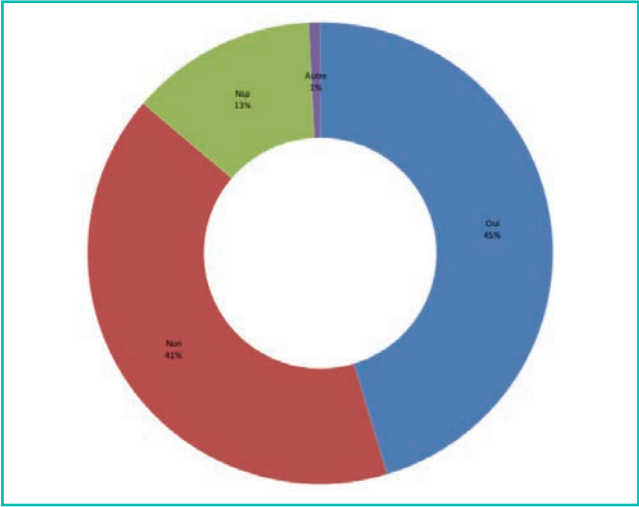
Note minimum = 0 Note maximum = 20
Ecart type = 4,80
Moyenne = 7,46

2.9. CRITERE 9 : LA VOLONTE POLITIQUE D'ALLER A LA RECONCILIATION

2.9.1. Le Gouvernement a-t-il la volonté d'aller à la réconciliation

RUBRIQUES	EFFECTIF	FREQUENCE
Oui	583	45,37%
Non	525	40,86%
Nsp	167	13,00%
Autre	10	0,78%
Total	1285	100,00%

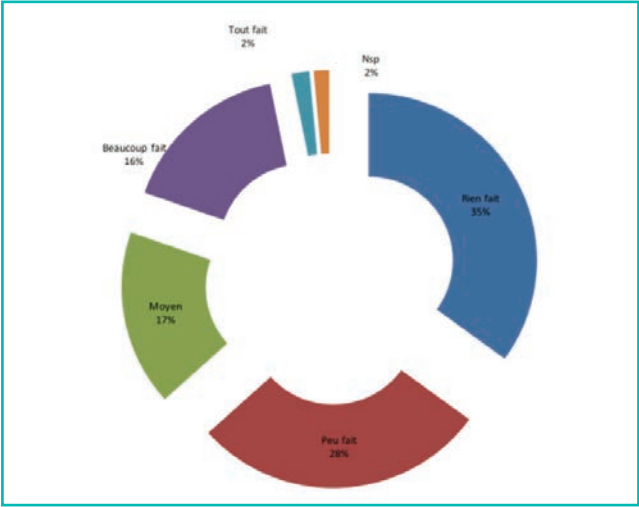
Le gouvernement a-t-il la volonté d'aller à la réconciliation?



2.9.2. Que pensez-vous des actions menées par rapport à la volonté d'aller à la réconciliation

RUBRIQUES	EFFECTIF	FREQUENCE
Rien fait	449	35,02%
Peu fait	363	28,32%
Moyen	218	17,00%
Beaucoup fait	211	16,46%
Tout fait	22	1,72%
Nsp	19	1,48%
Total	1282	100,00%

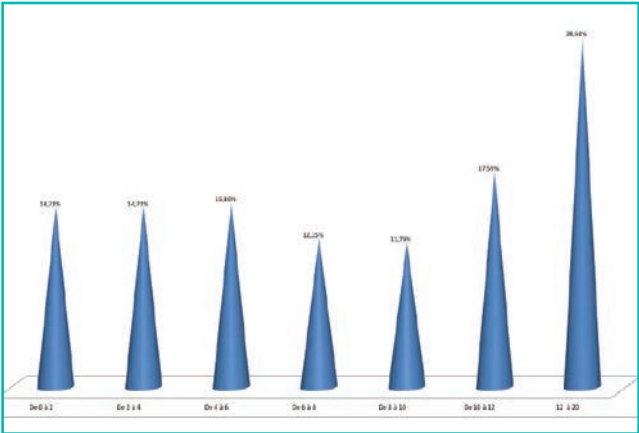
Que pensez-vous des actions menées par rapport à la volonté d'aller à la réconciliation



2.9.3. Note par rapport à la volonté d’aller à la réconciliation

RUBRIQUES	EFFECTIF	FREQUENCE
De 0 à 2	160	14,73%
De 2 à 4	160	14,73%
De 4 à 6	164	15,10%
De 6 à 8	132	12,15%
De 8 à 10	128	11,79%
De 10 à 12	191	17,59%
12 à 20	311	28,64%
Total	1086	100,00%

Note par rapport à la volonté politique d’aller à la réconciliation



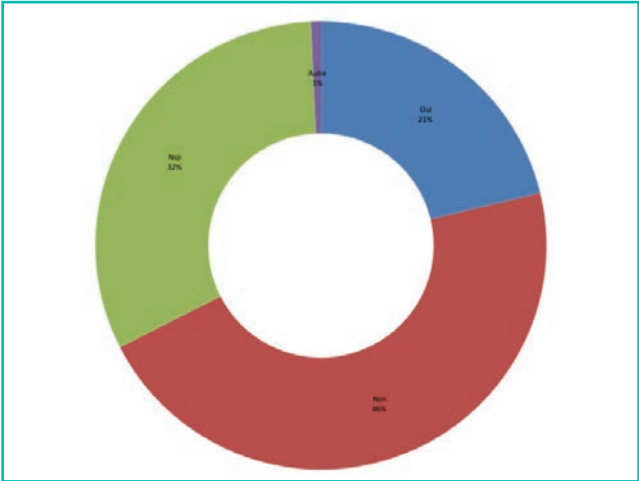
Note minimum = 0 Note maximum = 20
Ecart type = 4,99
Moyenne = 7,70

2.10. CRITERE 10 : LA REFORME DES LOIS CONFLIGENES

2.10.1. Les lois confligènes ont-elles été consensuellement réformées ?

RUBRIQUES	EFFECTIF	FREQUENCE
Oui	272	21,25%
Non	592	46,25%
Nsp	407	31,80%
Autre	9	0,70%
Total	1280	100,00%

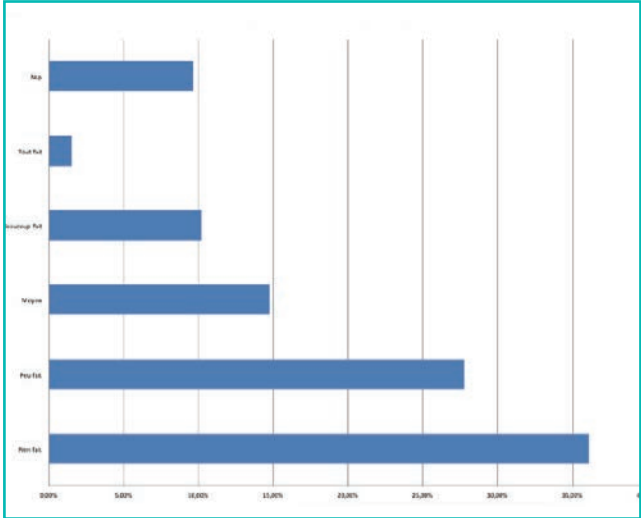
Les lois confligènes ont elles été consensuelle-
ment réformées



2.10.2. Que pensez-vous des actions menées par rapport aux lois confligènes

RUBRIQUES	EFFECTIF	FREQUENCE
Rien fait	453	36,12%
Peu fait	348	27,75%
Moyen	185	14,75%
Beaucoup fait	128	10,21%
Tout fait	19	1,52%
Nsp	121	9,65%
Total	1254	100,00%

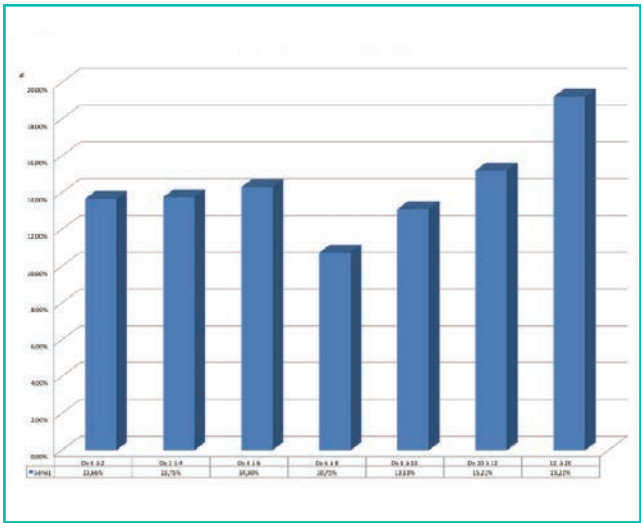
Que pensez-vous des actions menées par rapport aux lois confligènes



2.10.3. Note par rapport aux lois confligènes

RUBRIQUES	EFFECTIF	FREQUENCE
De 0 à 2	150	13,66%
De 2 à 4	151	13,75%
De 4 à 6	157	14,30%
De 6 à 8	118	10,75%
De 8 à 10	144	13,11%
De 10 à 12	167	15,21%
12 à 20	211	19,22%
Total	1098	100,00%

Note par rapport aux lois confligènes



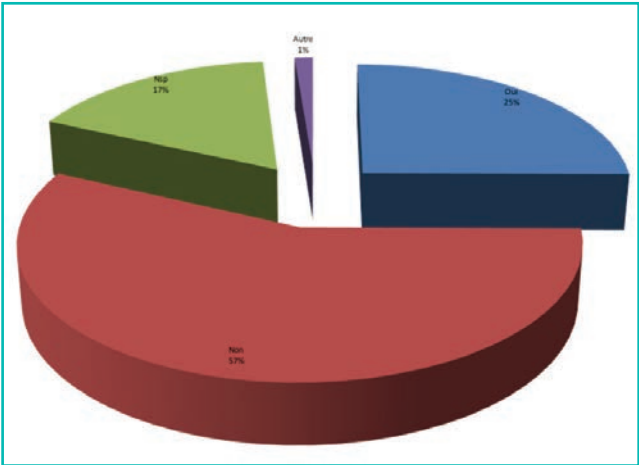
Note minimum = 0
Note maximum = 20
Ecart type = 4,74
Moyenne = 7,14

2.11. CRITERE 11 : LE PARDON

2.11.1. Y a-t-il eu demande de pardon ou accord de pardon ?

RUBRIQUES	EFFECTIF	FREQUENCE
Oui	324	25,14%
Non	731	56,71%
Nsp	218	16,91%
Autre	16	1,24%
Total	1289	100,00%

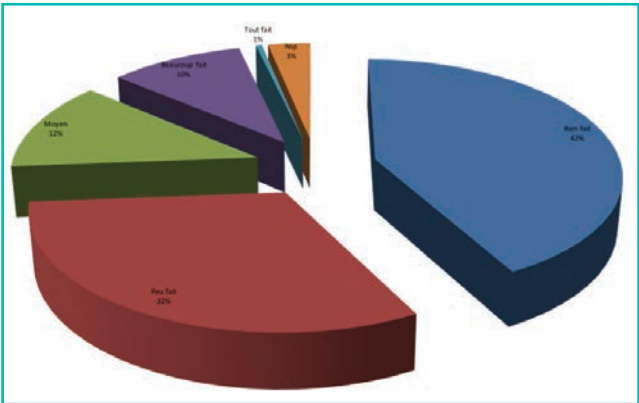
Dans le processus de reconciliation y t-il de-
mande de pardon ou accord de pardon



2.11.2. Que pensez-vous des actions menées par rapport au pardon

RUBRIQUES	EFFECTIF	FREQUENCE
Rien fait	542	42,21%
Peu fait	405	31,54%
Moyen	160	12,46%
Beaucoup fait	130	10,12%
Tout fait	6	0,47%
Nsp	41	3,19%
Total	1284	100,00%

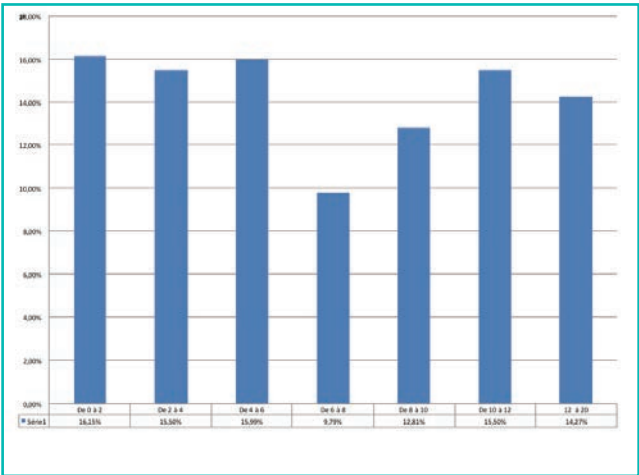
Que pensez-vous des actions menées par rap-
port au pardon



2.11.3. Note par rapport au pardon

RUBRIQUES	EFFECTIF	FREQUENCE
De 0 à 2	198	16,15%
De 2 à 4	190	15,50%
De 4 à 6	196	15,99%
De 6 à 8	120	9,79%
De 8 à 10	157	12,81%
De 10 à 12	190	15,50%

Note par rapport au pardon



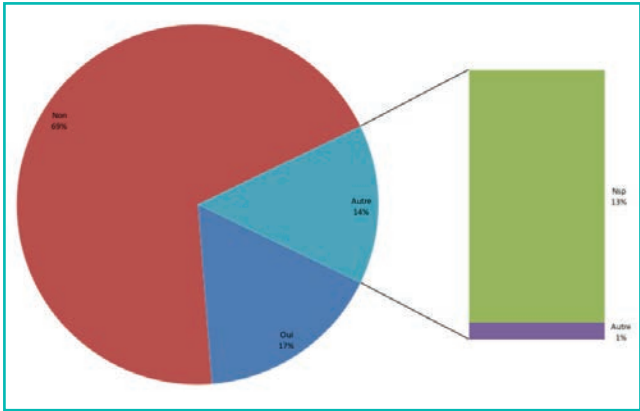
Note minimum = 0 Note maximum =20
Ecart type = 4,61
Moyenne = 6,53

2.12. CRITERE 12 : L'IDENTIFICATION EQUITABLE DES VICTIMES

2.12.1. Toutes les victimes de tous les bords politiques et ethniques ont-elles été identifiées?

RUBRIQUES	EFFECTIF	FREQUENCE
Oui	214	16,59%
Non	891	69,07%
Nsp	173	13,41%
Autre	12	0,93%
Total	1290	100,00%

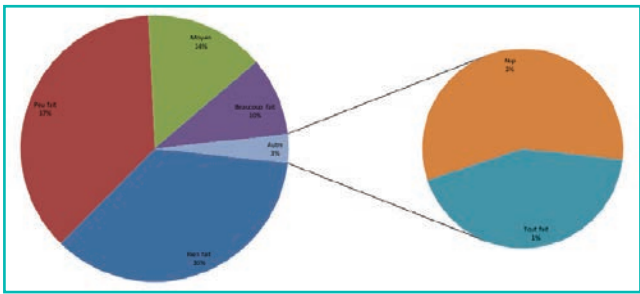
Toutes les victimes de tous les bords ont elles été identifier



2.12.2. Que pensez-vous des actions menées par rapport à l'identification des victimes ?

RUBRIQUES	EFFECTIF	FREQUENCE
Rien fait	456	35,68%
Peu fait	471	36,85%
Moyen	185	14,48%
Beaucoup fait	122	9,55%
Tout fait	19	1,49%
Nsp	25	1,96%
Total	1278	100,00%

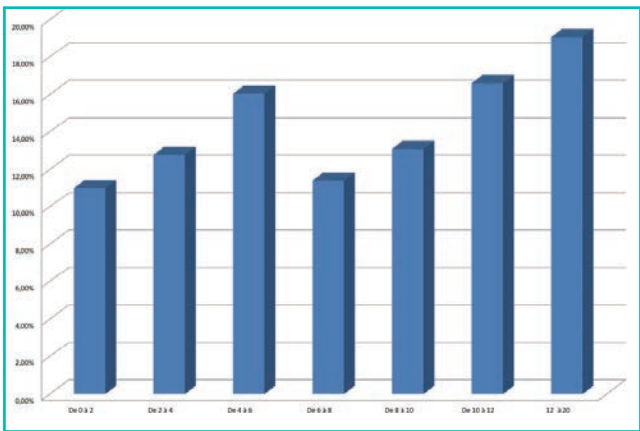
Que pensez-vous des actions menées par rapport à l'identification



2.12.3. Note par rapport à l'identification des victimes

RUBRIQUES	EFFECTIF	FREQUENCE
De 0 à 2	138	11,01%
De 2 à 4	160	12,77%
De 4 à 6	201	16,04%
De 6 à 8	143	11,41%
De 8 à 10	164	13,09%
De 10 à 12	208	16,60%
12 à 20	239	19,07%
Total	1253	100,00%

Note par rapport à l'identification des victimes



Note minimum = 0
Note maximum = 20
Ecart type = 4,56
Moyenne = 7,36

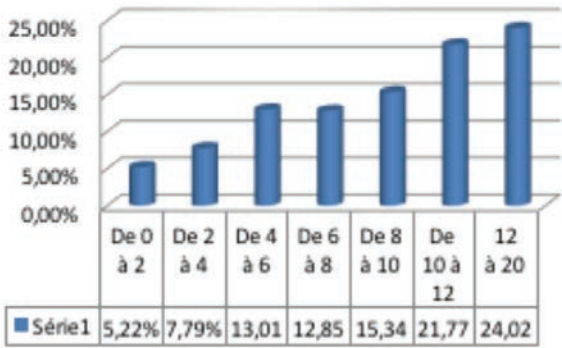
III. GENERAL

3.1. Domaines de la réconciliation où beaucoup reste à faire

q250 Domaines reconciliation reste à fa	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	28	2,2%
Tout a été faits	27	2,1%
tout reste à refaire	120	9,3%
pardon des autorités	152	11,8%
indemnisation des victimes	204	15,8%
justice équitable	240	18,6%
libération des prisonniers politiques	191	14,8%
phénomène des microbes	4	0,3%
entente entre opposition et pouvoir	48	3,7%
libération de gbagbo	33	2,6%
Accès équitable aux concours et nominatic	117	9,1%
relever l'économie/emplois	79	6,1%
sécurité	173	13,4%
vérité	93	7,2%
restitution des biens	29	2,2%
liberté d'expression	24	1,9%
chèreté de la vie	54	4,2%
cohésion sociale	117	9,1%
retour et sécurité des réfugiés	17	1,3%
conflits fonciers	34	2,6%
respect des lois et autorités	17	1,3%
autre	361	28,0%
nsp	79	6,1%
TOTAL OBS.	1291	

RUBRIQUES	EFFECTIF	FREQUENCE
De 0 à 2	65	5,22%
De 2 à 4	97	7,79%
De 4 à 6	162	13,01%
De 6 à 8	160	12,85%
De 8 à 10	191	15,34%
De 10 à 12	271	21,77%
12 à 20	299	24,02%
Total	1245	100,00%

Note globale



Note minimum = 0 Note maximum =20
Ecart type = 4,17
Moyenne = 8,58

3.3. Propositions au processus de réconciliation

q252 propositions	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	37	2,9%
Transparence du GVT	26	2,0%
Ouverture de l'opposition	5	0,4%
que l'etat continue dans son travail	13	1,0%
justice équitable	115	8,9%
organiser un autre fomum	72	5,6%
pardon des autorités	131	10,1%
dégel des avoirs	14	1,1%
indemnisation des victimes	67	5,2%
liberté d'expression	42	3,3%
libération des prisonniers politiques	325	25,2%
phénomène des microbes	2	0,2%
entente entre opposition et pouvoir	54	4,2%
libération de gbagbo	61	4,7%
Accès équitable aux concours et nominati	40	3,1%
relever l'économie/emplois	38	2,9%
sécurité	52	4,0%
vérité	70	5,4%
restitution des biens	25	1,9%
chèreté de la vie	35	2,7%
cohésion sociale	108	8,4%
retour et sécurité des réfugiés	25	1,9%
conflits fonciers	6	0,5%
respect des lois et autorités	11	0,9%
reconciliation vraie	132	10,2%
autre	403	31,2%
nsp	81	6,3%
TOTAL OBS.	1291	

ANALYSE PAR ETHNIE

1. Que pensez-vous des actions de la justice nationale par rapport à la réconciliation nationale:
Réponses par ethnie

q202 pensez v ous action justice nat q107 ethnie	Non réponse	rien fait	peu fait	moyen	beauco up fait	tout fait	nsp	TOTAL
Non réponse	1	0	0	0	0	0	0	1
Akan (baoulé,agni,abron,lagunaire)	1	163	155	55	21	0	6	401
krou (dida,godié,niaboua,krou,wê,bété)	0	132	65	18	6	0	3	224
mandé du nord (malinké)	0	40	71	58	47	4	3	223
mandé du sud (yacouba,gouro,gagou)	0	94	41	28	12	1	0	176
Gur (sénoufo,koulango,lobi)	0	44	46	36	12	2	4	144
cedeo	2	33	31	15	15	1	2	99
autres africains	0	6	2	2	0	1	0	11
autres nationalités	0	7	3	2	0	0	0	12
TOTAL	4	519	414	214	113	9	18	1291

2. Que pensez-vous des actions de la justice internationale par rapport à la réconciliation nationale : Réponses par ethnie

q202a pensez v ous action justice intern q107 ethnie	Non réponse	rien fait	peu fait	moyen	beauco up fait	tout fait	TOTAL
Non réponse	1	0	0	0	0	0	1
Akan (baoulé,agni,abron,lagunaire)	10	185	139	46	18	3	401
krou (dida,godié,niaboua,krou,wê,bété)	3	128	67	18	7	1	224
mandé du nord (malinké)	3	48	74	51	38	9	223
mandé du sud (yacouba,gouro,gagou)	0	99	47	22	8	0	176
Gur (sénoufo,koulango,lobi)	5	43	51	29	15	1	144
cedeo	3	30	31	14	18	3	99
autres africains	0	7	2	0	1	1	11
autres nationalités	0	7	4	1	0	0	12
TOTAL	25	547	415	181	105	18	1291

3. Note par rapport à la justice (nationale et internationale) par ethnie

q107 ethnie	q203 note justice
Non réponse	-
Akan (baoulé,agni,abron,lagunaire)	6,57
krou (dida,godié,niaboua,krou,wê,bété)	5,00
mandé du nord (malinké)	10,05
mandé du sud (yacouba,gouro,gagou)	6,26
Gur (sénoufo,koulango,lobi)	8,92
cedeo	7,48
autres africains	7,90
autres nationalités	5,92
TOTAL	7,18

4. Que pensez vous des actions menées par rapprt au respect de l'autorité : Réponses par ethnie

q206 pensez v ous action autorité Etat q107 ethnie	Non réponse	rien fait	peu fait	moyen	beauco up fait	tout fait	nsp	TOTAL
Non réponse	1	0	0	0	0	0	0	1
Akan (baoulé,agni,abron,lagunaire)	5	119	126	92	47	5	7	401
krou (dida,godié,niaboua,krou,wê,bété)	2	95	75	30	18	0	4	224
mandé du nord (malinké)	1	40	52	68	54	7	1	223
mandé du sud (yacouba,gouro,gagou)	1	66	46	43	16	3	1	176
Gur (sénoufo,koulango,lobi)	0	41	34	36	28	2	3	144
cedeo	0	33	22	17	25	2	0	99
autres africains	0	4	1	4	0	2	0	11
autres nationalités	0	7	2	2	1	0	0	12
TOTAL	10	405	358	292	189	21	16	1291

5. Note par rapport au respect de l'autorité par ethnie

q107 ethnie	q207 note respect autorité
Non réponse	-
Akan (baoulé,agni,abron,lagunaire)	7,36
krou (dida,godié,niaboua,krou,wê,bété)	5,74
mandé du nord (malinké)	10,23
mandé du sud (yacouba,gouro,gagou)	7,05
Gur (sénoufo,koulango,lobi)	9,01
cedeo	8,58
autres africains	8,50
autres nationalités	8,42
TOTAL	7,82

6. Que pensez vous des actions menées par rapprt au discours des hommes politiques : Réponses par ethnie

q210 pensez v ous discours politiques q107 ethnie	Non réponse	rien fait	peu fait	moyen	beauco up fait	tout fait	nsp	TOTAL
Non réponse	1	0	0	0	0	0	0	1
Akan (baoulé,agni,abron,lagunaire)	8	121	133	98	33	1	7	401
krou (dida,godié,niaboua,krou,wê,bété)	1	93	80	36	11	0	3	224
mandé du nord (malinké)	1	35	59	77	45	2	4	223
mandé du sud (yacouba,gouro,gagou)	0	60	54	45	15	1	1	176
Gur (sénoufo,koulango,lobi)	1	36	45	30	28	2	2	144
cedeo	1	22	18	34	21	0	3	99
autres africains	0	3	4	2	1	1	0	11
autres nationalités	0	6	4	1	1	0	0	12
TOTAL	13	376	397	323	155	7	20	1291

7. Note par rapport au discours des hommes politiques par ethnie

q107 ethnie	q211 note discours politiques
Non réponse	-
Akan (baoulé,agni,abron,lagunaire)	7,56
krou (dida,godié,niaboua,krou,wê,bété)	6,16
mandé du nord (malinké)	10,12
mandé du sud (yacouba,gouro,gagou)	7,18
Gur (sénoufo,koulango,lobi)	9,18
cedeo	8,73
autres africains	8,00
autres nationalités	7,50
TOTAL	7,96

8. Que pensez vous des actions menées par rapprt au dialogue politique : Réponses par ethnie

q214 pensez vous dialogue politique q107 ethnie	Non réponse	rien fait	peu fait	moyen	beauco up fait	tout fait	nsp	TOTAL
Non réponse	1	0	0	0	0	0	0	1
Akan (baoulé,agni,abron,lagunaire)	7	156	121	67	21	4	25	401
krou (dida,godié,niaboua,krou,wê,bété)	2	112	79	12	7	1	11	224
mandé du nord (malinké)	3	40	71	60	36	3	10	223
mandé du sud (yacouba,gouro,gagou)	3	83	46	26	13	0	5	176
Gur (sénoufo,koulango,lobi)	1	36	45	28	15	1	18	144
cedeo	3	25	20	23	12	0	16	99
autres africains	0	4	4	2	0	1	0	11
autres nationalités	0	7	2	1	1	0	1	12
TOTAL	20	463	388	219	105	10	86	1291

9. Note par rapport au dialogue politique par ethnie

q107 ethnie	q215 note cadre d'échange
Non réponse	-
Akan (baoulé,agni,abron,lagunaire)	6,71
krou (dida,godié,niaboua,krou,wê,bété)	5,00
mandé du nord (malinké)	9,94
mandé du sud (yacouba,gouro,gagou)	6,62
Gur (sénoufo,koulango,lobi)	8,26
cedeo	7,47
autres africains	8,20
autres nationalités	7,36
TOTAL	7,16

10. Que pensez vous des actions menées par rapprt aux concours et nominations : Réponses par ethnie

q219 pensez vous concours et nomination q107 ethnie	Non réponse	rien fait	peu fait	moyen	beauco up fait	tout fait	nsp	TOTAL
Non réponse	1	0	0	0	0	0	0	1
Akan (baoulé,agni,abron,lagunaire)	7	213	105	41	26	5	4	401
krou (dida,godié,niaboua,krou,wê,bété)	0	142	63	9	5	2	3	224
mandé du nord (malinké)	1	53	57	60	48	3	1	223
mandé du sud (yacouba,gouro,gagou)	3	100	43	17	10	2	1	176
Gur (sénoufo,koulango,lobi)	0	62	41	22	14	3	2	144
cedeao	3	38	25	15	11	0	7	99
autres africains	0	5	3	1	2	0	0	11
autres nationalités	0	6	4	1	0	0	1	12
TOTAL	15	619	341	166	116	15	19	1291

11. Note par rapport aux concours et nominations par ethnie

q107 ethnie	q220 note concours et nomination
Non réponse	-
Akan (baoulé,agni,abron,lagunaire)	5,66
krou (dida,godié,niaboua,krou,wê,bété)	4,49
mandé du nord (malinké)	9,57
mandé du sud (yacouba,gouro,gagou)	5,66
Gur (sénoufo,koulango,lobi)	7,38
cedeao	6,75
autres africains	8,40
autres nationalités	6,45
TOTAL	6,43

12. Que pensez vous des actions menées par rapprt à la coexistence pacifique : Réponses par ethnie

13. Note par rapport à la coexistence pacifique par ethnie

q107 ethnie	q224 note coexistence pacifique
Non réponse	-
Akan (baoulé,agni,abron,lagunaire)	7,97
krou (dida,godié,niaboua,krou,wê,bété)	6,40
mandé du nord (malinké)	11,45
mandé du sud (yacouba,gouro,gagou)	7,86
Gur (sénoufo,koulango,lobi)	9,85
cedeo	9,54
autres africains	7,82
autres nationalités	7,30
TOTAL	8,58

14. Que pensez vous des actions menées par rapprt à l'établissement de la vérité : Réponses par ethnie

q227 pensez action établissement vérité q107 ethnie	Non réponse	rien fait	peu fait	moyen	beaucoup fait	tout fait	nsp	TOTAL
Non réponse	1	0	0	0	0	0	0	1
Akan (baoulé,agni,abron,lagunaire)	3	187	129	49	18	2	13	401
krou (dida,godié,niaboua,krou,wê,bété)	1	135	64	10	7	3	4	224
mandé du nord (malinké)	0	48	79	41	46	1	8	223
mandé du sud (yacouba,gouro,gagou)	2	89	56	13	14	1	1	176
Gur (sénoufo,koulango,lobi)	1	54	49	15	16	4	5	144
cedeo	3	28	31	11	13	2	11	99
autres africains	0	7	1	2	0	1	0	11
autres nationalités	0	8	3	1	0	0	0	12
TOTAL	11	556	412	142	114	14	42	1291

15. Note par rapport à l'établissement de la vérité par ethnie

q107 ethnie	q228 note é tablissement de la vérité
Non réponse	-
Akan (baoulé,agni,abron,lagunaire)	5,96
krou (dida,godié,niaboua,krou,wê,bété)	4,60
mandé du nord (malinké)	9,35
mandé du sud (yacouba,gouro,gagou)	5,83
Gur (sénoufo,koulango,lobi)	7,95
cedeo	7,25
autres africains	5,80
autres nationalités	6,58
TOTAL	6,58

16. Que pensez vous des actions menées par rapprt au processus électoral : Réponses par ethnie

q231 pensez processus électoral q107 ethnie	Non réponse	rien fait	peu fait	moyen	beauco up fait	tout fait	nsp	TOTAL
Non réponse	1	0	0	0	0	0	0	1
Akan (baoulé,agni,abron,lagunaire)	5	157	122	63	36	3	15	401
krou (dida,godié,niaboua,krou,wê,bété)	0	119	73	19	8	1	4	224
mandé du nord (malinké)	1	41	52	57	64	7	1	223
mandé du sud (yacouba,gouro,gagou)	0	81	50	19	23	2	1	176
Gur (sénoufo,koulango,lobi)	1	47	37	32	19	2	6	144
cedeo	2	27	19	18	22	0	11	99
autres africains	0	5	1	4	1	0	0	11
autres nationalités	0	5	4	1	1	0	1	12
TOTAL	10	482	358	213	174	15	39	1291

17. Note par rapport au processus électoral par ethnie

q107 ethnie	q232 note processus électoral
Non réponse	-
Akan (baoulé,agni,abron,lagunaire)	6,63
krou (dida,godié,niaboua,krou,wê,bété)	4,87
mandé du nord (malinké)	10,80
mandé du sud (yacouba,gouro,gagou)	6,91
Gur (sénoufo,koulango,lobi)	8,57
cedeo	8,61
autres africains	6,80
autres nationalités	7,55
TOTAL	7,46

18. Que pensez vous des actions menées par rapprt à la volonté du Gouvernement d'aller à la réconciliation : Réponses par ethnie

q235 volonté d'aller à la reconciliatio q107 ethnie	Non réponse	rien fait	peu fait	moyen	beauco up fait	tout fait	nsp	TOTAL
Non réponse	1	0	0	0	0	0	0	1
Akan (baoulé,agni,abron,lagunaire)	4	146	126	55	59	5	6	401
krou (dida,godié,niaboua,krou,wê,bété)	0	115	72	23	9	1	4	224
mandé du nord (malinké)	1	39	52	53	66	9	3	223
mandé du sud (yacouba,gouro,gagou)	1	77	51	25	20	2	0	176
Gur (sénoufo,koulango,lobi)	1	36	35	36	29	4	3	144
cedeo	1	26	19	23	27	0	3	99
autres africains	0	4	4	1	1	1	0	11
autres nationalités	0	6	4	2	0	0	0	12
TOTAL	9	449	363	218	211	22	19	1291

19. Note par rapport à la volonté du Gouvernement d’aller à la réconciliation par ethnie

q107 ethnie	q236 note v olonté politique d'aller
Non réponse	-
Akan (baoulé,agni,abron,lagunaire)	7,18
krou (dida,godié,niaboua,krou,wê,bété	4,90
mandé du nord (malinké)	10,98
mandé du sud (yacouba,gouro,gagou)	6,65
Gur (sénoufo,koulango,lobi)	9,23
cedeo	8,69
autres africains	7,50
autres nationalités	7,08
TOTAL	7,70

20. Que pensez vous des actions menées par rapprt à la réforme des lois confligènes :
Réponses par ethnie

q239 que pensez v ous lois confligènes q107 ethnie	Non réponse	rien fait	peu fait	moyen	beauco up fait	tout fait	nsp	TOTAL
Non réponse	1	0	0	0	0	0	0	1
Akan (baoulé,agni,abron,lagunaire)	16	147	116	57	27	4	34	401
krou (dida,godié,niaboua,krou,wê,bété)	4	121	60	16	6	2	15	224
mandé du nord (malinké)	2	42	47	46	55	6	25	223
mandé du sud (yacouba,gouro,gagou)	3	81	48	20	11	2	11	176
Gur (sénoufo,koulango,lobi)	4	38	40	28	17	3	14	144
cedeo	7	14	30	15	12	0	21	99
autres africains	0	4	4	1	0	2	0	11
autres nationalités	0	6	3	2	0	0	1	12
TOTAL	37	453	348	185	128	19	121	1291

21. Note par rapport à la réforme des lois confligènes par ethnie

q107 ethnie	240 note loi confligènes
Non réponse	-
Akan (baoulé,agni,abron,lagunaire)	6,81
krou (dida,godié,niaboua,krou,wê,bété	4,86
mandé du nord (malinké)	10,16
mandé du sud (yacouba,gouro,gagou)	6,15
Gur (sénoufo,koulango,lobi)	8,63
cedeo	7,15
autres africains	7,70
autres nationalités	7,00
TOTAL	7,14

22. Que pensez vous des actions menées par rapprt au pardon : Réponses par ethnie

q243 que pensez v ous pardon q107 ethnie	Non réponse	rien fait	peu fait	moyen	beauco up fait	tout fait	nsp	TOTAL
Non réponse	1	0	0	0	0	0	0	1
Akan (baoulé,agni,abron,lagunaire)	3	159	147	41	34	1	16	401
krou (dida,godié,niaboua,krou,wê,bété)	0	129	66	17	8	0	4	224
mandé du nord (malinké)	0	58	68	40	44	2	11	223
mandé du sud (yacouba,gouro,gagou)	0	92	58	17	7	2	0	176
Gur (sénoufo,koulango,lobi)	1	51	35	28	23	1	5	144
cedeo	1	38	29	15	12	0	4	99
autres africains	1	6	1	1	2	0	0	11
autres nationalités	0	9	1	1	0	0	1	12
TOTAL	7	542	405	160	130	6	41	1291

23. Note par rapport au pardon par ethnie

q107 ethnie	q244 note pardon
Non réponse	-
Akan (baoulé,agni,abron,lagunaire)	6,26
krou (dida,godié,niaboua,krou,wê,bété)	4,50
mandé du nord (malinké)	9,15
mandé du sud (yacouba,gouro,gagou)	5,16
Gur (sénoufo,koulango,lobi)	8,14
cedeo	6,85
autres africains	6,90
autres nationalités	5,55
TOTAL	6,53

24. Que pensez vous des actions menées par rapprt à l'identification équitable des victimes : Réponses par ethnie

q247 que pensez v ous identification v ic q107 ethnie	Non réponse	rien fait	peu fait	moyen	beauco up fait	tout fait	nsp	TOTAL
Non réponse	1	0	0	0	0	0	0	1
Akan (baoulé,agni,abron,lagunaire)	7	143	157	55	28	3	8	401
krou (dida,godié,niaboua,krou,wê,bété)	0	106	89	16	7	2	4	224
mandé du nord (malinké)	0	49	72	53	41	6	2	223
mandé du sud (yacouba,gouro,gagou)	2	70	65	22	10	5	2	176
Gur (sénoufo,koulango,lobi)	1	43	48	22	24	2	4	144
cedeo	2	30	33	17	11	1	5	99
autres africains	0	8	2	0	1	0	0	11
autres nationalités	0	7	5	0	0	0	0	12
TOTAL	13	456	471	185	122	19	25	1291

25. Note par rapport à l'identification équitable des victimes par ethnie

q107 ethnie	q248 note id ntification é quitable
Non réponse	-
Akan (baoulé,agni,abron,lagunaire)	6,74
krou (dida,godié,ni aboua,krou,wê,bété	5,68
mandé du nord (malinké)	10,04
mandé du sud (yacouba,gouro,gagou)	6,76
Gur (sénoufo,koulango,lobi)	8,64
cedeao	7,57
autres africains	6,64
autres nationalités	6,50
TOTAL	7,40

26. Note globale par ethnie

q107 ethnie	q251 note gl bale reconc iliation
Non réponse	-
Akan (baoulé,agni,abron,lagunaire)	7,94
krou (dida,godié,ni aboua,krou,wê,bété	6,82
mandé du nord (malinké)	11,04
mandé du sud (yacouba,gouro,gagou)	7,57
Gur (sénoufo,koulango,lobi)	10,12
cedeao	9,23
autres africains	8,73
autres nationalités	7,42
TOTAL	8,58

ANNEXE 3 : ANALYSE PAR REGION

1. Répartition par région et par ethnie

q107 ethnie	Non réponse	Akan (ba oulé,agni ,abron,la gunaire)	krou (did a,godié,n iaboua,kr ou,wê,b été)	mandé d u nord (m alinké)	mandé d u sud (y acouba,g ouro,gag ou)	Gur (sén oufo,koul ango,lobi)	cedeao	autres af ricains	autres n ationalité s	TOTAL
q1D2 région/aire										
District autonome d'Abidjan	0	261	145	147	121	96	83	6	11	870
Guémon	0	7	17	4	7	3	2	0	0	40
Loh-djiboua	1	8	13	5	4	2	3	2	1	39
Hautassandra	0	12	10	0	6	4	1	0	0	33
Agneby-Tiassa	0	20	5	4	6	2	4	0	0	41
Grands ponts	0	13	10	2	6	6	1	0	0	38
Kabadougou	0	3	1	29	3	1	1	1	0	39
San Pédro	0	3	16	9	9	0	3	0	0	40
Gbéké	0	54	5	18	11	20	1	2	0	111
Gontougo	0	20	2	5	3	10	0	0	0	40
TOTAL	1	401	224	223	176	144	99	11	12	1291

2. Que pensez-vous des actions de la justice nationale par rapport à la réconciliation nationale:
Réponses par région

q202 pensez v ous action justice nat qlD2 région/aire	Non réponse	rien fait	peu fait	moyen	beauco up fait	tout fait	nsp	TOTAL
District autonome d'Abidjan	2	385	259	123	79	7	15	870
Guémon	0	14	17	8	1	0	0	40
Loh-djiboua	1	21	14	3	0	0	0	39
Haut Sassandra	0	12	19	2	0	0	0	33
Agneby-Tiassa	0	6	15	16	4	0	0	41
Grands ponts	0	20	7	10	1	0	0	38
Kabadougou	0	1	18	10	10	0	0	39
San Pédro	0	23	7	7	3	0	0	40
Gbêkê	1	23	45	27	10	2	3	111
Gontougo	0	14	13	8	5	0	0	40
TOTAL	4	519	414	214	113	9	18	1291

3. Que pensez-vous des actions de la justice internationale par rapport à la réconciliation nationale : Réponses par région

q202a pensez v ous action justice intern qlD2 région/aire	Non réponse	rien fait	peu fait	moyen	beauco up fait	tout fait	TOTAL
District autonome d'Abidjan	16	396	259	112	72	15	870
Guémon	0	15	20	4	1	0	40
Loh-djiboua	2	23	9	4	1	0	39
Haut Sassandra	0	4	16	13	0	0	33
Agneby-Tiassa	0	11	18	9	2	1	41
Grands ponts	0	20	10	7	1	0	38
Kabadougou	0	2	24	5	8	0	39
San Pédro	0	23	7	6	4	0	40
Gbêkê	6	41	38	14	10	2	111
Gontougo	1	12	14	7	6	0	40
TOTAL	25	547	415	181	105	18	1291

4. Note par rapport à la justice (nationale et internationale) par région

qlD2 région/aire	q203 note justice
District autonome d'Abidja	6,82
Guémon	7,10
Loh-dji boua	5,89
Haut Sassandra	7,73
Agneby-Tiassa	8,61
Grands ponts	6,16
Kabadougou	12,00
San Pédro	6,05
Gbêkê	8,43
Gontougo	8,97
TOTAL	7,18

5. Que pensez vous des actions menées par rapprt au respect de l'autorité : Réponses par région

q206 pensez v ous action autorité Etat qlD2 région/aire	Non réponse	rien fait	peu fait	moyen	beauco up fait	tout fait	nsp	TOTAL
District autonome d'Abidjan	7	307	215	181	136	11	13	870
Guémon	0	16	16	5	3	0	0	40
Loh-djiboua	1	18	11	6	3	0	0	39
Haut Sassandra	1	3	14	13	2	0	0	33
Agneby-Tiassa	0	5	4	19	11	1	1	41
Grands ponts	1	14	12	11	0	0	0	38
Kabadougou	0	2	18	12	6	1	0	39
San Pédro	0	24	5	5	6	0	0	40
Gbêkê	0	12	49	23	17	8	2	111
Gontougo	0	4	14	17	5	0	0	40
TOTAL	10	405	358	292	189	21	16	1291

6. Note par rapport au respect de l'autorité par région

qlD2 région/aire	q207 Etat respect autorité
District autonome d'Abidja	7,61
Guémon	6,22
Loh-djiboua	6,54
Haut Sassandra	8,53
Agneby-Tiassa	10,95
Grands ponts	6,11
Kabadougou	11,23
San Pédro	5,85
Gbêkê	9,37
Gontougo	8,43
TOTAL	7,82

7. Que pensez vous des actions menées par rapprt au discours des hommes politiques : Réponses par région

q210 pensez v ous discours politiques qlD2 région/aire	Non réponse	rien fait	peu fait	moyen	beauco up fait	tout fait	nsp	TOTAL
District autonome d'Abidjan	10	266	240	219	115	5	15	870
Guémon	0	11	18	10	1	0	0	40
Loh-djiboua	2	20	7	6	4	0	0	39
Haut Sassandra	0	15	12	3	3	0	0	33
Agneby-Tiassa	0	5	8	22	6	0	0	41
Grands ponts	0	10	19	8	0	0	1	38
Kabadougou	0	4	17	14	3	1	0	39
San Pédro	0	21	5	7	7	0	0	40
Gbêkê	1	21	49	22	14	1	3	111
Gontougo	0	3	22	12	2	0	1	40
TOTAL	13	376	397	323	155	7	20	1291

8. Note par rapport au discours des hommes politiques par région

q1D2 région/aire	q211 note discours politiques
District autonome d'Abidjan	7,87
Guémon	6,65
Loh-djiboua	7,09
Haut Sassandra	6,61
Agneby-Tiassa	10,57
Grands ponts	6,70
Kabadougou	10,85
San Pédro	6,78
Gbêkê	8,83
Gontougo	8,45
TOTAL	7,96

9. Que pensez vous des actions menées par rapprt au dialogue politique : Réponses par région

q214 pensez vous dialogue politique q1D2 région/aire	Non réponse	rien fait	peu fait	moyen	beauco up fait	tout fait	nsp	TOTAL
District autonome d'Abidjan	15	325	248	144	68	4	66	870
Guémon	0	17	16	6	1	0	0	40
Loh-djiboua	2	19	11	4	3	0	0	39
Haut Sassandra	0	20	9	3	1	0	0	33
Agneby-Tiassa	0	6	5	19	9	1	1	41
Grands ponts	0	19	14	3	2	0	0	38
Kabadougou	1	3	15	12	7	1	0	39
San Pédro	0	20	11	6	3	0	0	40
Gbêkê	1	24	42	16	6	3	19	111
Gontougo	1	10	17	6	5	1	0	40
TOTAL	20	463	388	219	105	10	86	1291

10. Note par rapport au dialogue politique par région

q1D2 région/aire	q215 note cadre d'échange
District autonome d'Abidja	6,86
Guémon	5,92
Loh-dji boua	7,31
Haut Sassandra	5,64
Agneby-Tiassa	11,10
Grands ponts	5,78
Kabadougou	13,26
San Pédro	6,15
Gbêkê	8,26
Gontougo	7,71
TOTAL	7,16

11. Que pensez vous des actions menées par rapprt aux concours et nominations : Réponses par région

q219 pensez v ous concours et nomination q1D2 région/aire	Non répons e	rien fait	peu fait	moyen	beauco up fait	tout fait	nsp	TOTAL
Dist rict autonome d'Abidjan	9	422	214	110	83	15	17	870
Guémon	0	28	10	2	0	0	0	40
Loh-djiboua	2	24	9	2	2	0	0	39
Haut Sassandra	0	21	11	1	0	0	0	33
Agneby-Tiassa	0	10	21	7	3	0	0	41
Grands ponts	1	25	2	8	2	0	0	38
Kabadougou	1	3	19	11	5	0	0	39
San Pédro	0	28	5	2	5	0	0	40
Gbêkê	0	48	30	18	13	0	2	111
Gontougo	2	10	20	5	3	0	0	40
TOTAL	15	619	341	166	116	15	19	1291

12. Note par rapport aux concours et nominations par région

q1D2 région/aire	q220 note concours et nomination
Dist rict autonome d'Abidja	6,53
Guémon	4,40
Loh-djiboua	5,88
Haut Sassandra	3,94
Agneby-Tiassa	6,97
Grands ponts	4,94
Kabadougou	9,97
San Pédro	5,13
Gbêkê	6,86
Gontougo	6,50
TOTAL	6,43

13. Que pensez vous des actions menées par rapprt à la coexistence pacifique : Réponses par région

q223 pensez actions coexistence pacifiq q107 ethn ie	Non réponse	rien fait	peu fait	moyen	beauco up fait	tout fait	nsp	TOTAL
Non réponse	1	0	0	0	0	0	0	1
Akan (baoulé,agni,abron,lagunaire)	6	116	107	77	59	2	34	401
krou (dida,godié,niaboua,krou,wê,bété)	6	80	81	32	15	1	9	224
mandé du nord (malinké)	1	27	42	68	65	3	17	223
mandé du sud (yacouba,gouro,gagou)	5	51	52	36	25	0	7	176
Gur (sénoufo,koulango,lobi)	1	30	31	40	26	3	13	144
cedeao	3	17	19	19	26	0	15	99
autres africai ns	0	6	2	1	2	0	0	11
autres nationalités	0	4	3	3	0	0	2	12
TOTAL	23	331	337	276	218	9	97	1291

14. Note par rapport à la coexistence pacifique par région

q1D2 région/aire	q224 note coexistence pacifique
District autonome d'Abidjan	8,10
Guémon	8,43
Loh-djiboua	8,06
Haut Sassandra	7,88
Agneby-Tiassa	13,80
Grands ponts	6,57
Kabadougou	14,74
San Pédro	6,42
Gbêkê	9,88
Gontougo	9,20
TOTAL	8,58

15. Que pensez vous des actions menées par rapport à l'établissement de la vérité : Réponses par région

q227 pensez action établissement vérité q1D2 région/aire	Non réponse	rien fait	peu fait	moyen	beaucoup fait	tout fait	nsp	TOTAL
District autonome d'Abidjan	10	420	226	102	75	6	31	870
Guémon	0	18	17	2	3	0	0	40
Loh-djiboua	1	24	12	0	2	0	0	39
Haut Sassandra	0	14	15	3	0	0	1	33
Agneby-Tiassa	0	4	23	10	4	0	0	41
Grands ponts	0	19	14	2	2	0	1	38
Kabadougou	0	5	21	6	6	0	1	39
San Pédro	0	12	12	2	9	4	1	40
Gbêkê	0	26	54	12	8	4	7	111
Gontougo	0	14	18	3	5	0	0	40
TOTAL	11	556	412	142	114	14	42	1291

16. Note par rapport à l'établissement de la vérité par région

q1D2 région/aire	q228 note établissement de la vérité
District autonome d'Abidja	6,28
Guémon	6,00
Loh-djiboua	5,54
Haut Sassandra	6,00
Agneby-Tiassa	7,95
Grands ponts	5,16
Kabadougou	9,97
San Pédro	8,23
Gbêkê	7,82
Gontougo	7,40
TOTAL	6,58

17. Que pensez vous des actions menées par rapprt au processus électoral : Réponses par région

q231 pensez processus électoral q1D2 région/aire	Non réponse	rien fait	peu fait	moyen	beaucoup fait	tout fait	nsp	TOTAL
District autonome d'Abidjan	8	358	223	131	117	8	25	870
Guémon	0	16	14	7	2	1	0	40
Loh-djiboua	2	21	6	7	3	0	0	39
Haut Sassandra	0	16	9	7	1	0	0	33
Agneby-Tiassa	0	4	14	10	13	0	0	41
Grands ponts	0	20	8	7	2	0	1	38
Kabadougou	0	1	19	6	12	1	0	39
San Pédro	0	22	4	5	6	2	1	40
Gbêkê	0	14	43	28	11	3	12	111
Gontougo	0	10	18	5	7	0	0	40
TOTAL	10	482	358	213	174	15	39	1291

18. Note par rapport au processus électoral par région

q1D2 région/aire	q232 note processus électoral
District autonome d'Abidja	7,16
Guémon	6,25
Loh-djiboua	6,14
Haut Sassandra	6,06
Agneby-Tiassa	10,44
Grands ponts	5,92
Kabadougou	13,71
San Pédro	6,54
Gbêkê	8,66
Gontougo	7,67
TOTAL	7,46

19. Que pensez vous des actions menées par rapport à la volonté du Gouvernement d'aller à la réconciliation : Réponses par région

q235 volonté d'aller à la réconciliation q1D2 région/aire	Non réponse	rien fait	peu fait	moyen	beaucoup fait	tout fait	nsp	TOTAL
District autonome d'Abidjan	7	333	236	135	132	14	13	870
Guémon	0	16	9	11	4	0	0	40
Loh-djiboua	2	20	10	2	5	0	0	39
Haut Sassandra	0	11	19	1	2	0	0	33
Agneby-Tiassa	0	2	5	12	20	1	1	41
Grands ponts	0	19	7	8	3	0	1	38
Kabadougou	0	3	15	11	10	0	0	39
San Pédro	0	22	4	3	9	1	1	40
Gbêkê	0	14	43	27	19	5	3	111
Gontougo	0	9	15	8	7	1	0	40
TOTAL	9	449	363	218	211	22	19	1291

20. Note par rapport à la volonté du Gouvernement d'aller à la réconciliation par région

q1D2 région/aire	q236 note volonté politique d'aller
District autonome d'Abidjan	7,38
Guémon	6,53
Loh-djiboua	6,11
Haut Sassandra	6,45
Agneby-Tiassa	11,80
Grands ponts	5,69
Kabadougou	12,77
San Pédro	6,56
Gbêkê	9,49
Gontougo	8,30
TOTAL	7,70

21. Que pensez vous des actions menées par rapport à la réforme des lois confligènes : Réponses par région

q239 que pensez vous lois confligènes q1D2 région/aire	Non réponse	rien fait	peu fait	moyen	beaucoup fait	tout fait	nsp	TOTAL
District autonome d'Abidjan	32	320	212	127	87	4	88	870
Guémon	0	17	14	5	3	1	0	40
Loh-djiboua	1	22	11	3	0	0	2	39
Haut Sassandra	0	12	16	2	1	0	2	33
Agneby-Tiassa	0	3	21	6	11	0	0	41
Grands ponts	2	21	6	4	4	0	1	38
Kabadougou	1	2	19	8	6	0	3	39
San Pédro	0	32	2	3	1	1	1	40
Gbêkê	0	15	36	14	10	13	23	111
Gontougo	1	9	11	13	5	0	1	40
TOTAL	37	453	348	185	128	19	121	1291

22. Note par rapport à la réforme des lois confligènes par région

q1D2 région/aire	240 note loi confligènes
District autonome d'Abidja	6,93
Guémon	6,21
Loh-dji boua	5,40
Haut Sassandra	5,90
Agneby-Tiassa	9,95
Grands ponts	5,22
Kabadougou	14,07
San Pédro	3,90
Gbêkê	9,93
Gontougo	7,90
TOTAL	7,14

23. Que pensez vous des actions menées par rapprt au pardon : Réponses par région

q243 que pensez v ous pardon q1D2 région/aire	Non réponse	rien fait	peu fait	moyen	beaucou up fait	tout fait	nsp	TOTAL
District autonome d'Abidjan	2	397	256	101	91	4	19	870
Guémon	0	18	11	7	4	0	0	40
Loh-djiboua	3	24	10	0	2	0	0	39
Haut Sassandra	0	15	11	6	1	0	0	33
Agneby-Tiassa	0	5	22	7	6	0	1	41
Grands ponts	1	22	4	11	0	0	0	38
Kabadougou	0	4	19	7	6	0	3	39
San Pédro	0	31	5	1	2	1	0	40
Gbêkê	1	16	52	9	15	1	17	111
Gontougo	0	10	15	11	3	0	1	40
TOTAL	7	542	405	160	130	6	41	1291

24. Note par rapport au pardon par région

q1D2 région/aire	q244 note pardon
District autonome d'Abidja	6,38
Guémon	6,15
Loh-dji boua	5,65
Haut Sassandra	4,91
Agneby-Tiassa	7,54
Grands ponts	4,86
Kabadougou	10,68
San Pédro	4,78
Gbêkê	8,23
Gontougo	7,62
TOTAL	6,53

25. Que pensez vous des actions menées par rapport à l'identification équitable des victimes : Réponses par région

q247 que pensez vous identification vic q1D2 région/aire	Non réponse	rien fait	peu fait	moyen	beauco up fait	tout fait	nsp	TOTAL
District autonome d'Abidjan	11	343	287	126	66	16	21	870
Guémon	0	11	17	8	4	0	0	40
Loh-dji boua	1	21	13	3	1	0	0	39
Haut Sassandra	0	11	15	6	1	0	0	33
Agneby-Tiassa	0	5	23	8	4	0	1	41
Grands ponts	1	18	12	5	2	0	0	38
Kabadougou	0	5	17	3	13	1	0	39
San Pédro	0	10	19	3	7	1	0	40
Gbêkê	0	19	53	16	20	1	2	111
Gontougo	0	13	15	7	4	0	1	40
TOTAL	13	456	471	185	122	19	25	1291

26. Note par rapport à l'identification équitable des victimes par région

q1D2 région/aire	q248 note id entification é quitable
District autonome d'Abidjan	6,95
Guémon	7,35
Loh-dji boua	6,86
Haut Sassandra	6,03
Agneby-Tiassa	8,18
Grands ponts	5,57
Kabadougou	13,87
San Pédro	8,47
Gbêkê	9,02
Gontougo	7,65
TOTAL	7,40

27. Note globale par région

q1D2 région/aire	q251 note gl obale reconc iliation
District autonome d'Abidjan	8,22
Guémon	7,44
Loh-dji boua	6,83
Haut Sassandra	8,94
Agneby-Tiassa	11,02
Grands ponts	6,32
Kabadougou	12,38
San Pédro	9,82
Gbêkê	10,09
Gontougo	9,08
TOTAL	8,58

ANALYSE PAR SEXE

1. Que pensez-vous des actions de la justice nationale par rapport à la réconciliation nationale: Réponses par sexe

q202 pensez v ous action justice nat q101 sexe	Non réponse	rien fait	peu fait	moyen	beauco up fait	tout fait	nsp	TOTAL
Non réponse	1	2	2	0	0	0	0	5
masculin	2	336	246	131	66	6	7	794
féminin	1	181	166	83	47	3	11	492
TOTAL	4	519	414	214	113	9	18	1291

2. Que pensez-vous des actions de la justice internationale par rapport à la réconciliation nationale : Réponses par sexe

q202a pensez v ous action justice intern q101 sexe	Non réponse	rien fait	peu fait	moyen	beauco up fait	tout fait	TOTAL
Non réponse	1	2	2	0	0	0	5
masculin	10	357	235	118	63	11	794
féminin	14	188	178	63	42	7	492
TOTAL	25	547	415	181	105	18	1291

3. Note par rapport à la justice (nationale et internationale) par sexe

q101 sexe	q203 note justice
Non réponse	5,75
masculin	7,08
féminin	7,36
TOTAL	7,18

4. Que pensez vous des actions menées par rapprt au respect de l'autorité : Réponses par sexe

q206 pensez v ous action autorité Etat q101 sexe	Non réponse	rien fait	peu fait	moyen	beauco up fait	tout fait	nsp	TOTAL
Non réponse	1	2	0	0	1	0	1	5
masculin	6	251	225	169	125	12	6	794
féminin	3	152	133	123	63	9	9	492
TOTAL	10	405	358	292	189	21	16	1291

5. Note par rapport au respect de l'autorité par sexe

q101 sexe	q207 Etat respect autorité
Non réponse	8,50
masculin	7,79
féminin	7,87
TOTAL	7,82

6. Que pensez vous des actions menées par rapprt au discours des hommes politiques : Réponses par sexe

q210 pensez v ous discours politiques q1D2 région/aire	Non réponse	rien fait	peu fait	moyen	beaucoup fait	tout fait	nsp	TOTAL
District autonome d'Abidjan	10	266	240	219	115	5	15	870
Guémon	0	11	18	10	1	0	0	40
Loh-djiboua	2	20	7	6	4	0	0	39
Haut Sassandra	0	15	12	3	3	0	0	33

7. Note par rapport au discours des hommes politiques par sexe

q101 sexe	q211 note discours politiques
Non réponse	8,50
masculin	7,99
féminin	7,92
TOTAL	7,96

8. Que pensez vous des actions menées par rapprt au dialogue politique : Réponses par sexe

q214 pensez v ous dialogue politique q101 sexe	Non réponse	rien fait	peu fait	moyen	beaucoup fait	tout fait	nsp	TOTAL
Non réponse	1	1	0	2	0	0	1	5
masculin	10	290	240	135	74	7	38	794
féminin	9	172	148	82	31	3	47	492
TOTAL	20	463	388	219	105	10	86	1291

9. Note par rapport au dialogue politique par sexe

q101 sexe	q215 note cadre d'échange
Non réponse	10,33
masculin	7,07
féminin	7,30
TOTAL	7,16

10. Que pensez vous des actions menées par rapprt aux concours et nominations : Réponses par sexe

q219 pensez vous concours et nomination q101 sexe	Non réponse	rien fait	peu fait	moyen	beauco up fait	tout fait	nsp	TOTAL
Non réponse	1	2	1	1	0	0	0	5
masculin	8	405	183	104	77	6	11	794
féminin	6	212	157	61	39	9	8	492
TOTAL	15	619	341	166	116	15	19	1291

11. Note par rapport aux concours et nominations par sexe

q101 sexe	q220 note concours et nomination
Non réponse	6,25
masculin	6,36
féminin	6,54
TOTAL	6,43

12. Que pensez vous des actions menées par rapprt à la coexistence pacifique : Réponses par sexe

q223 pensez actions coexistence pacifiq q101 sexe	Non réponse	rien fait	peu fait	moyen	beauco up fait	tout fait	nsp	TOTAL
Non réponse	1	2	0	0	1	0	1	5
masculin	11	209	212	170	140	5	47	794
féminin	11	120	125	106	77	4	49	492
TOTAL	23	331	337	276	218	9	97	1291

13. Note par rapport à la coexistence pacifique par sexe

q101 sexe	q224 note coexistence pacifique
Non réponse	8,00
masculin	8,52
féminin	8,70
TOTAL	8,58

14. Que pensez vous des actions menées par rapprt à l'établissement de la vérité : Réponses par sexe

q227 pensez action établissement vérité q101 sexe	Non réponse	rien fait	peu fait	moyen	beaucoup fait	tout fait	nsp	TOTAL
Non réponse	1	2	0	2	0	0	0	5
masculin	3	370	239	81	72	9	20	794
féminin	7	184	173	59	42	5	22	492
TOTAL	11	556	412	142	114	14	42	1291

15. Note par rapport à l'établissement de la vérité par sexe

q101 sexe	q228 note établissement de la vérité
Non réponse	4,25
masculin	6,49
féminin	6,77
TOTAL	6,58

16. Que pensez vous des actions menées par rapprt au processus électoral : Réponses par sexe

q231 pensez processus électoral q101 sexe	Non réponse	rien fait	peu fait	moyen	beaucoup fait	tout fait	nsp	TOTAL
Non réponse	1	3	1	0	0	0	0	5
masculin	7	311	205	127	113	10	21	794
féminin	2	168	152	86	61	5	18	492
TOTAL	10	482	358	213	174	15	39	1291

17. Note par rapport au processus électoral par sexe

q101 sexe	q232 note processus électoral
Non réponse	4,75
masculin	7,49
féminin	7,45
TOTAL	7,46

18. Que pensez vous des actions menées par rapprt à la volonté du Gouvernement d'aller à la réconciliation : Réponses par sexe

q235 volonté d'aller à la reconciliatio q101 sexe	Non réponse	rien fait	peu fait	moyen	beauco up fait	tout fait	nsp	TOTAL
Non réponse	1	1	1	1	1	0	0	5
masculin	4	289	221	127	132	16	5	794
féminin	4	159	141	90	78	6	14	492
TOTAL	9	449	363	218	211	22	19	1291

19. Note par rapport à la volonté du Gouvernement d'aller à la réconciliation par sexe

q101 sexe	q236 note v olonté politique d'aller
Non réponse	10,25
masculin	7,66
féminin	7,75
TOTAL	7,70

20. Que pensez vous des actions menées par rapprt à la réforme des lois confligènes : Réponses par sexe

q239 que pensez v ous lois confligènes q101 sexe	Non réponse	rien fait	peu fait	moyen	beauco up fait	tout fait	nsp	TOTAL
Non réponse	1	1	1	0	0	0	2	5
masculin	17	293	206	112	85	15	66	794
féminin	19	159	141	73	43	4	53	492
TOTAL	37	453	348	185	128	19	121	1291

21. Note par rapport à la réforme des lois confligènes par sexe

q101 sexe	240 note lois confligènes
Non réponse	7,00
masculin	7,09
féminin	7,21
TOTAL	7,14

22. Que pensez vous des actions menées par rapport au pardon : Réponses par sexe

q243 que pensez vous pardon q101 sexe	Non réponse	rien fait	peu fait	moyen	beaucoup fait	tout fait	nsp	TOTAL
Non réponse	1	2	0	1	1	0	0	5
masculin	3	343	252	96	83	4	13	794
féminin	3	197	153	63	46	2	28	492
TOTAL	7	542	405	160	130	6	41	1291

23. Note par rapport au pardon par sexe

q101 sexe	q244 note pardon
Non réponse	10,00
masculin	6,46
féminin	6,62
TOTAL	6,53

24. Que pensez vous des actions menées par rapport à l'identification équitable des victimes :
Réponses par sexe

q247 que pensez vous identification vic q101 sexe	Non réponse	rien fait	peu fait	moyen	beaucoup fait	tout fait	nsp	TOTAL
Non réponse	1	1	1	1	1	0	0	5
masculin	6	299	286	102	80	11	10	794
féminin	6	156	184	82	41	8	15	492
TOTAL	13	456	471	185	122	19	25	1291

25. Note par rapport à l'identification équitable des victimes par sexe

q101 sexe	q248 note id entification é quitable
Non réponse	11,50
masculin	7,34
féminin	7,48
TOTAL	7,40

26. Note globale par sexe

q101 sexe	q251 note gl obale reconc iliation
Non réponse	11,00
masculin	8,50
féminin	8,71
TOTAL	8,58

DETERMINATION DES POIDS DES CRITERES

LES DOUZE CRITERES LES PLUS IMPORTANTS

CLASSEMENT FINAL DES CRITERES		
CRITERES	SOMME DES RANGS	RANG FINAL
17- La volonté politique d’aller à la réconciliation (le gouvernement a-t-il pris les mesures idoines pour parvenir à la réconciliation)	70	1
11- L’établissement de la vérité (les causes de la crise ont-elles été clairement mises en lumière ?)	92	2
2- L’autorité de l’Etat et la sécurité des biens et des personnes (l’Etat est suffisamment fort pour imposer le respect de la loi dans tout le pays et assurer la protection de tous sans distinction)	103	3
1- La justice nationale et internationale (une justice pénale nationale et internationale qui poursuit tous ceux qui sont suspectés de crime)	107	4
3- La parole publique des leaders politiques (les leaders politiques au pouvoir ou dans l’opposition ont-ils des discours qui incitent à la violence, à la haine, à la xénophobie ou des discours apaisants)	134	5
4- Le dialogue politique (existe-t-il un cadre d’échange politique entre le gouvernement et l’opposition)	145	6
16- La réforme des lois confligènes (la constitution, la loi sur la nationalité, la loi sur le foncier, la loi sur la commission électorale, ... si elles sont admises comme l’un des facteurs du conflit, ont-elles été consensuellement réformées ?)	146	7
5-L’accès équitable à l’administration et aux emplois publics (la transparence des concours, les nominations dans l’administration sont-elles inclusives de toutes les couches sociales et ethniques)	148	8
7- Un processus électoral équitable et transparent (la commission électorale indépendante est-elle indépendante et équitable ? le conseil constitutionnel inspire-t-il confiance aux acteurs, est-il indépendant ?)	152	9
12- Le pardon (existe-t-il des mesures de pardon en termes de grâce, amnistie après aveu et demande de pardon des perpétrateurs et déclaration d’accord de pardon des victimes)	155	10
15- Coexistence pacifique des communautés (les conflits entre communauté sont-ils traités avec diligence par des mécanismes d’alerte précoce, de sensibilisation et de répression des infractions ?)	156	11
9- L’identification équitable des victimes (toutes les victimes de tous les bords politiques et ethniques sont-elles prises en compte ?)	158	12

CLASSEMENT DES AUTRES CRITERES

CRITERES	SOMME DES RANGS	RANG FI- NAL
8- Une réforme du secteur sécurité équitable et transparent (les recrutements faits dans l'armée, la police et la gendarmerie sont-ils équitables et représentatifs de toutes les composantes socio-ethnique)	161	13
6- La liberté de presse et d'opinion (les différentes opinions politiques sont-elles librement exprimées et notamment dans les médias publics ? La libéralisation de la presse écrite et de l'espace audiovisuel est-elle effective ? La création d'entreprises de presse est-elle encouragée ou entravée ?)	167	14
14- Restitution des biens (les biens illégalement confisqués par des groupes armés ou des individus ont-ils été restitués ?)	171	15
18-L'opposition politique a-t-elle joué sa part dans la réconciliation (volonté de participer au dialogue politique, appel au pardon)	173	16
10- La juste indemnisation des victimes (les victimes sont-elles indemnisées sur des bases justes et transparentes ?)	176	17
13- L'accès équitable à la propriété foncière (les lois sur la propriété foncière rurale sont-elles équitables à l'égard de tous notamment pour les étrangers)	200	18

DETERMINATION DES POIDS : PRINCIPE

PRINCIPE

- PROPOSITION P1 : Les poids correspondent au rang mais dans l'ordre inverse
- PROPOSITION P2 : C'est la proposition P1 ramené à 100 (total des poids ramené à 100)
- PROPOSITION P3 : C'est la proposition 1 ramené à 20
- PROPOSITION P4 : C'est la proposition 1 ramené à 25
- PROPOSITION P5 : C'est la proposition 1 ramené à 50

RANG FINAL	CRITERES	POIDS : PROPOSITIONS				
		P1	P2	P3	P4	P5
1	17- La volonté politique d'aller à la réconciliation	12	15	3	3,8	7,5
2	11- L'établissement de la vérité	11	14	2,8	3,5	7
3	2- L'autorité de l'Etat et la sécurité des biens et des personnes	10	13	2,6	3,3	6,5
4	1- La justice nationale et internationale	9	12	2,4	3	6
5	3- La parole publique des leaders politiques	8	10	2	2,5	5
6	4- Le dialogue politique	7	9	1,8	2,3	4,5

7	16- La réforme des lois confligènes	6	8	1,6	2	4
8	5-L'accès équitable à l'administration et aux emplois publics	5	6	1,2	1,5	3
9	7- Un processus électoral équitable et transparent	4	5	1	1,3	2,5
10	12- Le pardon	3	4	0,8	1	2
11	15- Coexistence pacifique des communautés	2	3	0,6	0,8	1,5
12	9- L'identification équitable des victimes	1	1	0,2	0,3	0,5
TOTAL		78	100	20	25	50

EVALUATION GENERALE DE LA RECONCILIATION EN COTE D'IVOIRE

EVALUATION DE LA RECONCILIATION EN COTE D'IVOIRE

1. TABLEAU DES MOYENNES PAR CRITERE

N°	CRITERES	M = MOYENNES	POIDS
1	La volonté politique d'aller à la réconciliation	7,7	7,5
2	L'établissement de la vérité	6,58	7
3	L'autorité de l'Etat et la sécurité des biens et des personnes	7,82	6,5
4	La justice nationale et internationale	7,14	6
5	La parole publique des leaders politiques	7,96	5
6	Le dialogue politique	7,14	4,5
7	La réforme des lois confligènes	7,14	4
8	L'accès équitable à l'administration et aux emplois publics	6,43	3
9	Un processus électoral équitable et transparent	7,46	2,5
10	Le pardon	6,53	2
11	Coexistence pacifique des communautés	8,58	1,5
12	L'identification équitable des victimes	7,36	0,5
TOTAL		87,84	50

2. CALCUL DE LA MOYENNE GENARLE

N°	CRITERES	M = MOYENNES	POIDS	M*P
1	La volonté politique d’aller à la réconciliation	7,7	7,5	57,75
2	L’établissement de la vérité	6,58	7	46,06
3	L’autorité de l’Etat et la sécurité des biens et des personnes	7,82	6,5	50,83
4	La justice nationale et internationale	7,14	6	42,84
5	La parole publique des leaders politiques	7,96	5	39,8
6	Le dialogue politique	7,14	4,5	32,13
7	La réforme des lois confligènes	7,14	4	28,56
8	L’accès équitable à l’administration et aux emplois publics	6,43	3	19,29
9	Un processus électoral équitable et transparent	7,46	2,5	18,65
10	Le pardon	6,53	2	13,06
11	Coexistence pacifique des communautés	8,58	1,5	12,87
12	L’identification équitable des victimes	7,36	0,5	3,68
TOTAL		87,84	50	365,52

MOYENNE GENERALE = 7.31

ANNEXE IV : Courrier de transmission des résultats aux agences gouvernementales pour observations

Réf: N°179-18/2018-2021/PR/11

Mardi, 05 novembre 2018



A
MONSIEUR
LE MINISTRE DE
L'INTERIEUR ET DE
LA SECURITE DE
CÔTE D'IVOIRE

OBJET : Transmission des résultats de l'étude relative à
l'évaluation du processus de réconciliation nationale

Monsieur le Ministre,

L'ONG « Actions pour la Protection des Droits de l'Homme (**APDH**) », est une organisation nationale qui travaille à la promotion et à la protection des droits de l'homme en Côte d'Ivoire depuis plus de quinze (15) ans.

Les travaux de notre organisation sur les victimes de la crise post-électorale ont reçu en 2012 la mention spéciale de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme de la République de France (**CNCDH - France**).

En 2016, les travaux de l'APDH sur les droits de l'homme dans l'exploitation minière en Côte d'Ivoire ont reçu le 2^{ème} prix de la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire (**CNDHCI**).

En 2017, c'est l'Académie des Sciences de la Culture, des Arts d'Afrique et de la Diaspora Africaine (**ASCAD**) qui a récompensé l'APDH pour ses travaux toujours dans le secteur minier.

Réf: N°180-18/2018-2021/PR/11

Mardi, 05 novembre 2018



A
MADAME
LA PRESIDENTE DE LA
COMMISSION NATIONALE DES
DROITS DE L'HOMME DE
CÔTE D'IVOIRE

OBJET : Transmission des résultats de l'étude relative à
l'évaluation du processus de réconciliation nationale

Madame la Présidente,

L'ONG « Actions pour la Protection des Droits de l'Homme (APDH) », est une organisation nationale qui travaille à la promotion et à la protection des droits de l'homme en Côte d'Ivoire depuis plus de quinze (15) ans.

Les travaux de notre organisation sur les victimes de la crise post-électorale ont reçu en 2012 la mention spéciale de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme de la République de France (CNCDH - France).

En 2016, les travaux de l'APDH sur les droits de l'homme dans l'exploitation minière en Côte d'Ivoire ont reçu le 2^{ème} prix de la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire (CNDHCI).

En 2017, c'est l'Académie des Sciences de la Culture, des Arts d'Afrique et de la Diaspora Africaine (ASCAD) qui a récompensé l'APDH pour ses travaux toujours dans le secteur minier.

Notre organisation travaille en toute indépendance, professionnalisme et transparence pour aider l'Etat de Côte d'Ivoire à adresser de façon pertinente les violations des droits de l'homme et autres vulnérabilités des populations.

C'est dans ce sens que depuis deux (2) ans notre organisation a entrepris d'évaluer le processus de réconciliation nationale avec le soutien financier de la Fondation Konrad Adenauer.

Vous trouverez dans le document ci-joint, d'une part **une partie théorique qui informe sur les enjeux et la méthodologie utilisée pour cette étude** et d'autre part une partie pratique qui présente **les résultats obtenus à l'issue de cette enquête**.

Il s'agit **d'une étude sur la perception des populations des actions menées par l'Etat dans le cadre du processus de réconciliation nationale**.

Cette perception est traduite par **une note et des appréciations regroupées dans des tableaux**.

Madame la Présidente,

Je vous saurez gré de bien vouloir nous faire partager vos pertinentes observations en vue de finaliser notre travail.

Par ailleurs, compte tenu des délais je vous serez également reconnaissant de bien vouloir nous les transmettre dans un délai de **deux (2) semaines à compter de la réception**.

Veuillez agréer, **Madame la Présidente**, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président

APDH-CI
Actions pour la Protection
des Droits de l'Homme
08 BP 360 Abidjan 08
Tél/Fax: 20 37 56 55

Dr Arsène Désiré NENE BI

La Présidente

Abidjan, le 12 NOV 2018

N° 125 07 / 187 /CNDHCI/CAB/ktm

A

Monsieur le Président
d'Actions pour la Protection
des Droits de l'Homme (APDH)

ABIDJAN

Objet: Félicitations et remerciements.

V/Réf: 180-18/2018-2021/PR/11

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre correspondance par laquelle vous me transmettez une copie de votre rapport de l'étude d'évaluation du processus de réconciliation nationale, intitulé : « Côte d'Ivoire : réconciliation nationale, où en sommes nous ? ».

A cet effet, je voudrais vous féliciter pour la pertinence et la qualité de ce rapport qui présente la perception des populations des actions menées par l'Etat dans le cadre du processus de réconciliation nationale.

Mes services vous transmettront dans les prochains jours les observations de la CNDHCI sur ce rapport.

Vous remerciant de l'intérêt que vous portez à la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire(CNDHCI), je vous prie d'agréer, **Monsieur le Président**, l'expression de ma considération distinguée.



Namizata SANGARE

Réf: N°178-18/2018-2021/PR/11

Mardi, 05 novembre 2018

**A
MADAME
LA MINISTRE DE LA SOLIDARITE, DE
LA COHESION SOCIALE ET DE LA
LUTTE CONTRE LA PAUVRETE DE
CÔTE D'IVOIRE**

**OBJET : Transmission des résultats de l'étude relative à
l'évaluation du processus de réconciliation nationale**

Madame la Ministre,

L'ONG « Actions pour la Protection des Droits de l'Homme (**APDH**) », est une organisation nationale qui travaille à la promotion et à la protection des droits de l'homme en Côte d'Ivoire depuis plus de quinze (15) ans.

Les travaux de notre organisation sur les victimes de la crise post-électorale ont reçu en 2012 la mention spéciale de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme de la République de France (**CNCDH - France**).

En 2016, les travaux de l'APDH sur les droits de l'homme dans l'exploitation minière en Côte d'Ivoire ont reçu le 2^{ème} prix de la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire (**CNDHCI**).

En 2017, c'est l'Académie des Sciences de la Culture, des Arts d'Afrique et de la Diaspora Africaine (**ASCAD**) qui a récompensé l'APDH pour ses travaux toujours dans le secteur minier.

Notre organisation travaille en toute indépendance, professionnalisme et transparence pour aider l'Etat de Côte d'Ivoire à adresser de façon pertinente les violations des droits de l'homme et autres vulnérabilités des populations.

C'est dans ce sens que depuis deux (2) ans notre organisation a entrepris d'évaluer le processus de réconciliation nationale avec le soutien financier de la Fondation Konrad Adenauer.

Vous trouverez dans le document ci-joint, d'une part **une partie théorique qui informe sur les enjeux et la méthodologie utilisée pour cette étude** et d'autre part une partie pratique qui présente **les résultats obtenus à l'issue de cette enquête**.

Il s'agit d'une étude sur la perception des populations des actions menées par l'Etat dans le cadre du processus de réconciliation nationale.

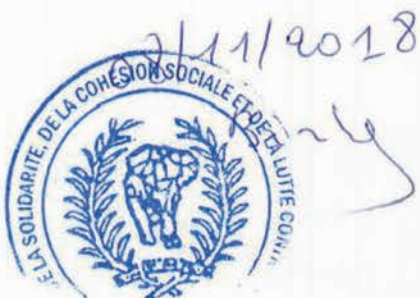
Cette perception est traduite par **une note et des appréciations regroupées dans des tableaux**.

Madame la Ministre,

Je vous saurez gré de bien vouloir nous faire partager vos pertinentes observations en vue de finaliser notre travail.

Par ailleurs, compte tenu des délais je vous serez également reconnaissant de bien vouloir nous les transmettre dans un délai de **deux (2) semaines à compter de la réception**.

Veuillez agréer, **Madame la Ministre**, l'expression de ma considération distinguée.



Le Président

APDH-CI
Actions pour la Protection
des Droits de l'Homme
08 BP 360 Abidjan 08
Tél/Fax: 20 37 56 55

Dr Arsène Désiré NENE BI

Réf: N°177-18/2018-2021/PR/11

Mardi, 05 novembre 2018

08 / 11 / 2018



A
MONSIEUR
LE GARDE DES SCEAUX,
MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES
DROITS DE L'HOMME DE
CÔTE D'IVOIRE

OBJET : Transmission des résultats de l'étude relative à
l'évaluation du processus de réconciliation nationale

Monsieur le Ministre,

L'ONG « Actions pour la Protection des Droits de l'Homme (**APDH**) », est une organisation nationale qui travaille à la promotion et à la protection des droits de l'homme en Côte d'Ivoire depuis plus de quinze (15) ans.

Les travaux de notre organisation sur les victimes de la crise post-électorale ont reçu en 2012 la mention spéciale de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme de la République de France (**CNCDH - France**).

En 2016, les travaux de l'APDH sur les droits de l'homme dans l'exploitation minière en Côte d'Ivoire ont reçu le 2^{ème} prix de la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire (**CNDHCI**).

En 2017, c'est l'Académie des Sciences de la Culture, des Arts d'Afrique et de la Diaspora Africaine (**ASCAD**) qui a récompensé l'APDH pour ses travaux toujours dans le secteur minier.

Notre organisation travaille en toute indépendance, professionnalisme et transparence pour aider l'Etat de Côte d'Ivoire à adresser de façon pertinente les violations des droits de l'homme et autres vulnérabilités des populations.

C'est dans ce sens que depuis deux (2) ans notre organisation a entrepris d'évaluer le processus de réconciliation nationale avec le soutien financier de la Fondation Konrad Adenauer.

Vous trouverez dans le document ci-joint, d'une part *une partie théorique qui informe sur les enjeux et la méthodologie utilisée pour cette étude* et d'autre part une partie pratique qui présente *les résultats obtenus à l'issue de cette enquête*.

Il s'agit *d'une étude sur la perception des populations des actions menées par l'Etat dans le cadre du processus de réconciliation nationale*.

Cette perception est traduite par *une note et des appréciations regroupées dans des tableaux*.

Monsieur le Ministre,

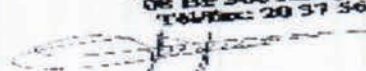
Je vous saurez gré de bien vouloir nous faire partager vos pertinentes observations en vue de finaliser notre travail.

Par ailleurs, compte tenu des délais je vous serez également reconnaissant de bien vouloir nous les transmettre dans un délai de *deux (2) semaines à compter de la réception*.

Veuillez agréer, **Monsieur le Ministre**, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président

APDH-CI
Actions pour la Protection
des Droits de l'Homme
08 BP 360 Abidjan 08
Tél/Fax: 20 37 56 55


Dr Arsène Désiré NENE BI

LISTE DES EXPERTS CONSULTES

N°	Nom et Prénoms des Experts	Fonction & Organismes
01	CENTRE DE RECHERCHE ET D'ACTION POUR LA PAIX	CERAP
02	MARTINE PATRON	Directeur Exécutif ASMU (Action Sociale en Milieu Urbain)
03	YOLI BI	Commissaire CEI (Commission Electorale Indépendante)
04	Feu SERY BAILLY	Vice –Président, CDVR (Commission Dialogue Vérité et Réconciliation)
05	PATRICIA MYRIAM ISIMAT-MIRIN	Représentant du Médiateur de la République
06	MOHAMED SUMA	Chef de Mission ICTJ
07	BLANDINE CHAUDRON	Vice Presidente AFJCI
08	HONORE DEGNEDAD	Ex Directeur Général de Fraternité Matin
09	JULIEN GAUZE	Président ADJLCI (Agir pour la Démocratie, la Justice, la Liberté en Côte d'Ivoire)
10	KOUAME CHRISTOPHE	Président CIVIS
11	EBEN-EZER GUEBO DJA	Préfet, Secrétaire Exécutif, Ex-CNPRA
12	MALAN	PRESIDENT DE TRANSPARENCY JUSTICE
13	TRAORE DRISSA	Vice-Président, FIDH
14	KONATE DINDIO	Directrice Pays, Search For Common Ground
15	DOUMBIA YACOUBA	Président MIDH (Mouvement Ivoirien des Droits de l'Homme)
16	Institut des Droits et de la dignité humaine	IDDH

EQUIPE PROJET

Superviseurs :

Théodore GOLLI : Chargé de Programme KAS

Dr Arsène Désiré NENE BI : Docteur en Droit, Président du Bureau Exécutif National de l'APDH

Abraham Denis YAUROBAT : Membre du Conseil d'Administration de l'APDH et ex-Président de l'APDH

EXPERT SUR LE PROJET :

Dr Séverin Yao KOUAME: Docteur en Sociologie

Tcheya FALLE: Magistrat, Consultant en Droit de l'Homme

Coordination :

Diane Flora SERY: Juriste, Secrétaire aux Relations Extérieures de l'APDH

Equipe de Rédaction :

Nontihes KONE épouse MINGOMIN : 1ère Vice-Présidente de l'APDH

Nantenin TRAORE : Secrétaire Générale de l'APDH

ABBY Mambé Franck: Responsable, Commission revue

Kouakou Serge OKOU: Secrétaire en charge de la Formation à l'APDH

Diane Flora SERY: Coordinatrice Projet

LES DELEGATIONS LOCALES DE L'APDH

- AGBOVILLE
- BONDOUKOU
- BOUAKE
- DABOU
- DALOA
- DIVO
- DUEKOUÉ
- ODIENNE
- KORHOGO
- SAN-PEDRO
- YOPOUGON